



Photo Credit: © Xantonn / Gonnat NGOYI

**« Lutter avec les femmes contre les inégalités
et pour la justice socio-économique dans les
systèmes alimentaires »**

RAPPORT D'EVALUATION MI-PARCOURS

5 FÉVRIER 2025

This report was commissioned by OXFAM Solidarité ASBL and was Prepared By Mayele Mazambi & Clovis Bubala, Directors At [Xantonn Group, Sas.](#) The contents are the responsibility of Xantonn Group and do not necessarily reflect the views of OXFAM or its partners

(THIS PAGE INTENTIONALLY LEFT BLANK)

Approbation du rapport

Préparé par : Mayele Mazambi, Consultant,
Clovis Bubala, Consultant

Date de la mission : 1 Septembre au 30 Novembre 2024

Version : Finale

Date de soumission : 5 Février 2025

Approuvé par le Jerry Iyanya, Coordinateur
bureau national par : MEAL RDC **Date d'approbation:** 08 avril 2025

Approuvé par OBE Cristobal Herreros-T,
par : Conseiller apprentissage
organisationnel **Date d'approbation:** 25 avril 2025

Remerciements

Nous tenons à exprimer notre profonde gratitude à tous ceux qui nous ont donné l'occasion de terminer ce rapport. Une gratitude particulière va à l'équipe d'OXFAM, dont la contribution en termes d'orientations, de suggestions et d'encouragements nous a aidé à coordonner la mission sur le terrain ainsi que la préparation de ce rapport. Nous sommes également très reconnaissants envers les dizaines de femmes et d'hommes qui, malgré la dureté de la vie, ont accepté de participer activement à notre enquête en nous consacrant de leur précieux temps, et en nous partageant leurs expériences de résilience. Puissent-ils trouver ici notre profonde gratitude.

Nous tenons également à souligner avec beaucoup de gratitude le rôle crucial du personnel d'OXFAM ainsi que de leurs différents partenaires (FOPAC Sud-Kivu, ASOP et FOPAC Nord-Kivu) sur le terrain qui ont permis de tout bien se dérouler et de mieux comprendre le projet et les attentes de chacun. Enfin, un grand merci à notre Coordonnateur de terrain, M. Joël Kyanza, et à nos superviseurs de terrain, M. Azile Tanzi et M. Gonnat Ngoyi ainsi qu'à Mme Rachel Aziza pour leur rôle majeur dans la collecte des données. Nous remercions également nos enquêteurs du Nord-Kivu et du Sud-Kivu pour leur professionnalisme et leur courage, sans lesquels cette recherche n'aurait pas été possible.

Clovis BUBALA,
Chairman, Xantonn Group

Affirmation

Sauf mention contraire de références à d'autres auteurs et publications, l'évaluation décrite dans le présent document consiste en un travail original, entrepris dans le cadre d'une collaboration entre OXFAM et le Groupe Xantonn. Il vise à orienter les activités du projet jusqu'à sa fin, à décrire et à faire progresser l'apprentissage, et tirer des leçons pour améliorer, réorienter l'action du projet pour la période restante. Les données quantitatives et qualitatives primaires recueillies tout au long du processus d'évaluation restent la propriété des communautés et des familles décrites dans le présent document, qu'OXFAM conserve en tant que gardien au nom de ces communautés.

Mayele Mazambi
Directeur exécutif, Xantonn Group

Table des Matières

Table des Matières	<i>ii</i>
Liste des Abréviations et Acronymes	<i>iv</i>
Liste des Tables	<i>v</i>
Liste des Figures	<i>v</i>
Résumé Exécutif	<i>vi</i>
0.1. Objectifs de l'évaluation mi-parcours.	<i>vi</i>
0.2. Approche méthodologie	<i>vi</i>
0.3. Principaux Résultats	<i>vi</i>
0.3.1. Pertinence	<i>vi</i>
0.3.2. Efficacité	<i>vii</i>
0.3.3. Efficience	<i>xi</i>
0.4. Conclusion	<i>xi</i>
0.4.1. Conclusion générale.	<i>xi</i>
0.4.2. Leçons apprises de la mise en œuvre du projet DGD.	<i>xii</i>
0.4.3. Bonnes pratiques issues des actions du projet.	<i>xiii</i>
0.4.4. Recommandations.	<i>xiv</i>
I. Introduction Générale	<i>1</i>
1.1. Aperçu du projet	<i>1</i>
1.2. Contexte général	<i>1</i>
1.3. Objectifs de la mission d'évaluation	<i>3</i>
1.4. Limitation de l'étude	<i>3</i>
1.5. Carte des sites visitées	<i>4</i>
II. Méthodologie	<i>5</i>
III. Présentation des Résultats de l'évaluation.	<i>7</i>
3.1. Pertinence des actions du projet DGD.	<i>7</i>
3.1.1. Actions du projet DGD, réponse aux problèmes des plus vulnérables.	<i>8</i>
3.1.2. Adéquation de l'intervention aux aspirations des populations cibles.	<i>10</i>
3.1.3. Intervention est-elle arrivée au bon moment dans la zone ?	<i>11</i>
3.1.4. Alignement de l'intervention aux politiques nationales et internationales	<i>12</i>
3.1.5. Contribution du projet pour la protection de l'environnement	<i>12</i>
3.1.6. Réactivité du projet face au changement du contexte local.	<i>12</i>
3.1.7. Forces/potentialités et défis liés à la pertinence de l'intervention	<i>13</i>
3.1.8. Conclusions sur la pertinence des actions du Projet DGD.	<i>14</i>
3.2. Efficacité des actions du projet	<i>15</i>
3.2.1 Degré de réalisation des résultats clés du projet (Suivant le cadre logique)	<i>15</i>
3.2.2. Contribution du projet à l'autonomisation des femmes dans la zone de mise en œuvre.	<i>23</i>
3.2.3. Renforcement des capacités des groupes locaux, CLD et les coopératives à influencer et à revendiquer leurs droits auprès des autorités traditionnelles et des organes politiques et administratifs à différents niveaux.	<i>27</i>

3.2.4. Renforcement de la gouvernance, de la crédibilité et de la légitimité des groupes locaux, des CLD et des coopératives.	29
3.2.5. Soutien des actions du projet à l'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil.	29
3.2.6. Défis ou les obstacles rencontrés dans les efforts de plaidoyer (liés à l'efficacité des stratégies de plaidoyer et d'influence).	32
3.2.7. Résultats négatifs et inattendus générés par les actions du projet.	33
3.2.8 Facteurs qui ont impacté l'efficacité des actions du projet	33
3.2.9. Conclusion en lien avec l'efficacité des actions du projet	34
3.3. Corroboration des effets du projet	34
3.3.1. Choix des effets à corroborer	34
3.3.2. Corroboration des effets sélectionnés.	35
3.3.3. Analyse des effets retenus	38
3.4. Efficiency des Actions du projet.	40
3.4.1. Stratégies utilisées pour la mise en œuvre de l'action du projet.	40
3.4.2. Développement du partenariat entre acteurs de mise en œuvre.	40
3.4.3. Capacité de gestion des organisations de mise en œuvre.	41
3.4.4. Conclusion sur l'efficiency des actions du projet.	42
IV. Conclusion générale et recommandations.	42
4.1. Conclusion générale.	42
4.2. Leçons apprises de la mise en œuvre du projet DGD.	43
4.3. Bonnes pratiques issues des actions du projet.	44
4.4. Recommandations.	45
4.4.1. Recommandations formulées par les acteurs locaux (Membres des OPA)	45
4.4.2. Recommandations formulées par l'équipe d'évaluation	45
V. Annexes	xvii
Annexe A. Analyse des données	xvii
A.1. Marge d'erreur	xvii
A.2. Base des données et Analyse question par question	xvii
A.3. Autres résultats de tests statistiques	xviii
Annexe B. Termes de Référence	xx
Annexe C. Rapport d'Inception	xx
Annexe D. Questionnaire de l'enquête	xx
Annexe E. Guides de questions	xx
Annexe F. Autres outils	xx
Annexe G. Détails sur les effets sélectionnés	xx
Annexe H : Images supplémentaires de la visite du site	xxi
Annexe I : Signataire WEP	xxiii

Liste des Abréviations et Acronymes

ACUEMA	Association des cultivateurs et Eleveurs de Masisi
AGR	Activité Génératrice de Revenu
ASOP	Action Sociale et d'Organisation Paysanne
AVEC	Association Villageoise d'Epargne et de Crédit
COOPARHU	Coopérative Agricole Rhujembere
COOPABU	Coopérative de Producteurs Agricoles de Buhumba
COOPTRAF	Coopérative de Transformation de la Farine
DGD	Direction Générale Coopération au Développement et aide Humanitaire (DGD)
FGD	Focus Group Discussion
FOPAC	Fédération des Organisations des Producteurs Agricoles du Congo
MTR	Mid-Term Review (Mid-line)
NK	Nord-Kivu
OBE	Oxfam-Solidarité
ODD	Objectifs de Développement Durable
OP	Organisation Paysanne
OPA	Organisation Paysanne d'Agriculteurs
PAIF	Le Programme d'Appui aux Initiatives Féminines
PDDAA	Programme Détaillé pour le Développement de l'Agriculture en Afrique
PDI	Personne Déplacée Interne
PNSD	Plan National Stratégique de Développement (PNSD-2050)
RDC	République Démocratique du Congo
REDD+	Réduction des émissions de gaz à effet de serre dues à la déforestation et à la dégradation des forêts
SK	Sud-Kivu

Liste des Tables

Tableau 1. Résumé des Résultats Clés de l'Evaluation mi-parcours du projet DGD 22-26.	viii
Tableau 2. Participants aux Focus Group et entretiens individuels.	5
Tableau 3. Résultat du nettoyage des données	5
Tableau 4. Échantillon quantitatif réalisé par Province, groupe d'âge, sexe et type de bénéficiaire	6
Tableau 5. Test de fiabilité globale	7
Tableau 6. Espace sûr	28
Tableau 7. Perception des répondants sur l'inclusion des PDI dans la zone du projet.	31
Tableau 8. Effets sélectionnés pour corroboration pour FOPAC Sud-Kivu	35
Tableau 9. Effets sélectionnés pour corroboration pour ASOP	35
Tableau 10. Effets sélectionnés pour corroboration pour FOPAC Nord-Kivu.	35
Tableau 11. Facteurs à la base des effets récoltés.	38

Liste des Figures

Figure 1. L'approche du Projet (Théorie de Changement)	1
Figure 2. Répartition sociodémographique des répondants	6
Figure 3. Niveau d'étude des répondants	6
Figure 4. Exemple de Valorisation des déchets plastiques	10
Figure 5. Unité de production de savon de membre de OPA COPIPEKA de Katana	11
Figure 6. Score de Consommation Alimentaire	16
Figure 7. Nombre de repas pris les ménages par jour.	17
Figure 8. Taux de participation des femmes	19
Figure 9. Nombre de répondants qui déclarent avoir une AGR en dehors du champ.	21
Figure 10. Perception des répondants sur les chances d'accès des femmes et des hommes à la terre	24
Figure 11. Perception des répondants par rapport à la prise des décisions	25
Figure 12. Nombre d'AGR détenues par les membres des OP/Coopératives	26
Figure 13. Relation de pouvoir entre les autorités et la population	27

Résumé Exécutif

Le projet « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires ». (DGD 22-26), financé par la Coopération Belge et mis en œuvre par Oxfam et ses partenaires FOPAC NK, FOPAC SK et ASOP, vise « *D'ici fin 2026, 3375 (jeunes) femmes vivant en lisière des aires protégées et des exploitations minières au Sud et au Nord Kivu, renforcent leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence et leur protection sociale et sécuritaire, par l'augmentation de la production agricole, de la valeur ajoutée des produits agricoles, du développement des mécanismes durables de résilience communautaire et la défense des droits des producteurs.trices* ». En RDC, ce projet est mis en œuvre en province du Sud-Kivu : Territoires de Kabare, Kalehe, Walungu et Uvira et en province du Nord-Kivu : Territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo. Débuté en Mai 2022, le projet court jusqu'en juin 2026. La présente évaluation s'effectue donc à mi-parcours.

0.1. Objectifs de l'évaluation mi-parcours.

L'objectif principal de la mission est de tirer, avec Oxfam et ses partenaires, des leçons sur le déroulement du programme et, le cas échéant, de formuler des recommandations d'ajustement pour la phase finale du programme et des orientations pour la formulation de futures interventions.

De façon spécifique, la mission d'évaluation à mi-parcours consiste à :

1. Faciliter la participation active d'Oxfam et ses partenaires à différents stades de l'évaluation à des fins d'apprentissage ;
2. Corroborer un échantillon d'effets récoltés dans le cadre du suivi du programme, lorsque ceux-ci sont disponibles ;
3. Évaluer le bien-fondé de l'action au regard de la théorie de changement, des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du programme ;
4. Évaluer les stratégies d'intervention déployées pour atteindre les résultats du programme ;
5. Fournir des recommandations pour ajuster la planification de la dernière partie du programme ;
6. Fournir des recommandations pour la formulation du prochain programme DGD et d'autres interventions.

0.2. Approche méthodologie

Une approche mixte a été utilisée, combinant des méthodes qualitatives et quantitatives axée sur les techniques suivantes (i) l'Analyse documentaire (ii) les entretiens avec des informateurs clés, réalisés auprès de 58 personnalités (dont 28 femmes), y compris les staffs de mise en œuvre du projet, les leaders locaux et les autorités locales (iii) les discussions de groupe (FGDs) : 29 FGDs ont été organisés, impliquant 345 participants, dont 89,6 % de femmes (iv) une Enquête conduite auprès 324 ménages dont 307 femmes, soit 95 %. 184 personnes déplacées ont été atteintes dans cette enquête qui a eu lieu dans tous les sites d'implémentation du projet. La méthode de l'évaluation basée sur la théorie de changement en comparant les résultats et effets qui avaient été visés au démarrage de l'action avec les résultats et effets réellement atteints.

0.3. Principaux Résultats

0.3.1. Pertinence

Le projet s'est bien investi à résoudre les problèmes de la jouissance des droits par les femmes dans sa zone d'intervention. Les actions menées sont à la base d'une certaine « révolution » des comportements, attitudes et pratiques liés aux genres dans la zone. Les formations assurées aux membres des OP/Coopératives, les appuis fournis en termes d'intrants et de mise en relation avec l'autorité publique, etc., sont bien alignées aux besoins des groupes cibles et les réalités locales, contribuant ainsi à répondre aux défis socioculturels et économiques rencontrés par les femmes. Le projet a aussi réussi à poser des bases d'une résilience des femmes ciblées et par conséquent d'un développement social évident par le renforcement des capacités économiques à travers leurs OPA. Ces dernières étant des plateformes qui aident à l'expression et revendication des droits des femmes en faveur de toute la communauté.

Les actions du projet ont fait bouger les lignes dans les relations de pouvoir homme-femme dans les différentes communautés. En effet, les femmes formées sur leurs droits les exercent progressivement dans différents domaines grâce aussi bien aux plaidoyers effectués auprès des autorités administratives locales et coutumières qui ont pris un tas de mesures promouvant

les droits de la femme et luttant contre les VBG, mais aussi de l'amélioration du pouvoir économique de la femme à travers la conduite des activités de production et génératrices de revenu. Ce qui a aussi amélioré la participation de la femme dans la gestion notamment des OPA. Une femme chef du village est de plus en plus acceptée dans les communautés.

0.3.2. Efficacité

L'efficacité des actions du projet a été jugée de **bonne**. La lecture du niveau d'atteinte des résultats révèle que la plupart des objectifs ont atteint les cibles fixées pour la période de mi-parcours. Ce qui a conduit les organisations partenaires d'estimer à 65% (60% FOPAC SK, 60% FOPAC NK et 75% ASOP) le degré d'atteinte des objectifs du projet par rapport aux cibles de 2026. Il en ressort donc que les activités du projet se déroulent normalement comme prévu, et que, toutes choses restant égales par ailleurs, l'atteinte des objectifs à la fin du projet est rassurante. Voilà pourquoi tous les Effets jusque-là récoltés par les partenaires de mise en œuvre dans le cadre du monitoring du projet, ses effets ont donc été validés par les membres de la communauté.

Aussi, au moment de la présente évaluation, le projet a accompagné 1818 ménages sur les **3375 prévus, soit 53,9% (626 ménages par ASOP, 414 par FOPAC Sud-Kivu et 778 pour FOPAC Nord-Kivu)**. Considérant que l'identification des bénéficiaires est progressive, le score de 54% des bénéficiaires déjà atteints à mi-parcours est encourageant.

Tableau 1. Résumé des Résultats Clés de l'Evaluation mi-parcours du projet DGD 22-26.

Code	Résultats	Indicateurs	Baseline	Midline	Cible
	Objectif Global	D'ici fin 2026, 3375 (jeunes) femmes vivant en lisière des aires protégées et des exploitations minières au Sud et au Nord Kivu renforcent leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence et leur protection sociale et sécuritaire, par l'augmentation de la production agricole, de la valeur ajoutée des produits agricoles, du développement des mécanismes durables de résilience communautaire et la défense des droits des producteurs.trices.			
1	Les partenaires mettent en place les plans d'actions de justice économique avec la participation des communautés qu'ils accompagnent au niveau de leurs zones d'intervention respectives	Nbre des plans d'actions de justice économique élaborés par les communautés	0	03	Progrès moyen
2	Le cadre législatif agricole national reconnaît le rôle des (jeunes) femmes dans le développement des chaînes de valeur et dans les exploitations minières et prend des mesures spécifiques en leur faveur	La représentation des femmes dans les Entités territoriales décentralisées et déconcentrées du Sud et Nord Kivu est respectivement de 4,7% et 10%	7,3%	5,9%	Progrès léger
3	% des ménages participants au programme dans lesquels le score de consommation s'est amélioré	% des ménages participants au programme ayant un score de consommation limite	31% au Sud-Kivu et 25% au NK	43,5 % au SK et 24,2 % au NK	25%
	D'ici 2026, les autorités congolaises (politico-administratives et coutumières) au niveau local, provincial et national dialoguent avec les représentant.e.s des producteurs.trices, notamment via les organisations des producteurs.trices et les fédérations, et prennent en compte les besoins de développement des acteurs.trices de chaîne de valeur agricole, dans leur décision, avec une attention particulière au genre.				
4	Les autorités nationales et provinciales prennent des mesures favorables au secteur rural ⁴ et les mettent en application pour un système alimentaire durable.	Les lois n° 11/022 du 24 décembre 2011 portant principe fondamentaux relatifs à l'agriculture et visant la promotion et la croissance de la production agricole en vue de garantir la sécurité alimentaire et le développement du milieu rural sont appliquées au niveau national et provincial	0	20%	Progrès léger
5	Les autorités politico administratives et coutumières au niveau de la province intègrent les besoins et les intérêts ⁵ de la communauté en général, et des (jeunes) femmes en particulier dans le plan de développement local de leurs entités respectives et les mettent en œuvre	Les avis et besoin des (jeunes) femmes sont pris en compte dans les plans de développement des ETD	0	66,7%	Progrès léger

6	Les services techniques déconcentrés de l'Etat congolais (provinciaux et nationaux) participent aux rencontres inclusives de concertation (organisées par les fédérations provinciales et la confédération nationale) entre les communautés et les représentants locaux.	Les services de l'Etat organisés au niveau territorial et provincial participent aux concertations visant la résolution des problèmes des communautés (niveau village et groupement)	Faiblement	80%	Progrès moyen
	D'ici Décembre 2026, la Fédération des organisations des producteurs Agricoles du Congo au Nord-Kivu (FOPAC-NK) avec ses OPA membres améliorent leurs capacités de plaidoyer au niveau provincial pour la défense et la promotion des intérêts de producteurs agricoles avec une attention particulière au genre et s'organisent en espace de gestion de connaissance ou d'apprentissage pour renforcer les messages de plaidoyer au niveau de la CONAPAC et de l'alliance AgriCongo.				
7	La CONAPAC et l'alliance Agricongo portent au niveau national des actions de campagne de plaidoyer	Des campagnes de plaidoyer menées par la CONAPAC et l'alliance Agricongo autour de 6 dossiers développés conjointement au niveau national et provincial	0	50%	Progrès léger
8	La CONAPAC et les partenaires de l'alliance AgriCongo mobilisent un réseau fort d'alliés pour le plaidoyer national	Le réseau d'alliés de plaidoyer au-delà de la CONAPAC et de ses membres, mobilisé au niveau national.	Aucun réseau	70%	Progrès moyen
9	Les fédérations des producteurs.trices au Sud et Nord Kivu capitalisent leurs meilleures pratiques, l'apprentissage commun et l'innovation à travers les COCAS et produisent des dossiers de plaidoyer basé sur des évidences qui prennent en compte le genre	La capitalisation des meilleures pratiques, des apprentissages et des innovations, faite de manière systématique par les partenaires.	Aucune séance	70%	Progrès léger
	D'ici 2026, les (jeunes) femmes membres des organisations des producteurs.trices agricoles regroupées en synergie, renforcent leurs connaissances en gestion, en génération des revenus, en nutrition et mettent en pratique des actions de résilience aux effets du changement climatique.				
10	Les (jeunes) femmes membres des organisations des producteurs.trices participent activement à la mise en oeuvre des plans de contingence d'adaptation aux effets de changement climatique	% des femmes qui participation aux activités des plans de contingence et d'adaptation aux effets de changements climatique	Faible	70%	Progrès moyen
11	Les (jeunes) femmes membres des organisations des producteur.trice.s et les femmes PDI travaillent en synergie au niveau de la commercialisation afin de générer plus de revenus	% des femmes membres des organisations de producteur.trice.s qui travaillent en synergie pour la vente de leurs produits agricoles. Les PDI sont		70%	Progrès: Moyen ((jeunes femmes) Progrès léger (PDI)

		intégrés et participent aux organisations des producteur.trice.s.			
12	Les femmes membres des organisations des producteurs.trices participent activement à la gestion des infrastructures de transformation et des points de vente	% des femmes membres des organisations des producteurs qui participent à la gestion des unités de transformation mises en place	20%	0%	Progrès léger
	D'ici 2026, les femmes et les filles vivant en lisière des aires protégées et des exploitations minières participent activement aux AVECs et MUSO ainsi qu'à la prise de décision relative aux questions d'inégalités genre au sein de leur communauté				
13	Les femmes en lisières des carrés miniers et des aires protégés développent des activités génératrices de revenus et participent activement à la gestion des revenus du ménage	% des femmes en lisière des carrés miniers et des aires protégés sont des cheffes de ménages (absence d'un homme chef de ménage) et de ce fait elles développent des AGR et sont impliquées dans leur gestion.	0,3%	77,3%	Progrès léger
14	Les populations marginalisées (PDI surtout les femmes et les filles) font partie des espaces de dialogue communautaire	% des populations marginalisées qui prennent part aux espaces de dialogue communautaire		94,8%	Progrès léger
	Résultat 3.1 : D'ici 2026, les 3 organisations de mise en œuvre et leurs OPA ont renforcé leurs capacités techniques et institutionnelles et promeuvent le leadership et la participation des femmes				
15	Les organisations partenaires et leurs OPA développent et mettent en œuvre des plans de renforcement de capacités organisationnelles et institutionnelle	Un plan de renforcement des capacités organisationnelle et institutionnelle est mis en œuvre par chacune des organisations de mise en œuvre avec leurs OPA partenaires	0	70%	100%
16	Les organisations et leurs membres organisent des rencontres de concertations régulières avec les autorités locales (coutumières / administratives).	% de concertations régulières organisées avec les autorités locales (coutumières/administratives)	0	80%	Progrès moyen
17	Les organisations partenaires et leurs OPA développent et mettent en œuvre des plans de développement du leadership féminin	Nbre de plans de leadership féminin développés en faveur des OPA.	0	3	Progrès moyen

Une bonne comparabilité des résultats exigera à ce que des valeurs soient aussi accordées aux cibles fixées, surtout pour les évaluations futures.

0.3.3. Efficience

La conduite des activités du projet a été menée en recourant à 4 approches complémentaires dont le Champ collectif/Champ école, les AVEC, AGR, Noyaux de plaidoyer, et la Transformation de la masculinité dans une moindre mesure, approches qui ont permis de booster l'atteinte des objectifs du projet, en plus de la participation et implication de toutes les parties prenantes à l'action du projet, y compris les autorités locales.

Pour ce qui est de la coordination des actions du projet, en dépit des disparités entre organisations, la manière dont les activités du projet sont organisées tel que décrit au point 3.3.1 du présent rapport (à travers les partenariats entre les organisations de mise en œuvre et les Organisations Paysannes/Coopératives basées dans les sites du projet, appuyées pour le renforcement de leur capacité et dont les bénéficiaires ont été appuyés en différents intrants) et les résultats obtenus démontrent d'un bon leadership dans la conduite des affaires du projet.

Au regard des approches de travail utilisées et décrites au point 3.3.1, il en découle que les partenariats noués avec les organisations à la base ont permis une bonne appropriation des actions du projet par les membres de la communauté. Ces partenariats devront cependant être améliorés afin qu'ils soient davantage bénéfiques aux OPA sur le plan de leur gestion technique, organisationnelle et institutionnelle comme repris au point 3.3.2.2.

La capacité qu'a fait preuve le projet pour la réalisation des résultats tel que repris dans le cadre des résultats précédemment présenté dans le temps impari et l'impact produits dans un contexte très fragile a été estimée à sa juste valeur.

0.4. Conclusion

0.4.1. Conclusion générale.

Globalement le projet « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires » est venu apporter une réponse aux besoins réels existants dans les communautés cibles. La problématique a été pertinemment identifiée et posée. Le projet « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires » a parfaitement atteint ses objectifs définis à mi-parcours. La quasi-totalité des résultats prévus ont été atteints et l'impact de ses actions dans la communauté est très significatif. Toutes choses restant égales par ailleurs, le niveau d'atteinte des objectifs mi-parcours rassure de l'atteinte des objectifs fin projet pour cette deuxième moitié du projet.

Suivant les différents témoignages faits par les bénéficiaires et les effets récoltés par les organisations de mise en œuvre lors du monitoring du projet, il ressort que les actions du projet ont contribué à donner aux femmes une voix audible dans les ménages, améliorant ainsi leur position et considération dans la communauté. On peut considérer cette démarche du projet comme des actions de cheminement vers une justice économique durable dans la communauté. Sur le plan alimentaire, l'action du projet a permis aux groupes cibles, surtout les ménages déplacés, à accéder à la nourriture de façon autonome à travers (i) la production agricole réalisée par l'appui du projet (ii) la gestion des AGR qui procuraient aux ménages, tant soit peu, un revenu susceptible d'améliorer leur alimentation comme décrit au point 3.2.1 à l'indicateur en rapport avec le score de consommation

Les formations assurées aux membres des OP/Coopératives, les appuis fournis en termes d'intrants et de mise en relation avec l'autorité publique, etc., étaient bien alignés sur les besoins des groupes cibles et les réalités locales, permettant ainsi de répondre efficacement aux défis socioculturels et économiques rencontrés par les femmes.

Des actions de plaidoyer menées surtout au niveau local, ont permis l'implication active des autorités publiques et coutumières dans le solutionnement de certains problèmes communautaires, garantissant l'intégration et l'appropriation des actions du projet dans la communauté.

L'adaptation de l'action du projet à l'évolution du contexte local tel que décrit au point 3.1.6 dans le rapport, contexte marqué par la recrudescence de l'insécurité, a été bien apprécié ; le projet a ainsi fortement contribué à la réintégration des populations déplacées dans les communautés d'accueil, mais aussi à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

0.4.2. Leçons apprises de la mise en œuvre du projet DGD.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous quelques leçons tirées (à mi-parcours) de la mise en œuvre du projet DGD :

Leçons apprises (Positives) – à continuer

Garantie de l'acceptation et de l'appropriation du projet par la communauté : L'implication des leaders locaux, coutumiers et administratifs dans la mise en œuvre des actions du projet contribue significativement à garantir l'acceptation et l'appropriation des actions posées dans la communauté.

La Trilogie AVEC-AGR-AGRICULTURE : Après l'appui du projet en AGR des bénéficiaires, les femmes regroupées dans des groupes de travail de 25-30 personnes, sous l'impulsion du projet, ont intégré les activités d'épargne et de crédit dans leur groupe afin de se faire des crédits à partir des épargnes collectées. Les crédits obtenus venaient renforcer le fonds de roulement de l'activité génératrice de revenu mise en place par le ménage pour plus de rentabilité. Par ailleurs, les membres étaient engagés dans les activités de production à travers les champs loués par l'appui du projet. Les recettes provenant de l'AGR ou de l'Agriculture servent à renforcer encore une fois ses épargnes dans l'AVEC, épargnes qui conditionnent la valeur du crédit auquel on aspire (car la valeur du crédit à obtenir de son AVEC est proportionnelle à l'importance de ses épargnes). Celui-ci, le crédit donc, a deux fonctions : (i) renforcer les AGR en cas de perte ou de l'accroissement de l'activité, (ii) louer des champs pour intensifier ses activités agricoles pour une ou deux saisons culturelles. Une partie de la récolte du champ est vendue et le produit de vente sert soit à renforcer l'AGR (augmentation du fond de roulement) ou à rembourser le crédit contracté de l'AVEC ; une autre partie de la récolte sert de stock de nourriture à la maison.

L'intégration sociale des PDI et des ex-Professionnelles de sexe : Le choix de ces catégories des bénéficiaires a été judicieux car elles se distinguent par un engagement passionné et une détermination à toute épreuve. Sensibilisées pour abandonner les milieux très violents et de précarité, ces femmes se retrouvent propriétaires de micro-entreprises rentables qui garantissent leur acceptation aux seins de leurs communautés où elles échangent d'égale à égale avec leurs co-membres, qu'elles arrivent à faire étudier leurs enfants et à participer aux rencontres communautaires, sont des éléments contributifs de leur dignité retrouvée et dont elles sont reconnaissantes envers le projet.

Restauration du dialogue dans les ménages : A l'instar de la femme d'Izege dont l'AGR a été appuyée par le projet et qui a intégré une AVEC du milieu. Sa participation prépondérante aux dépenses du ménage a fait que son mari change d'attitude envers elle, avec plus de considération. A la fin du cycle de l'AVEC elle a reçu un montant qu'elle est venue montrer à son mari pour décision commune sur son affectation. Ce qui a suscité une grande admiration du mari qui ne cachait plus sa satisfaction. Plusieurs femmes mariées ont témoigné d'un retour d'affection et de dialogue dans le foyer consécutif à leur nouveau pouvoir économique et financier, acquis par les femmes indépendamment des maris.

Action de plaidoyer comme force de changement : Certaines situations qui restreignent le bien-être de la population perdurent dans la communauté du fait qu'elles ne sont pas portées à la connaissance des décideurs. Mais lorsque des actions intentionnelles sont méthodiquement prises à base des évidences par certains acteurs dans la communauté visant à influencer un changement, ils finissent par obtenir ces changements, soit au niveau des institutions et organisations, soit au niveau individuels, communautaires (comportement, attitudes, pratiques). Voilà comment les actions du projet, tel que développé au point 3.2.1.3, 2^{ème} paragraphe relatif à la capacité des groupes locaux, CLD et les coopératives à influencer et à revendiquer leurs droits, ont pu obtenir l'allégement de la surcharge de la femme, l'assouplissement des taxes auxquelles étaient assujettis les producteurs.trices agricoles, la promotion et le respect des droits de la femme à l'héritage et autres transactions foncières, les mesures de lutte contre les violences basées sur le genre, la baisse des tracasseries fiscales dans différents marchés,...

Leçons apprises – à améliorer

Les activités de changement de comportement en rapport avec la justice du genre : Le changement des us et pratiques sociales est un processus laborieux qui nécessite du temps avant d'observer un changement significatif et une appropriation globale.

De ce fait, les activités y relatifs nécessitent aussi de se focaliser sur des groupes bien précis en travaillant à la fois sur les groupes « d'influence » (autorités coutumières, éducateurs des enfants à bas âge, etc.) et les groupes « prioritaires » (hommes réfractaires au changement)

Les sensibilisations communautaires relatives aux préoccupations environnementales : Les membres de la communauté ont été formés sur la gestion des déchets plastiques, une action significative en matière de protection de l'environnement et de santé publique. Cette initiative a introduit une nouvelle pratique de collecte et de gestion des déchets plastiques dans les villages, permettant de maintenir un environnement plus propre et d'encourager les pratiques écologiques. L'approche se focalise sur la collecte et l'incinération de ces déchets¹, pratique qui pollue encore l'atmosphère en émettant des gaz à effet de serre au lieu d'en envisager la valorisation dans le tissage ou la confection des objets d'art (Panier, Sac, Bijoux, etc.)

¹ Idem

0.4.3. Bonnes pratiques issues des actions du projet.

En plus de ces quelques leçons apprises de l'action du projet à mi-parcours, la mise en œuvre du projet a permis de mettre en évidence plusieurs bonnes pratiques qui pourront être capitalisées dans ce projet ou dans des projets similaires à l'avenir. Ceux-ci sont décrits dans la section ci-dessous.

Bonne pratique 1	Implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités du projet
	<p>La mise en œuvre des activités du projet, tel que décrit notamment au point 3.3 du rapport, a impliqué divers acteurs de la communauté, notamment les autorités publiques, les autorités coutumières, les services techniques de l'État, les organisations de la société civile, les propriétaires fonciers, etc., impliquant les femmes et les filles, les hommes et les garçons, les personnes vivant avec handicap. Cette approche a contribué à une plus grande appropriation communautaire des actions du projet.</p>
Bonne pratique 2	L'auto-organisation des bénéficiaires dans des dynamiques communautaires spécialisées (Noyaux de plaidoyer, AVEC).
	<p>Afin de stimuler un niveau élevé de participation des membres à la vie de leurs communautés, le projet a mis un accent particulier sur la formation sur des thèmes techniques : Gestion, Plaidoyer, VBG, Entrepreneuriat, ... Cela a permis une forte appropriation des actions de développement des ménages et de la communauté afin que les femmes s'engagent conséquemment dans le domaine de génération du revenu et de défense de leurs droits en se préservant des violences de toutes sortes. Les structures ainsi créées (AVEC, Noyaux) visent à pérenniser les bénéfices tirés du projet au-delà de la fermeture de ses activités.</p>
Bonne pratique 3	Amélioration des compétences des membres de la communauté en matière de la masculinité positive
	<p>Considérant que les constructions sociales basées sur le genre jouent un rôle décisif dans tous les domaines de la vie quotidienne des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans les communautés cibles, le projet a guidé les membres de la communauté, à travers une série de formations et d'activités de sensibilisation qui les encouragent à adopter une attitude positive envers les femmes et les filles (scolarisation des enfants sans discrimination fondée sur le sexe ou le handicap).</p>
Bonne pratique 4	Approches intégrées des interventions
	<p>Pour atteindre les objectifs énoncés du projet, une approche d'intervention intégrée a été mise en place, plutôt que de se concentrer sur des activités isolées. C'est à cet égard que le projet, en plus de l'améliorer les connaissances des femmes par la formation sur différents thèmes promouvant les droits de la femme, s'est également investi dans des activités visant l'intégration des personnes déplacées au sein des communautés d'accueil en les soutenant par des activités économiques pourvoyeuses de revenu stable, en plus d'action de protection de l'environnement et de plaidoyer.</p>

0.4.4. Recommandations.

Sur la base de ces résultats et des analyses effectuées, les principales recommandations suivantes sont formulées :

I. Recommandations formulées par les acteurs locaux (Membres des OPA)

À Oxfam et au donneur

Bien que les membres de la communauté soient très reconnaissants à Oxfam et ses partenaires pour les activités mises en œuvre dans leur zone, ils ont cependant émis les souhaits suivants :

Recommandation n°1 : Les membres de la communauté recommandent que le projet DGD soit reconduit après 2026 en vue de la consolidation des actions amorcées.

Aux responsables du projet

- Plaidoyer pour le retour de la paix afin que les personnes déplacées puissent retourner chez eux ;
- Doter un nombre suffisant des membres des OPA d'une AGR (si pas tous les membres de l'OPA) ;
- Renouveler la location des champs en faveur des membres des OPA sans terre ;
- Renforcer le fonds de crédit de l'AVEC afin de servir à temps plus des membres et pour les besoins ressentis
- Associer aussi les maris (époux) dans les formations sur le Genre car parfois les femmes ont des difficultés pour bien restituer la matière et se faire comprendre
- Doter les coopératives des machines de transformation des produits agricoles, notamment pour la conservation des produits de pêche (congélateur, chambre froide), transformation de manioc, production du lait de soja,
- Accompagner les OPA dans la démarche d'obtention des documents légaux pour leur fonctionnement ;
- Accompagner les animateurs des coopératives lors des séances de restitution pour plus d'efficacité ;
- Avoir une convention écrite avec les OPA ;
- Prévoir un appui institutionnel aux OPA pour le suivi à assurer aux bénéficiaires

2 Recommandations formulées par l'équipe d'évaluation

Aux responsables du projet pour la phase en cours

Recommandation n°2 : Elargissement de l'assiette des bénéficiaires des AGR pour que la zone d'influence négative soit inférieure à la zone d'influence positive au sein de l'OPA, (par exemple, au sein d'une OPA, 5 membres seulement sur 190 sont bénéficiaires de l'appui en AGR ; quels que soient les critères de sélection utilisés, la tension entre membres (tous vulnérables) est inévitable etc.).

- Rendre davantage le processus de sélection des bénéficiaires participatif, transparent et le documenter au niveau des OPA ;
- Définir conséquemment les effectifs des bénéficiaires des AGR à couvrir au sein d'une OPA afin que la zone d'influence négative soit inférieure à la zone d'influence positive ;
- Certes, les besoins sont énormes au Nord-Kivu, mais pour le temps restant, l'approche utilisée par la FOPAC Nord-Kivu dans la gestion des bénéficiaires devra être améliorée afin de couvrir les effectifs prévus. Pourquoi ne pas procéder comme les deux organisations du Sud-Kivu qui, après sélection, regroupent les bénéficiaires en des groupes de travail de 25-30 membres par site et organiser, à travers ce groupe, les activités du projet. L'avantage ici est que les bénéficiaires sont bien identifiés, et eux-mêmes se connaissent aussi plutôt que de considérer tous les membres de l'OPA (100, 150 ou 200 membres) comme bénéficiaires et ne pas être à mesure de les localiser.

Recommandation n°3 : Maximiser l'impact des approches de travail adoptées.

Tout en promouvant une approche intégrée aux actions entreprises, il serait préférable de veiller à :

- Augmentation de la fréquence et de la portée des formations sur la gestion des AGR, les AVEC, et l'agroforesterie en faveur des membres des OPA.

- Vulgariser des mesures légales soutenant les droits des femmes à la succession et à l'héritage, en collaboration avec les autorités locales au niveau des territoires ;
- Fournir des outils et intrants agricoles à temps pour améliorer la productivité, notamment des semences adaptées au sol local et aux habitudes alimentaires ainsi que des équipements aratoires dans les zones cibles,;
- Faire précéder l'appui en AGR aux membres des OPA par une étude sommaire des filières rentables dans les différentes communautés et éviter ainsi de les amener des produits non adaptés aux habitudes locales de consommation (Ex : farine de maïs à Mushweshwe non consommée comme pâte dans le milieu ; les bénéficiaires en ont fait usage dans la production de la bière locale, etc.)
- Harmoniser la valeur de l'appui d'une AGR au sein d'une zone ; au sein d'une OPA, certains reçoivent 20\$ d'autres 60\$, ailleurs ils ont 3 ou 5 litres d'huile de palme ou 10 Kg de farine de maïs ;
- Repenser l'approche d'appui en AGR collective car après réception, les bénéficiaires s'en répartissaient pour des AGR individuelles qui malheureusement devenaient moins pertinentes en termes de valeur ;
- En plus des exploitations collectives (champ de légume), encourager la promotion des exploitations agricoles individuelles susceptibles de répondre, de façon autonome, aux besoins du ménage
- Vulgariser davantage les techniques de bio fertilisation du sol et les techniques de production de bio insecticides. Le temps restant du projet devrait s'employer à la consolidation de ces pratiques encore insuffisamment vulgarisées ;
- Faire un suivi systématique sur l'évolution des pratiques nutritionnelles des bénéficiaires (par moment elles témoignent avoir accès aux repas réguliers, il faudra dès lors s'assurer des pratiques nutritionnelles en place dans les ménages) ;
- .

Recommandation n°4 : Travailler davantage pour le développement du niveau de maturité des OPA partenaires.

Certaines OPA se recherchent encore sur le plan organisationnel et institutionnel. La valeur ajoutée qu'elles peuvent tirer de la mise en œuvre du projet DGD, c'est l'amélioration de leurs capacités de gestion pouvant leur permettre de s'ouvrir à d'autres partenaires. Le travail fait par ASOP à ce sujet est louable, et devra inspirer à ce que :

- Les OPA soient davantage impliquées dans la mise en œuvre en tant qu'organisation à la base et non seulement travailler avec leurs bénéficiaires ; à cet effet, une convention claire de collaboration entre les organisations de mise en œuvre et les OPA partenaires devra définir leurs responsabilités dans la mise en œuvre des actions (il semble que les points focaux marchent dans les platebandes des OPA ; ils accomplissent certaines activités qui auraient dû être effectuées par les OPA ou en les associant. C'est notamment le cas d'achat des Kits d'appui en AGR, l'identification des bénéficiaires d'intrants ou AGR, ...). Toujours à cet effet, il nous a semblé que les Coordinateurs des Organisations d'appui, partenaires à Oxfam, ne soient pas suffisamment impliqués dans la mise en œuvre et laissent les staffs désignés comme Points focaux du projet au sein de leurs organisations, conduire les activités sans une supervision directe.
- Pour les actions menées conjointement, les appuyer dans la définition des outils minima de gestion et de suivi, et s'assurer de leur exploitation rationnelle (par des formations sur le tas) ; c'est le cas de leur gestion financière qui doit être soutenue par un livre de caisse, des bons de sorties, des reçus, ...des outils qui imposent l'application des procédures définies ;
- Pour leur capacité organisationnelle et institutionnelle, suivre le fonctionnement de différents organes institués à base des outils appropriés qui documentent leurs actions ; bien archiver ces outils
- Procéder à une catégorisation des OPA/Coopératives par les organisations de mise en œuvre afin de bien définir le type d'appui dont elles ont besoin pour leur croissance et le type de collaboration à avoir avec elles suivant leur niveau de maturité ;
- Encourager des synergies intégratrices entre les OPA par leur mise en réseau ; un système d'information pourrait être mis en place dans ces réseaux afin de permettre aux producteurs.trices d'accéder aux informations sur l'évolution des prix des produits agricoles dans les centres de consommation ou sur l'évolution du taux de change sur le marché afin de ne pas continuer à vendre à perte

Recommandation n°5 : Renforcer les activités de plaidoyer et de lutte contre les VBG.

- A côté du plaidoyer sur le cantonnage et l'entretien des routes sur le tronçon Walungu-Bukavu, développer un autre plaidoyer vers les grands commerçants pour qu'ils ouvrent des magasins de gros dans la contrée afin d'alléger les charges des femmes ;
- Les sensibilisations sur certaines matières du code de la famille, notamment le droit des filles à la succession de leur père, ne sont pas systématisés dans les communautés bénéficiaires, ce qui donne assez d'espace à ceux qui véhiculent des pratiques et us préjudiciables à la femme et la fille,
- Mener des réflexions avec les noyaux de plaidoyer mis en place pour la prise en charge, de façon durable, des frais inhérents à leur fonctionnement ;
- Afin d'inverser la tendance dans la configuration actuelle sur les valeurs traditionnelles néfastes au progrès de la femme, examiner la possibilité d'élargir les actions à d'autres femmes et impliquer les hommes dans la lutte ;

3. Aux responsables du projet pour la phase après 2026**Recommandation n°6 : Montrer son engagement à capitaliser sur les réalisations du projet DGD 22-26.**

- Organiser, à la fin du programme en cours, un atelier de capitalisation des bonnes pratiques de la phase finissante, et voir comment y bâtir un nouveau programme ;
- S'interroger sur le rayon couvert par le projet ; n'est-il pas très vaste par rapport aux exigences logistiques et d'appui technique fourni ?
- Une grande proportion des femmes cibles par le projet (62% de l'échantillon) doit avoir des problèmes de lecture et d'écriture bien qu'elles puissent manipuler quelques chiffres (compter) ; ceci est perçu comme un frein dans le processus d'émancipation. La prise en compte de l'alphabétisation pourra optimiser les retombées positives des apports du projet.
- Le projet DGD est un même projet bien qu'implémenté par trois partenaires différents ; les approches définies par le projet doivent alors être harmonisées auprès des partenaires comme les objectifs poursuivis sont les mêmes (Ex : AGR collectives pour les uns, et pour les autres AGR individuelles, et pour des valeurs différentes) ;
- Prévoir, à côté des appuis apportés aux PDI, un soutien aux ménages d'accueil afin d'éviter des frustrations susceptibles à dégénérer à de conflits.
- Prévoir qu'après 2026, qu'on observe déjà un mouvement retour des personnes déplacées dans leurs villages ; les besoins de réhabilitation et de réinstallation pourront être envisagés.

I. Introduction Générale

Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires

I.1. Aperçu du projet

D'ici fin 2026, 3 839 (jeunes) femmes vivant en lisière des aires protégées et des exploitations minières au Sud et au Nord

Kivu renforcent leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence et leur protection sociale et sécuritaire, par l'augmentation de la production agricole, de la valeur ajoutée des produits agricoles, du développement des mécanismes durables de résilience communautaire et la défense des droits des producteurs.trices.

Durée:	2022 - 2026 (5 years)
Budget:	EUR 2.240.074,07
Nombre estimé de bénéficiaires	3 839 (jeunes) femmes
Zones d'intervention	République Démocratique du Congo : (i) Province du Sud-Kivu (Territoires de Kabare, Kalehe, Walungu et Uvira et (ii) Province du Nord-Kivu (Territoires de Masisi, Rutshuru et Nyiragongo)

L'Approche du Projet (Théorie de Changement)

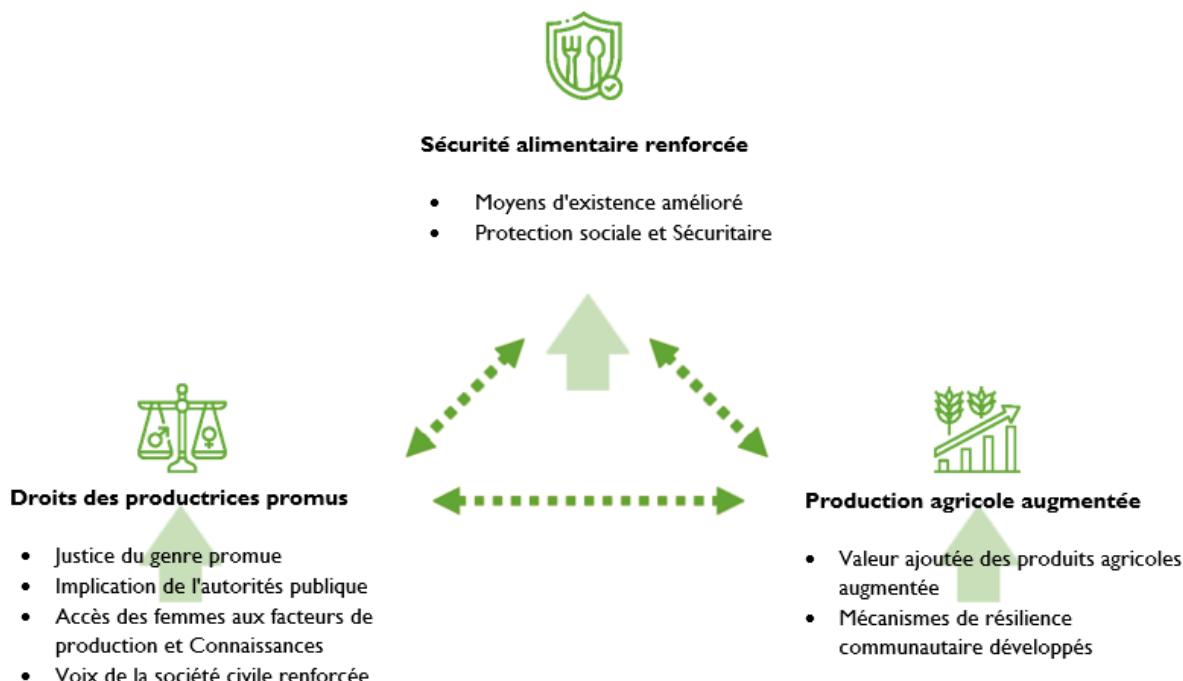


Figure 1. L'approche du Projet (Théorie de Changement)

I.2. Contexte général

Les systèmes alimentaires font partie intégrante des mesures basiques que tout Etat a l'obligation de mettre en place pour assurer progressivement² la pleine jouissance du droit à l'alimentation. Il s'agit du « droit reconnu à toute personne humaine d'être préservé de la faim, tout simplement car accéder à une nourriture suffisante au

² Comité des DESC (ONU), *Observation générale 12 : Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*, (vingtième session, 1999) : https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Comite_DESC_Observation_Generale_12_1999_FR.pdf

quotidien est indispensable à sa dignité et à la réalisation de ses autres droits humains »³. En ratifiant les principaux instruments juridiques qui consacrent et garantissent ce droit sur les plans international et africain⁴, la République démocratique du Congo ('RDC' ou 'Congo' ci-après) a pris l'engagement de s'assurer que toute personne sur son territoire est à l'abri non seulement de la faim mais aussi de la malnutrition⁵.

De cet engagement découle principalement l'obligation pour la RDC d'utiliser le maximum des ressources disponibles, y compris celles issues de la coopération et de l'aide internationales⁶, pour mettre en place « les réseaux nécessaires » pour produire et transformer les aliments, et garantir l'accessibilité physique et économique des aliments de la meilleure qualité possible (tenant compte des appréciations culturelles) pour tous les consommateurs, sans discrimination⁷. Il s'ensuit que la réalisation progressive de la pleine jouissance du droit à l'alimentation implique notamment la réduction progressive des inégalités et des injustices socio-économiques systémiques dans les systèmes alimentaires, en s'assurant qu'aucun maillon de ces systèmes de production, transformation et fourniture des aliments ne fait l'objet de mesures régressives, y compris discriminatoires.

Toutefois, s'il est vrai que les systèmes alimentaires s'inscrivent principalement dans l'optique de réalisation du droit à l'alimentation, il n'en est pas moins qu'ils contribuent également à la mise en œuvre de plusieurs autres droits humains, notamment des droits économiques, sociaux et culturels (DESC) ; entre autres, les droits à un travail décent, à la propriété, à la sécurité sociale, etc. Ces droits sont également couverts, chacun selon ses particularités, par l'obligation de réduire progressivement les inégalités et les injustices systémiques qui caractérisent les systèmes alimentaires, particulièrement celles dont les femmes sont généralement victimes. En fait, l'autonomisation socio-économique des femmes qui interviennent dans ces systèmes, dont l'une des finalités essentielles est de leur permettre de jouir pleinement du droit à l'alimentation, dépend fondamentalement de la réalisation de ces autres DESC. Cependant, leur travail dans le secteur agricole, « qui emploie plus de deux tiers des femmes en RDC »⁸ n'arrive toujours pas à contribuer à leur autonomisation à cause des contraintes structurelles et conjoncturelles découlant des discriminations basées sur le genre.

En effet, les systèmes alimentaires congolais sont essentiellement insensibles au genre. Ils peinent encore à s'ancrer dans une « approche [qui] tient compte des normes sociales, des rôles traditionnellement dévolus à chacun des deux genres et des relations entre les hommes et les femmes, avec les répercussions que cela peut avoir sur l'accès aux ressources et le contrôle de celles-ci. [Une approche qui] cherche à faciliter des changements progressifs dans les relations hommes-femmes avec comme perspective l'objectif ultime de l'égalité de genre »⁹. En conséquence, les femmes restent la composante socio-démographique la plus affectée par l'insécurité alimentaire chronique (IAC), malgré qu'elles soient « des actrices clés des systèmes agroalimentaires et jouent un rôle crucial dans le développement agricole et rural »¹⁰. Selon le Programme Alimentaire Mondial (PAM, 2024), plusieurs ménages dirigés par les femmes en RDC, ont pour seules sources de revenu des activités agricoles ou connexes à l'agriculture ; mais malheureusement ces ménages « sont plus fréquemment (71 %) en situation d'insécurité alimentaire (modérée et sévère) que les ménages dirigés par des hommes (61 %). Ce qui est particulièrement préoccupant, c'est la prévalence de l'insécurité alimentaire sévère qui est nettement plus élevée parmi les ménages dirigés par des femmes : 21 % contre 13 % »¹¹. Les provinces du Nord-Kivu et du Sud-Kivu ne font pas exception à cette situation dans la mesure où elles connaissent les niveaux d'IAC le plus grave

³ https://centrecitoyen.org/wp-content/uploads/2024/01/Guide-du-Citoyen-sur-les-DESC-au-Burkina-Faso_- -Cidoc_- -2023.pdf

⁴ Principalement, le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels (PIDESC, 1966) et la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP, 1981).

⁵ Comité des DESC (ONU), *Observation générale 12 : Le droit à une nourriture suffisante (art. 11)*, (vingtième session, 1999) : https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Comite_DESC_Observation_Generale_12_1999_FR.pdf

⁶ Il s'agit de ressources financières et non-financières. Voir Comité des DESC (ONU), *Observation générale n°3 : La nature des obligations des États parties (article 2, par. 1, du Pacte)*, (Cinquième session, 1990) : https://www.right-to-education.org/sites/right-to-education.org/files/resource-attachments/Comite_DESC_Observation_Generale_3_1990_FR.pdf

⁷ PAM, *Les systèmes alimentaires* : <https://fr.wfp.org/systemes-alimentaires>

⁸ Banque Mondiale, *Diagnostic sur l'autonomisation économique des femmes en RDC : Obstacles et opportunités* : <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/7d339ca8-334a-5917-b44d-ae89e79cb1e4/content>

⁹ OIT, *Une approche du développement des chaînes de valeur sensible au genre : Un guide complémentaire* (Juillet 2022), p. 6 : <https://www.ilo.org/fr/publications/une-approche-du-developpement-des-chaines-de-valeur-sensible-au-genre-un>

¹⁰ GTT-IPC, *Analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique en République démocratique du Congo* (Juillet 2024), p. 36 : https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Chronic_Food_Insecurity_Jul2023_report_french.pdf

¹¹ PAM, *Analyse des disparités de genre et sécurité alimentaire République Démocratique du Congo* (Mars 2024) : <https://fscluster.org/sites/default/files/2024-03/WFP-0000157361.pdf>

(la quasi-majorité de leurs territoires étant respectivement au niveau sévère), selon le Cadre intégré de classification de la sécurité alimentaire (IPC, 2024)¹².

Il y a clairement besoin d'articuler des stratégies et actions efficaces pour lever les contraintes de genre qui persistent dans les systèmes alimentaires congolais, en particulier dans les chaînes de valeur agricoles. C'est notamment ce besoin qui sous-tend le projet « *Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires* » dont la mise en œuvre fait l'objet de la présente évaluation mi-parcours.

I.3. Objectifs de la mission d'évaluation

D'après ses commanditaires, l'objectif de la présente mission est de conduire une évaluation mi-parcours du projet DGD 22-26.

L'objectif principal de la mission est de tirer, avec Oxfam et ses partenaires, des leçons sur le déroulement du programme et, le cas échéant, de formuler des recommandations d'ajustement pour la phase finale du programme et des orientations pour la formulation de futures interventions.

De façon spécifique, la mission d'évaluation à mi-parcours consiste à :

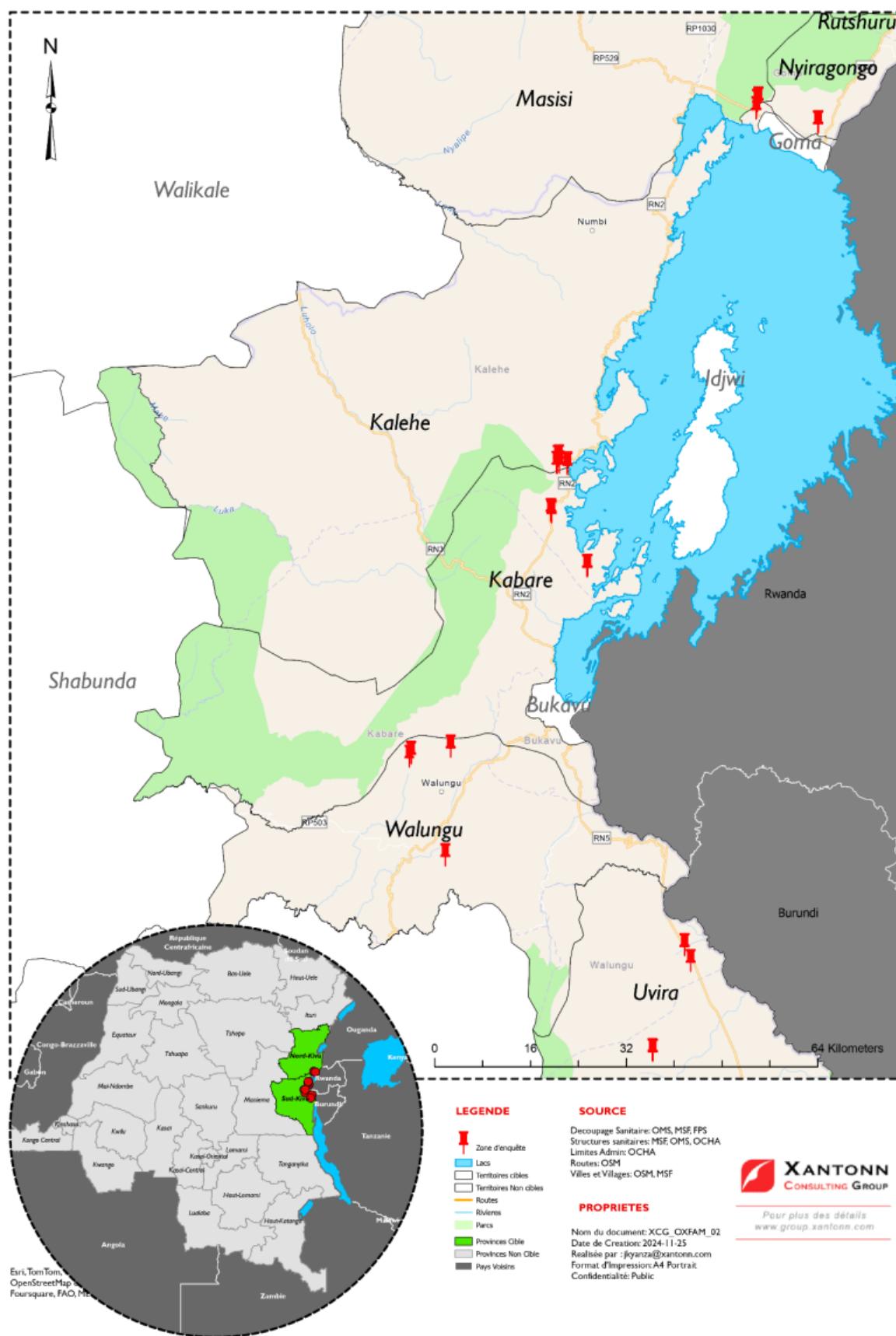
1. Faciliter la participation active d'Oxfam et ses partenaires à différents stades de l'évaluation à des fins d'apprentissage ;
2. Corroborer un échantillon d'effets récoltés dans le cadre du suivi du programme, lorsque ceux-ci sont disponibles ;
3. Évaluer le bien-fondé de l'action au regard de la théorie de changement, des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du programme ;
4. Évaluer les stratégies d'intervention déployées pour atteindre les résultats du programme ;
5. Fournir des recommandations pour ajuster la planification de la dernière partie du programme ;
6. Fournir des recommandations pour la formulation du prochain programme DGD et d'autres interventions.

I.4. Limitation de l'étude

Les travaux d'évaluation n'ont pas connu des limitations majeures en dehors des difficultés d'atteinte des bénéficiaires prévus pour l'enquête au Nord-Kivu. En effet, il était initialement prévu que 221 ménages (58%) soient enquêtés au Nord-Kivu contre 159 au Sud-Kivu suivant la répartition des bénéficiaires du projet. Lors des enquêtes, seuls 124 ménages ont pu être atteints au Nord-Kivu, soit 56% des effectifs prévus. Les enquêteurs déployés ont manqué d'autres bénéficiaires bien que guidés par les animateurs du projet. Pour tenter d'atténuer cet écart, l'équipe déployée au Sud-Kivu a été appelée à aller au-delà des effectifs prévus ; c'est ainsi que 200 ménages ont été couverts au Sud-Kivu contre 159 initialement prévus, soit 126% des prévisions.

¹² GTT-IPC, Analyse IPC de l'insécurité alimentaire chronique en République démocratique du Congo (Juillet 2024), p. 36 : https://www.ipcinfo.org/fileadmin/user_upload/ipcinfo/docs/IPC_DRC_Chronic_Food_Insecurity_Jul2023_report_french.pdf

I.5. Carte des sites visitées



II. Méthodologie

En plus de la revue documentaire et de l'observation des résultats du projet sur terrain, l'évaluation a adopté une approche mixte, quantitative et qualitative, dans le but d'évaluer systématiquement et objectivement les activités du projet, en déterminant le taux de réalisation des résultats visés (y compris les indicateurs) à mi-parcours du projet. L'exercice a également permis de cerner les facteurs précis qui ont influé sur les résultats.

Des questionnaires ont été conçus et administrés auprès de différentes parties impliquées dans le projet pour la collecte de données qualitatives par le biais de discussions de groupe (FGD) et d'entretiens avec des informateurs clés (KII). Au total, 29 FGD ont été menés sur les sites du projet, impliquant 345 personnes dont 309 femmes (89,6%) ; ces groupes étaient composés principalement de membres de la communauté regroupés au sein des OP/Coopératives, membres des AVEC, les personnes déplacées impliquées dans les actions du projet. Les entretiens semi-structurés avec des personnalités clés ont eu lieu avec 58 personnes dont 28 femmes (48,3%). Il s'agissait particulièrement des staffs du projet, les animateurs des comités des OP/Coopératives, les chefs et leaders locaux.



Image 1. L'équipe des consultants avec l'équipe d'OXFAM Bukavu

Tableau 2. Participants aux Focus Group et entretiens individuels.

N°	Site	Nbr Focus group	Effectifs participants FGD			Effectifs participants KII		
			Homme	Femme	Total	H	F	Total
1.	Kabare	7	12	76	88	6	10	16
2.	Walungu	7	10	160	170	6	3	9
3.	Lemera	2	5	10	15	4	2	6
4.	Goma	9	9	63	72	4	11	15
5	Staffs	4			0	10	2	12
Total		29	36	309	345	30	28	58

Pour ce qui est des données quantitatives, notre enquête a atteint 370 répondants dans la zone d'enquête sur les 380 prévus, soit (97%). Cependant, après une vérification minutieuse de la qualité des données, seules 324 enquêtes ont été considérées comme répondant aux critères de qualité pour l'analyse des données. Le tableau ci-dessous en fournit plus de détails :

Tableau 3. Résultat du nettoyage des données

Catégorie	Fréquence	Pourcentage
Approuvés	324	88%
Exclus	46	12%
Total	370	100%

L'enquête auprès des ménages a utilisé une approche d'échantillonnage en grappes basée sur la région et le type de répondants (PDI/autochtone ; voir l'annexe A pour les calculs de la marge d'erreur pour chaque groupe démographique). Sur les 324 personnes interrogées, 6 % étaient âgées de 18 à 24 ans, 74 % de 25 à 55 ans et 19 % de 55 ans et plus ; Étant donné que le projet cible principalement les femmes, nous avons interrogé 95 % des femmes et seulement 5 % d'hommes. 43% sont des résidents et 57% sont des PDI. En général, les caractéristiques de l'échantillon sont bien équilibrées, avec des marges d'erreur inférieures à 6 %.

Tableau 4. Échantillon quantitatif réalisé par Province, groupe d'âge, sexe et type de bénéficiaire

Territoire	Groupe d'Âges			Genre		Type de bénéficiaire		Total (n)	Total (%)
	18-24	25-55	55+	Féminin	Masculin	Autochtone	Déplacé		
Sud-Kivu	Kabare	4	46	20	64	6	46	24	70 22%
	Kalehe	0	22	8	30	0	20	10	30 9%
	Uvira	0	11	0	11	0	10	1	11 3%
	Walungu	4	65	20	87	2	64	25	89 27%
Nord-Kivu	Masisi	7	44	5	50	6	0	56	56 17%
	Nyiragongo	2	29	9	38	2	0	40	40 12%
	Rutshuru	3	24	1	27	1	0	28	28 9%
	Total (n)	20	241	63	307	17	140	184	324 100%
Total (%)		6%	74%	19%	95%	5%	43%	57%	100%

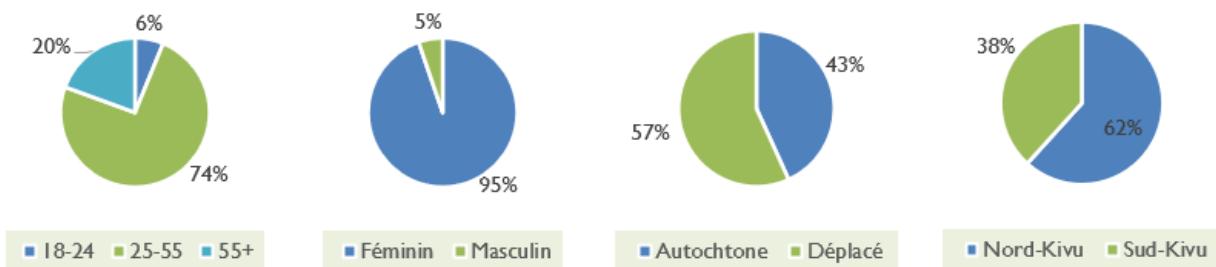
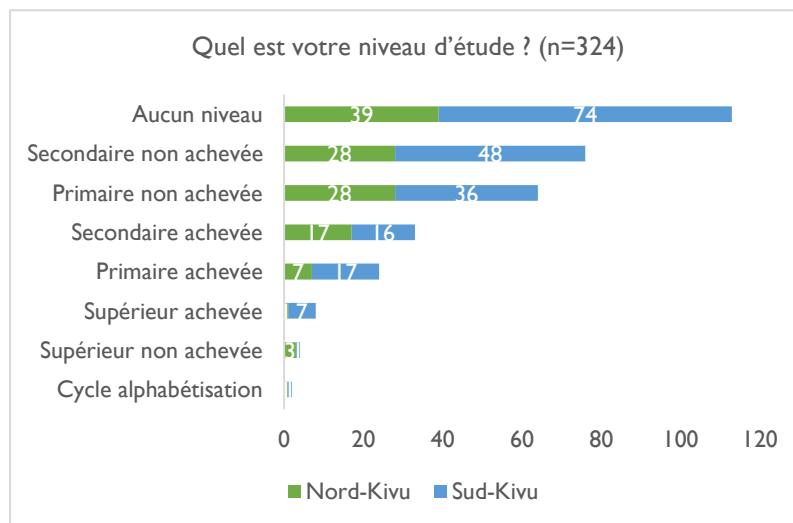


Figure 2. Répartition sociodémographique des répondants



En dehors de ces caractéristiques, la population étudiée est principalement non instruite (34,9%), en particulier dans les territoires comme Kalehe (56,7%), Nyiragongo (45%), Uvira (45,5%) et Walungu (42,7%). Quoi qu'il en soit, 23,5 % ont commencé l'enseignement secondaire mais ne l'ont jamais terminé. La figure ci-dessous fournit plus de détails sur le niveau d'éducation des répondants. Il est à noter que 69 % des personnes interrogées sont mariées et 15 % d'entre elles sont veuves. 66,7 % des ménages interrogés comptent 6 à 10

Figure 3. Niveau d'étude des répondants

personnes, en particulier des PDI de Masisi (46,4 %), Nyiragongo (40 %) et Rutshuru (39,3 %). En ce qui concerne la principale source de revenus, la plupart des répondants ont mentionné l'agriculture (67,3 %) et les petites entreprises (24,1 %), notamment le petit commerce des produits agricoles et manufacturés, le petit élevage de cobayes, lapins et poules, fabrication et vente des bières locales, fabrication de la chikwange à base de manioc frais, fabrication et vente des savons artisanaux, ... Sur l'ensemble des femmes interrogées, 52,8 % sont chefs de famille et 39,7 % du total des femmes étaient enceintes ou allaitantes.

Nous avons utilisé la validité apparente¹³ pour confirmer que tous les domaines pertinents de l'évaluation ont été couverts dans les outils de collecte de données et la validité conceptuelle afin d'assurer l'opérationnalisation des variables de l'étude. De plus, pour toutes les questions de perception structurées comme des questions sur l'échelle de Likert, nous avons effectué un test de fiabilité pour vérifier la cohérence du questionnaire. À cette

¹³ McBurney et White, 2009

fin, nous avons utilisé la méthode de test alpha de Cronbach et visé un score de 0,7 avant de procéder à l'analyse des données.

Tableau 5. Test de fiabilité globale

Cronbach's Alpha	N of Items	Comment
.946	32	Excellent

Comme le montre le tableau 5, le coefficient alpha pour les éléments d'échelle non normalisés était de 0,946, mais un score de 0,7 et plus est considéré comme une mesure précise ¹⁴du coefficient de fiabilité ; Ainsi, le coefficient alpha global de cette étude a été considéré comme fiable et donc sûr pour procéder à l'analyse des données.

Pour ce qui est de la revue documentaire, à partir de la phase de démarrage de l'évaluation, l'équipe a reçu les différents documents nécessaires devant lui permettre de tirer des informations sur le niveau d'avancement des activités du projet. Les documents exploités sont notamment (i) les termes de référence de la mission d'évaluation (ii) les rapports narratifs années 1 et 2 du projet (iii) le cadre logique (iv) la théorie de changement (v) le tableau de suivi du cadre logique 2023 RDC (vi) la cartographie des zones de mise en œuvre du projet (vii) les effets récoltés par les organisations de mise en œuvre dans le cadre du monitoring du projet (viii) les modules de formation et différents plans produits par les organisations de mise en œuvre, ainsi que les documents classés par les OP/Coopératives/, etc.

Pour ce qui est de la méthode de l'évaluation basée sur la théorie de changement, les équipes du projet au niveau de la FOPAC Sud-Kivu, FOPAC Nord-Kivu et de ASOP ont été appelées à comparer les résultats, effets qui avaient été visés au démarrage de l'action avec les résultats, effets réellement atteints en cours d'action. Leurs points de vue en répondants aux questions suivantes : (1) les processus qui ont apporté le changement sont-ils bien ceux qui avaient été identifiés au démarrage de l'action ? (2) qu'est -ce qui est imputable au projet, aux mutations de l'environnement et à l'apport d'autres acteurs ? ...Leurs points de vue ont été pris en compte dans les commentaires du présent rapport surtout dans les commentaires sur les effets récoltés.

L'observation directe des actions sur terrain a permis de constater la manière dont les bénéficiaires sont organisés et les activités mises en œuvre. Ces constats sont capitalisés dans ce rapport

III. Présentation des Résultats de l'évaluation.

Les résultats de l'évaluation seront principalement présentés suivant deux critères du Comité d'Aide au Développement de l'Organisation de coopération et de développement économiques « CAD-CDE » tel que recommandé par les termes de référence de la présente évaluation, à savoir la pertinence et l'efficacité des actions entreprises.

3.I. Pertinence des actions du projet DGD.

Le bienfondé de l'action au regard de la théorie de changement, des objectifs et enjeux déterminés au démarrage du programme. Le programme sera évalué au niveau de sa conception, ses stratégies d'intervention, et des effets escomptés.

La pertinence du projet DGD est abordée à travers l'examen respectivement des points relatifs (i) à la capacité des actions du projet à répondre aux besoins de la communauté, (ii) à l'adéquation de l'action du projet aux aspirations des membres de la communauté (iii) à la pertinence du moment de survenance de l'action du projet dans sa communauté (iv) à l'alignement de l'action du projet aux politiques et instruments nationaux et internationaux (v) à la contribution du projet à la protection de l'environnement (vi) à la réactivité de l'action du projet face aux changements du contexte avant d'examiner les (vii) forces/potentialité et faiblesses/défis liés à la pertinence des actions du projet.

¹⁴ Zinbarg et al. (2005)

3.1.1. Actions du projet DGD, réponse aux problèmes des plus vulnérables.

Les problèmes identifiés par le projet sont évidents et les personnes contactées lors des visites d'entretiens (femmes, hommes, autorités locales coutumières et administratives, leaders locaux, etc.) les reconnaissent bien, à savoir :

- La pauvreté caractérisée par l'accès difficile aux ressources comme la terre, les capitaux, ...
- Le maintien de la femme dans une situation de non égalité avec l'homme en ce qui concerne l'économie du ménage malgré son implication prépondérante dans le système productif local,
- La position défavorable de la femme face aux impératifs de sa participation à toutes la chaîne des valeurs agricoles, ...

Les propos des femmes pour traduire ces préoccupations ont été ainsi exprimées :

- « *La souffrance des femmes transporteuses des articles lourds vers les sites miniers dans les montagnes alentours* »
- *Les droits des femmes longtemps brimés*
- *La voix des femmes non prise avec considération sur les ressources familiales*
- *Manque de dialogue en famille* ¹⁵»
- « *La pauvreté due au manque de sources des revenus* »
- *Notre dignité humaine (vivre de mendicité par manque totale de source de revenu)*
- *Manque d'espace d'expression*
- *Manque des débouchés économiques et financiers ;*
- *Participer à la vie communautaire, Parler en public devant les hommes*¹⁶ »

« *Les femmes et les filles allaient vendre des articles à BITARE en chefferie de NINJA, là elles subissaient beaucoup de violences sexuelles, la rétention de leurs rémunérations et une rémunération abusive. Le projet DGD leur a donné des moyens pour s'organiser et exercer un commerce dans Izege sans risques des violences et perte de leurs marchandises.* ¹⁷ »

De ce qui précède, les bénéficiaires du projet DGD à travers les trois organisations de mise en œuvre dans les deux provinces ciblées, témoignent des solutions idoines trouvées par le projet pour améliorer leurs statuts.

- Les formations reçues ont amélioré leur compréhension de certains défis, notamment sur leurs capacités intérieures à pouvoir s'affirmer comme personne de pleins droits et à produire (Reconnaissance de leur utilité au sein du ménage et de la communauté),
- L'effet combiné des formations reçues du projet, des ressources nécessaires mises à la disposition des bénéficiaires et du suivi de proximité assuré par le projet, a permis la mise en place et l'exploitation des AGR par lesdits bénéficiaires, contribuant ainsi significativement à leur autonomie financière.
- L'appui du projet a permis aux groupes de travail de mettre en place des AVEC qui permettent aux membres d'accéder aux crédits pour financer leurs commerces ou pour faire face à certains besoins du ménage, même si ces crédits sont modestes, quand même ils répondent à certains besoins urgents,
- L'accompagnement des agronomes du projet a donné aux femmes des techniques nouvelles pour améliorer la production agricole,

Les formations dispensées aux femmes, notamment celles relatives aux violences basées sur le Genre (VBG), l'autonomisation des femmes et l'entrepreneuriat féminin ont suscité une grande dynamique au sein des groupements féminins au point que certaines femmes ont déclaré « ces formations nous ont éveillées ; nous avons compris que la femme peut tout faire. Même les transactions qui n'étaient traditionnellement réservées qu'aux hommes, nous les menons actuellement ; c'est notamment le cas d'une femme membre de SOPADEF qui a acheté, au mois d'octobre 2023, un champ de près d'un hectare à Karuba en son nom ; son père et son mari ont bien apprécié cette initiative qui fait déjà tache d'huile dans la communauté. Rappelons que traditionnellement, l'achat d'une vache, d'un champ ou d'une parcelle n'est réservé qu'aux hommes dans la zone de Karuba ». Tel est aussi l'avis des femmes de la COOPABU¹⁹ dans le territoire de Nyiragongo au Nord-Kivu et des femmes de la COPTRAF à Katana au Sud-Kivu qui ont déclaré ce qui suit : « Nous avons désormais décidé que nos enfants, filles comme garçons, sont égaux et doivent participer aux travaux ménagers de la même manière. Et par rapport à l'héritage, même si parmi les enfants du ménage il y a un garçon, les filles peuvent aussi

¹⁵ Entretien avec les femmes de Mushinga, COOPTRAF, COOPABU, Novembre 2024

¹⁶ Entretiens avec les femmes de Kaniola le 1^{er} Novembre 2024 à Kaniola

¹⁷ Entretiens avec les femmes de Izege à CISHOZI/LUGO le 1^{er} Novembre 2024

¹⁸ Rapport d'entretien avec le comité directeur de SOPADEF, Novembre 2024

¹⁹ Pour les femmes de la COOPABU, les hommes peuvent faire ce que les femmes font et vice-versa

hériter. Avant ces formations, jamais une fille pouvait hériter quand elle avait ses frères garçons, mais aujourd’hui filles comme garçons peuvent hériter. Voilà pourquoi au décès de leur papa, une dame a été intronisée comme héritière de la famille en portant la veste de son père en lieu et place de son frère ainé »²⁰. En rapport avec la participation à la prise de décision, les femmes, dans tous les sites visités, ont noté des avancées significatives sur ce point.

« Avant, les deux époux pouvaient cultiver ensemble, mais à la récolte, c'est le mari seul qui détenait la clé du dépôt de la récolte et pouvait décider unilatéralement de quoi faire de cette récolte. Les formations suivies ont tout révolutionné car les papas ont été sensibilisés sur le genre et ils commencent à changer progressivement. Ainsi, sur le plan de la prise de décision, les deux époux actuellement se concertent, et même pour la gestion de la clé du dépôt de la récolte, un exemplaire est remis à l'épouse qui a désormais un mot à dire sur l'affectation »²¹. Il en va aussi de l'implication d'égal à égal, époux-épouse, dans les travaux champêtres pour les ménages encadrés à Kaniola, à Mwirama / Kaniola, à Izege, à Mushinga et à Lemera²².

Par ailleurs, pendant que les ménages s'adonnaient à la production agricole, un appui en activités génératrices de revenu leur a été fourni afin de renforcer leur capacité de résilience. Quoi que minime dans certains sites, l'appui aux ménages par ces AGR est estimé aux yeux de leurs bénéficiaires d'une valeur inestimable comme les témoignent ces femmes, ex-professionnelles de sexe de Mushweshwe.

Nous allions vendre de l'eau potable dans le camp situé à près de 10 Km, et par jour nous vendions un à trois bidons pour 500 FC par bidon, soit 1500 FC de recette. Nous pratiquions aussi la lessive des habits des exploitants pour près de 1500 FC par jour (près de 0,5\$us). Parfois, nous fréquentions le site minier pour y vendre en ambulatoire les fruits pour un capital ne dépassant pas 10000 FC (3,5\$). Voilà les activités qui nous exposaient à la prostitution et beaucoup d'entre nous y sortaient avec des grossesses non désirées dont la charge retombait malheureusement à nos parents. Les enfants ainsi nés étaient aussi exposés à la malnutrition surtout lorsque la maman tombait malade et se retrouvait dans l'incapacité de produire (chercher à manger). La sensibilisation et l'appui reçu de la FOPAC SK nous a sauvé la vie. Chacune d'entre nous a développé une activité qui l'occupe, et qui lui permet de vivre à proximité de ses parents. Le matin nous faisons le champ aux côtés de nos parents, et le soir nous sommes au marché du village pour nos AGR ; les parents sont ainsi satisfaits et fiers de nous. Nous sommes devenues des femmes respectées parmi d'autres dans le village ; nous avons un petit revenu au quotidien qui nous permet de satisfaire non besoins ménagers sans quémander et quand nous passons les gens nous regardent avec admiration et certaines personnes ne nous reconnaissent plus car nous avons considérablement changé.

La formation sur la gestion des AGR et le renforcement des capacités en agroforesterie permettent aux femmes de contribuer aux besoins de leurs ménages et de leur communauté, tout en accédant à des ressources autrefois limitées, renforçant ainsi leur position sociale et économique dans la communauté.

Pour ce qui est de la promotion des techniques culturelles durables, les membres des OP /Coopératives ont été formés sur diverses techniques de production agricole, notamment (i) sur l'agroforesterie où plusieurs pépinières d'essences agroforestières ont été mises en place (ii) les biofertilisants et les biopesticides pour lesquels, d'après le comité de la COOPIPEKA, les gens sollicitent leur expertise pour aller les former dans certains domaines notamment le compostage, la production de l'engrais liquide (Avec 20000 FC, les techniciens de la CCPIPEKA peuvent produire de l'engrais pouvant couvrir un hectare de culture. L'application de cet engrais joue considérablement sur le rendement des cultures de l'ordre de 10 Kg à 50 Kg de récolte pour le haricot).

Dans le cadre des soins aux plantes, les membres de la COOPABU utilisent les urées pour la pulvérisation et le tabac, l'eucalyptus blanc, et d'autres plantes localement dénommées Umuravumba comme les biopesticides. Pour la culture de la pomme de terre, les membres l'associent à la culture de l'Ail pour la protection contre les punaises verte de pousse (insectes), ennemis de cette culture.

A partir de la culture de soja, la COOPIPEKA produit du lait afin que ceux qui n'ont pas de vache ou les plus vulnérables dans la communauté ait aussi accès au lait. Les membres de la communauté appellent certains animateurs de la coopérative « Soja Business ». Pour permettre la conservation des récoltes (mettre la récolte

²⁰ Rapport d'entretien avec les femmes de COPTRAF Katana, Novembre 2024

²¹ Rapport d'entretien avec les femmes de COPTRAF, Idem

²² Rapport d'entretien avec les staffs ASOP, Novembre 2024

à l'abri des charançons), la coopérative développe des produits qui garantissent une longue conservation des récoltes et permettre ainsi de vendre ses produits au moment approprié.

Le projet a, en outre, initie les bénéficiaires sur les bonnes pratiques environnementales dans la chaîne de valeur agricole notamment sur les techniques agricoles écologiquement responsables et la gestion des déchets.

Pour ce qui est de déchets plastiques, les membres de la communauté s'emploient au ramassage et malheureusement à l'incinération au lieu de leur valorisation dans le tissage ou la confection des objets d'art par exemple comme ici illustrée.



Figure 4. Exemple de Valorisation des déchets plastiques

3.1.2. Adéquation de l'intervention aux aspirations des populations cibles.

Toute personne humaine a droit à la dignité. Mais parfois la situation vécue par un groupe de gens ou imposée par les circonstances comme la guerre pousse certaines personnes à mettre en évidence cette dignité humaine. C'est notamment les cas de pauvreté accrue liée au déplacement des populations.

L'action du projet s'est considérablement penchée sur la restauration de cette dignité perdue des femmes ciblées par le projet en répondant à leurs aspirations. Voilà pourquoi les femmes de Katana ont soutenu que les formations suivies sur l'autonomisation leur ont éveillé une certaine combativité, le goût de réussir ; ne plus baisser les bras ou se laisser vaincre par la vie, mais utiliser ses capacités pour produire. C'est ce qui a été à la base de la satisfaction de certains leaders locaux qui, en parlant des femmes ex-professionnelles de sexe, la Présidente de l'AVEC Rulangane (qui signifie soutenons-nous) dit avoir connu ces filles comme des enfants dans le village, mais quand l'exploitation de l'Or a commencé à Luhihvoisin, les filles ont commencé à fréquenter ce site d'exploitation, et y demeurer même, et certaines d'entre elles y revenaient avec des grossesses. On les surnommait dans le village les « Birakulorire », qui signifie en langue locale « ma vie ne te concerne pas », réponse qu'elles réservaient à quiconque voulait leur prodiguer le conseil sur les risques encourus en fréquentant les carrières minières. Mais quand FOPAC Sud-Kivu a commencé ses activités dans la zone, les formations sur les VBG, combinées à l'appui en AGR et des activités champêtres, ces activités ont intéressé ces filles qui ont adhéré à la Coopérative. Actuellement, une leader locale se dit satisfaite de l'évolution des filles et **quatre d'entre elles sont déjà mariées**.

La formation sur le Genre a permis à un couple membre de COPTRAF, après 20 ans de mariage avec 5 enfants, de décider de régulariser /formaliser leur mariage à l'état civil, et ce, en dépit de la résistance affichée par la famille du mari pendant toute cette période.

Pour les femmes déplacées, elles soutiennent que c'est grâce à l'action du projet (les sensibilisations faites) que les membres de la communauté les considèrent comme étant les leurs, ils sont membres effectifs de la communauté²³.

Pour les femmes de la COOPABU (Nyiragongo), un grand intérêt a été porté par le projet sur l'héritage des filles/femmes qui ne pouvaient hériter d'aucun bien de leurs défunt parents. Les femmes soutiennent qu'un petit geste leur était accordé en lieu et place de l'héritage, on leur achetait juste un pagne de faible valeur comme bien symbolique du patrimoine laissé par leurs parents. En cas d'absence du garçon dans la progéniture, on allait chercher l'héritier dans la famille élargie, chez l'oncle paternel par exemple. On ne pouvait jamais accorder un champ à une femme surtout mariée ou permettre à ce que la femme achète son champ ou sa parcelle. Mais aujourd'hui, se réjouissent-elles, elles peuvent acheter leur propre champ ou une maison et inviter son mari à y apposer sa signature comme témoin.

²³ Rapport d'entretien avec les femmes déplacées de Katana, Novembre 2024 ;

L'intervention du projet DGD répond ainsi aux profondes aspirations de la population en favorisant une autonomie et un accès accru aux ressources. Grâce aux formations dispensées par le projet sur l'entrepreneuriat féminin, et aux activités d'épargne et de crédit initiées par le projet, les femmes ont mis en place des micro-entreprises pourvoyeuses de revenus (petit commerce des produits agricoles et manufacturés, petit élevage des lapins, cobayes et poules, fabrication de la bière locale, fabrication de la chikwange à base de manioc frais, fabrication des savons artisanaux, ...), et qui leur permettent de contribuer significativement au budget ménager, et partant, améliorer leur considération dans les ménages. Ce qui a laissé les femmes de Mushinga de déclarer : « *Dans la perception actuelle, suite aux activités du projet, la femme n'est plus reléguée au poste de figurante dans le foyer, mais de contributrice engagée dans la production et la diversification des revenus de la famille* »²⁴

Figure 5. Unité de production de savon de membre de OPA COPIPEKA de Katana



A partir de l'action du projet, les femmes ont acquis des terres et participent désormais aux décisions concernant leur usage, des progrès considérés comme essentiels pour les familles. En effet, au point 3222 de ce rapport, il est ressort que 70,3% des femmes ont accès à la terre. Par ailleurs, les communautés ont manifesté leur satisfaction vis-à-vis des formations reçues en nutrition²⁵ et qui leur permettent de mettre leurs enfants à l'abri de la malnutrition en dépit de la situation socioéconomique difficile. L'intervention est ainsi perçue comme une voie pour l'amélioration des moyens de subsistance des ménages et le renforcement des droits des femmes, des aspirations légitimes de tout être humain. Les témoignages des femmes de COOPABU à BUHUMBA, SOPADEP à KARUBA et COOPAL à RUBANGA attestent que les femmes ont de plus en plus accès à des ressources auparavant hors de leur portée, comme la gestion de terres agricoles et la possibilité de mener librement des activités commerciales, ... Ces actions répondent aux aspirations des femmes de se démarquer progressivement de la dépendance de leurs conjoints et de contribuer aussi de manière significative aux revenus de leurs foyers.

3.1.3. Intervention est-elle arrivée au bon moment dans la zone ?

Le projet DGD a été déployé à un moment très opportun, dans un contexte marqué par l'insécurité alimentaire, l'inégalité des genres, les violences basées sur le genre à la base des défis majeurs de subsistance, exacerbées par les déplacements forcés des populations. Les témoignages des participantes des villages de Karuba et Buhumba (Nord-Kivu) et Kabare et Lemera (Sud-Kivu) révèlent que le projet est arrivé à un moment où elles n'avaient presque rien comme moyen de subsistance et subissaient des limitations graves en matière de leurs droits, notamment le droit de succession ou de propriété foncière. Le projet a non seulement permis d'atténuer ces problèmes, mais il a également fourni des solutions d'urgence comme les formations sur la création et la gestion des AGR et l'appui à la mise en œuvre des noyaux de plaidoyers pour défendre les droits des femmes. Voilà pourquoi cette intervention est arrivée au moment opportun où l'accès aux ressources était très limité pour les femmes et les inégalités de genre demeurent omniprésentes.

En facilitant l'accès des ménages (surtout déplacés) aux semences et à la terre d'une part, et en vulgarisant les bonnes techniques culturales permettant la fertilisation du sol d'autre part, les actions du projet ont contribué à l'amélioration de la production agricole, et partant, l'augmentation de la capacité des ménages à améliorer l'alimentation et la nutrition, et même le revenu des ménages dans les moments difficiles. A Lemera par exemple, le projet a permis aux bénéficiaires de produire régulièrement toute l'année en dépit des perturbations climatiques par l'irrigation de plus de 35 Ha de champs. En outre, dans les différents sites, le projet a pourvu les ménages en semences améliorées qui ont boosté le rendement agricole. Voilà ce qui a poussé les femmes de COOPABU de déclarer « *A notre arrivée dans le camp, il nous arrivait souvent de dormir sans manger ; mais actuellement, cela ne peut plus nous arriver car développons des activités qui nous permettent de subvenir, tant soit peu, à nos besoins*²⁶ ». Le nombre de mois de faim des ménages est de quatre mois (pendant cette période les ménages ont accès à moins de deux repas par jour) correspondant à la période de semis et entretien des champs comme illustré par la figure suivante :

²⁴ Entretiens avec les femmes de Mushinga le 2/11/2024

²⁵ Focus groupe avec les membres de SOPADEP et de COOPABU

²⁶ Rapport d'entretien avec les femmes de la COOPABU, Novembre 2024

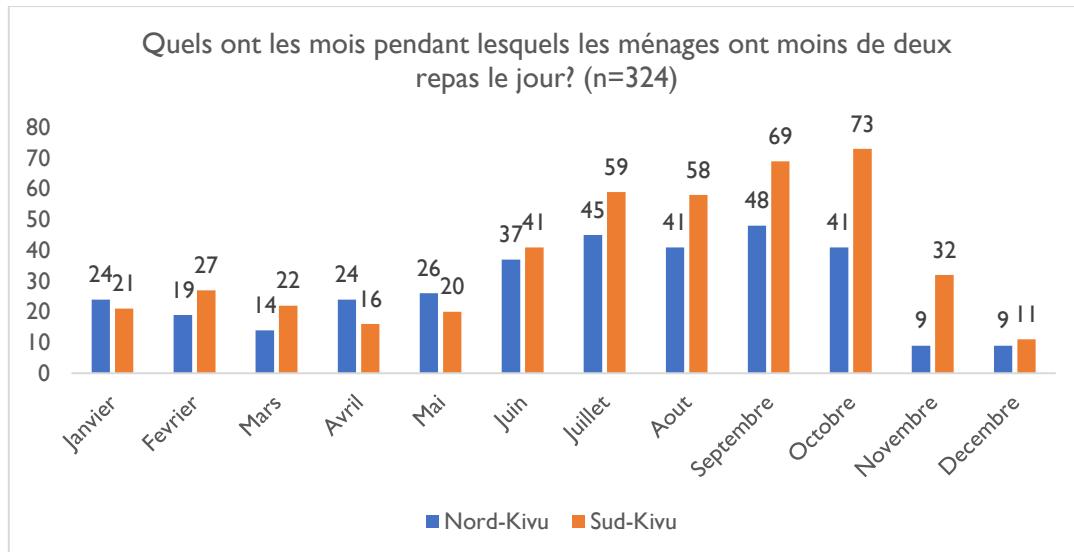


Figure 6. Mois pendant lesquels les ménages ont moins de deux repas le jour.

Pour ce qui est des femmes ex-professionnelle de sexe de Mushinga, elles ont soutenu que le projet les a soustraites des affres des viols et des vols à la lisière du Parc de Kahuzi-Biega. C'est pourquoi le projet a été accueilli comme une réponse aux communautés très démunies, qui se sentent abandonnées à leur propre sort et qui ne savent pas à qui se confier.

3.1.4. Alignement de l'intervention aux politiques nationales et internationales

Les actions du projet sont conformes à la vision de la Politique Nationale de l'Agriculture Durable qui soutient « La Politique de l'Agriculture Durable s'inscrit dans la continuité des visions définies par : - Le Plan National Stratégique de Développement (PNSD-2050) Economique et Social ; - La Stratégie Cadre Nationale REDD+ (2030) se rapportant à son plan d'investissement dont l'atteinte de l'Effet I « Investissements agricoles respectueux de la forêt et améliorant les moyens d'existence des populations rurales, y compris les personnes vulnérables marginalisées ». En conformité avec ces stratégies, la Politique de l'Agriculture Durable du Gouvernement Congolais vise à rendre durable la production agricole (agriculture, pêche, élevage) en permettant la satisfaction des besoins alimentaires de la population en général (rurale et urbaine) et celle des besoins monétaires de l'ensemble des acteurs impliqués dans la production et la commercialisation agricole. Elle stabilisera la superficie totale du couvert forestier et préservera autant que possible les forêts et les zones de tourbières.

3.1.5. Contribution du projet pour la protection de l'environnement

Des actions d'envergure ont été posées par le projet, notamment la sensibilisation à grande échelle des membres de la communauté à la plantation d'arbres. Par rapport à l'aspect environnemental, le projet DGD a permis la mise en place des plans de contingence d'adaptation aux changements climatiques dont la mise en œuvre renforce les mécanismes de résilience aux aléas du changement climatique à l'échelle parcellaire.

En outre, les ménages ont aussi été initiés aux techniques de bio fertilisation du sol en plus des techniques de production de bio insecticides. Le temps restant du projet devra s'employer à la consolidation de ces pratiques encore insuffisamment vulgarisées.

3.1.6. Réactivité du projet face au changement du contexte local.

La fragilité du contexte sécuritaire dans certaines zones du projet a été à la base de certains événements de nature à impacter les activités du projet ; une approche d'adaptation permanente de l'action du projet a été mise en place par le management du projet afin de tenir compte de cette évolution du contexte local. Les mutations de l'environnement qui ont contribué à ce changement sont surtout liées à la question sécuritaire et aux catastrophes naturelles.

Evénement 1	Catastrophe naturelle dans l'axe Bushushu – Lushebere (Kalehe).
Actions entreprises par le projet et leur fréquence	<p>Le 4 mai 2023, une catastrophe naturelle s'est produite dans la zone de Bushushu, à Lushebere (Territoire de Kalehe), suite à des pluies torrentielles qui ont provoqué de graves inondations de la rivière Nyamukubi. Cette dernière a dévasté de nombreux villages le long de son parcours, emportant champs, maisons, bétails, etc. Le bilan humain a été estimé par les sources locales de très lourd, les victimes emportées par cette inondation. La sous-direction de l'EPST avance le chiffre de 120 élèves portés disparus dans le sinistre, et des familles entières.</p> <p>Certaines écoles complètement balayées (PS Luvungi III, PS Bwahire, Institut Chilembere, etc.).</p> <p>Le Mouvement des survivants, accueillis, selon des sources humanitaires de la chefferie, dans quatre sites : Mushonezo (641 ménages), Lwako (250 ménages), Katashola (794 ménages) et Amani Bushushu (384 ménages). D'autres ménages se sont dirigés dans les territoires voisins dont Kabare.</p> <p>L'action du projet DGD a consisté à sensibiliser les membres des communautés d'accueil à la solidarité avec les rescapés pour leur offrir des logements. Ensuite, à travers les OP locales, le projet a pris des terres en location pour permettre aux déplacés d'entreprendre les activités agricoles pour les cultures à cycle végétatif court afin d'avoir rapidement à manger. Les semences ont ainsi été rendues disponibles en plus des formations sur les techniques culturelles durables. L'appui aux AGR des déplacés est venu renforcer la contribution du projet à la réinsertion communautaire.</p>
Facteurs ayant facilité et/ou entravé l'action entreprise	Mobilisation communautaire et des organisations humanitaires
Evénement 2	Invasion des territoires de Rutshuru, Nyiragongo et Masisi par les rebelles du M23.
Actions entreprises par le projet et leur fréquence	<p>FOPAC NK a entrepris le travail avec les OP partenaires vers Mai-Juin 2022 dans leurs sites respectifs (Rutshuru, Nyiragongo, Karuba, ...). En Mars 2023, les derniers sites de Masisi (Karuba) ont été envahis par la rébellion du M23. Les bénéficiaires membres des OP se sont retrouvés dans les camps des déplacés autour de la ville de Goma.</p> <p>En Avril 2024, les bénéficiaires se sont reconstitués en groupe dans leurs lieux de refuge où les activités du projet DGD se poursuivent au grand soulagement des membres des OP devenus désormais déplacés.</p>
Facteurs ayant facilité et/ou entravé l'action entreprise	Mobilisation communautaire et des organisations humanitaires (disponibilité des ressources)

3.1.7. Forces/potentialités et défis liés à la pertinence de l'intervention

3.1.7.1 Points forts

- Flexibilité dans la mise en œuvre des activités du projet suivant l'évolution du contexte ;
- Ciblage des zones ayant d'immenses besoins en matière de lutte contre les VBG ;
- Bonne collaboration des porteurs de projets avec les autorités locales et les leaders de la société civile locale ;
- Choix de stratégies efficaces de mobilisation communautaire, notamment le regroupement des bénéficiaires dans des organisations paysannes (dans le respect de la proximité des bénéficiaires), interaction des activités agricoles entreprises au sein des OPA avec celles d'épargne et de crédit à travers des AVEC, les formations assurées aux bénéficiaires sur des thématiques touchant leurs intérêts dont les droits de la femme, l'entreprenariat, l'autonomisation de la femme, ...
- L'approche de travail privilégiant l'inclusion des communautés (c'est-à-dire la prise en compte de toutes les vulnérabilités dont les personnes déplacées et les personnes vivant avec handicap) ;
- Amélioration de la capacité des membres de la communauté à adopter des enseignements dans des domaines thématiques, tels que les VBG, l'entrepreneuriat féminin, le plaidoyer, etc.

- L'appui aux bénéficiaires dans la conduite des activités maraîchères à cycle végétatif court autour des camps des déplacés,
- Le projet a doté les agronomes et les animateurs des motos adaptées pour la supervision permanente même dans l'état déplorable des routes qui mènent vers les sites des bénéficiaires.

3.1.7.2 Faiblesses/Défis liés à la pertinence des actions du projet DGD

- Fragilité du contexte sécuritaire dans les zones de l'Est impactant les priorités des acteurs ;
- Absence d'actes formels de collaboration entre les organisations de mise en œuvre et les OP/Coopératives encadrant les bénéficiaires etc ;
- Ampleur considérable des catastrophes naturelles dans certaines zones du projet, impactant directement les conditions de vie et les moyens de subsistance des membres de la communauté.
- « *La perception de non bénéficiaires et leurs comportements affichés. Elles viennent prendre des crédit (Huile, riz, Farine de Manioc ou Poissons salés, etc.) et ne remboursent pas soi-disant que les bénéficiaires ont reçus un don du PAM et devraient pas vendre ces articles pour en profiter seules, ce qui entretient des conflits entre les familles.* »²⁷. Cette citation vient des femmes d'IZEGE et de MUSHINGA. Cette situation a été porté aux chefs de groupements respectifs qui en font un thème de leurs interventions dans les sensibilisations et autres tribunes²⁸.

3.1.8. Conclusions sur la pertinence des actions du Projet DGD.

Le projet a démontré sa détermination à résoudre les problèmes de la jouissance des droits par les femmes dans sa zone d'intervention, en investissant dans cette « révolution » des comportements, attitudes et pratiques liés aux genres. Les formations assurées aux membres des OP/Coopératives, les appuis fournis en termes d'intrants et de mise en relation avec l'autorité publique, etc., étaient bien alignées sur les besoins des groupes cibles et les réalités locales, permettant ainsi de répondre efficacement aux défis socioculturels et économiques rencontrés par ces groupes. Les activités du projet ont abordé de manière significative un large éventail de questions, notamment la promotion des droits de la femme, incluant son accès et contrôle aux ressources, la question de l'autonomie de la femme en promouvant son esprit d'entreprise et le développement durable de s AGR, les questions environnementales, ainsi que la participation à la vie, aussi bien du ménage que de la communauté. L'adaptation de l'action du projet à l'évolution du contexte local marqué par la recrudescence de l'insécurité, a été bien apprécié ; le projet a fortement contribué à la réintégration des populations déplacées dans les communautés d'accueil, mais aussi en l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

Toutefois, certaines approches utilisées par le projet dans l'appui des AGR notamment, nécessitent des ajustements afin de pouvoir répondre efficacement aux besoins de renforcement de la résilience communautaire. Chaque organisation a défini son approche d'appui aux AGR ; certaines ont remis les espèces aux bénéficiaires mais en les accompagnant dans les achats d'articles choisis par les bénéficiaires pour leurs AGR. Le comble ici ce que la valeur du Kit à accorder aux bénéficiaires n'est pas uniformisée au sein d'une même organisation laissant croire à l'arbitraire (20\$ pour certains bénéficiaires, 60\$ pour d'autres). Dans une autre organisation, les articles sont achetés par les staffs des organisations de mise en œuvre et remis aux bénéficiaires, et parfois certains articles ne correspondent pas aux habitudes locales de consommation (Farine de maïs notamment pour le site de Mushweshwe). Ailleurs, c'est un kit collectif qui est accordé aux membres qui sont obligés de se partager ledit kit pour des faibles valeurs (près de 10\$ chacun).

²⁷ Rapport d'entretien avec les emmes d'IZEGE et de MUSHINGA

²⁸ Rapport d'entretiens avec le chef de groupement Mushinga, Mr KUREGAMUZMU le 02/11/2024 à son bureau.

3.2. Efficacité des actions du projet

Nous apprécions sous ce chapitre le degré d'avancement de l'intervention vers les résultats et objectifs du programme ainsi que de ses éventuels effets non attendus (positifs ou négatifs).

3.2.1 Degré de réalisation des résultats clés du projet (Suivant le cadre logique)

3.2.1.1 Degré d'avancement de l'objectif global.

L'objectif global du projet DGD 22-26 est ainsi libellé : « D'ici fin 2026, 3375 (jeunes) femmes vivant en lisière des aires protégées et des exploitations minières au Sud et au Nord Kivu renforcent leur sécurité alimentaire, leurs moyens d'existence et leur protection sociale et sécuritaire, par l'augmentation de la production agricole, de la valeur ajoutée des produits agricoles, du développement des mécanismes durables de résilience communautaire et la défense des droits des producteurs.trices ».

Cet objectif est assorti de trois résultats dont l'état d'avancement est le suivant.

1. Les partenaires mettent en place les plans d'actions de justice économique avec la participation des communautés qu'ils accompagnent au niveau de leurs zones d'intervention respectives.

- Niveau de l'étude de base 00
- Niveau de réalisation MTR 03
- Cible MTR 03

Dans deux organisations de mise en œuvre, les plans d'actions de justice économique sont en élaboration et pourraient être finalisés à partir du début 2025. Dans une autre « ASOP », le plan définitif est déjà produit. Cependant, les actions menées par toutes les organisations sont de nature à œuvrer pour la justice économique. En effet, les actions entreprises offrent aussi bien aux femmes qu'aux hommes la possibilité d'accès à la terre et à la propriété pour soutenir la production alimentaire et la génération de revenu. Aussi, les femmes ont été formées sur leurs droits, suscitant ainsi leurs capacités d'accès et de contrôle aux ressources. Certaines femmes ont pu acheter des champs ou parcelles en leurs propres noms. La figure présentée au point 3222 en donne une illustration. Pour ce qui est de la prise de décision, il s'avère que les femmes sont de plus en plus impliquées comme présenté au point 3223 un peu plus bas.

Par ailleurs, la participation des femmes dans les organes clés des OP/Coopératives a été privilégiée par les organisations de mise en œuvre, et l'évolution reste progressive car la proportion des femmes présidentes de ces OP/ Coopérative est déjà de l'ordre de 50%²⁹. Les activités menées à travers les AGR avec l'appui du projet et des AVEC soutiennent la capacité des femmes dans la génération des revenus impactant ainsi considérablement sur la réduction des inégalités.

2. La proportion des femmes dans les Entités territoriales décentralisées et déconcentrées du Sud et Nord-Kivu

- Niveau de l'étude de base 7,3% (4,7% au Sud-Kivu et 10% au Nord-Kivu)
- Niveau de réalisation MTR 5,9% (8,3% au Sud-Kivu et 0% au Nord-Kivu)
- Cible MTR Progrès léger

La représentation des femmes dans les parlements nationaux et provinciaux³⁰ est passée de 10,6 % à 13 %. L'effectif de femmes parlementaires est passé de 53 à 66 (de 10,6% à 12,4%). Au niveau des Mairies, la proportion de femmes est passée de 21 à 22 %, et au niveau des districts de 11 à 13 % (au niveau national).

Dans le rayon d'action du projet, sur 17 ETD dénombrées (12 au Sud-Kivu et 5 au Nord-Kivu), une seule est dirigée par une femme (la commune d'Ibanda), soit 5,9% (8,3% au Sud-Kivu et 0% au Nord-Kivu).

Les contraintes socioculturelles patriarcales, ainsi que le contexte sécuritaire qui a conduit le chef de l'État à déclarer l'Etat de siège en provinces du Nord-Kivu et de l'Ituri ont fermé l'espace de la société civile, ralentissant

²⁹ Nous avons contacté 14 OP/Coopératives : GAREB, FDE, Chinyabuguma, COOPAL, ACUEMA, SOPADEP, LSC, UWAKI, COOPABU, COOPARU, UFF, COOPTRAF et COOPIPEKA.

³⁰ CAFOD RDC, Rapport année 3 du projet Tufaulu Pamoja

ainsi le plaidoyer en faveur de la participation politique des femmes, ainsi que le respect de l'article 13 de la loi électorale, conformément à l'article 14 de la loi sur la mise en œuvre des droits des femmes. La politisation de l'administration publique et les injonctions des dirigeants des partis politiques, qui semblent moins favorables à la participation des femmes, n'est pas à sous-estimer.

3. La proportion des ménages participants au programme ayant un score de consommation limite

- Niveau de l'étude de base 31% au Sud-Kivu et 25% au Nord-Kivu
- Niveau de réalisation MTR 43,5 % au Sud-Kivu et 24,2 % au Nord-Kivu
- Cible MTR 25%

La situation globale en rapport avec les scores de consommation alimentaire est illustrée par la figure suivante :

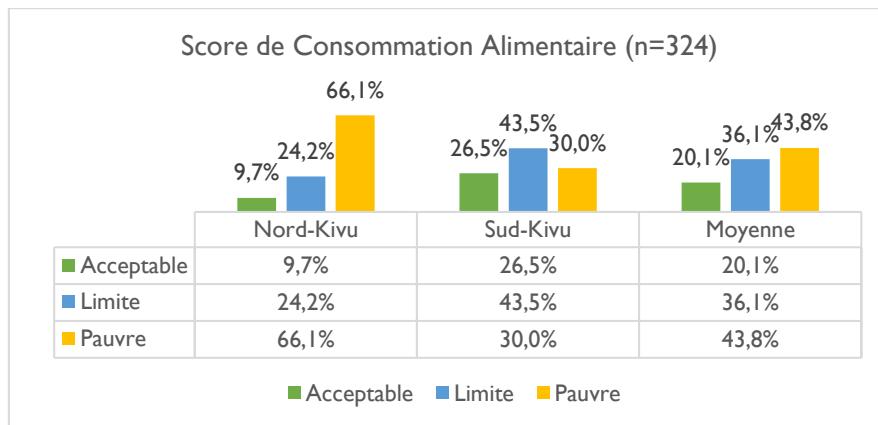


Figure 7. Score de Consommation Alimentaire

Disons d'emblée que cet indicateur est très pertinent. Son analyse devra cependant être contextualisé par Province. Au Sud-Kivu où la plupart des bénéficiaires ont accès à leurs champs, le score ne s'est pas détérioré : 26,5% du score acceptable et seulement 30% du score pauvre, ce n'est pas négligeable comme effort. Les données de base ne nous ont pas fourni le niveau du score acceptable ou pauvre au début du projet pour mieux apprécier l'évolution des efforts fournis. Par ailleurs, au Nord-Kivu, la donnée de base avait été estimée pendant que les bénéficiaires étaient encore dans leurs villages respectifs. Subitement, ils se sont retrouvés dans les camps de déplacés autour de Goma, loin de leurs villages, où ils dépendaient quasi-exclusivement de l'aide alimentaire, servie irrégulièrement. Le projet leur a initié à améliorer leur capacité de résilience (production des légumes, gestion AGR qui ont soutenu leur alimentation), mais sans plus des capacités d'accès aux protéines animales et les produits laitiers dont la pondération dans le calcul du score de consommation représente 50%. Nous estimons humblement que l'effort du projet dans l'amélioration de l'alimentation des ménages bénéficiaires est appréciable car les ménages, dans des conditions critiques, ont eu accès à au moins un repas comme illustré par les données de cette figure.

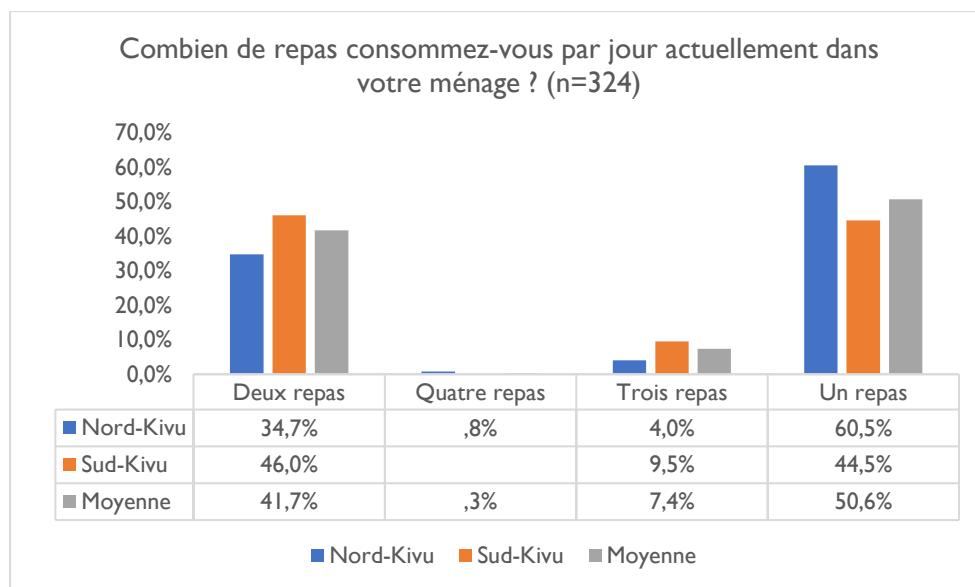


Figure 8. Nombre de repas pris les ménages par jour.

50,6% des ménages prennent un seul repas par jour et 49,4% ont au moins deux repas par jour.

3.2.1.2 Degré d'avancement des principaux résultats.

1. Les autorités nationales et provinciales prennent des mesures favorables au secteur rural et les mettent en application pour un système alimentaire durable.

- Niveau de l'étude de base -
- Niveau de réalisation MTR 20%
- Cible MTR Progrès léger

Dans les deux provinces, les milieux ruraux ne bénéficient pas d'un apport substantiel de manière concrète des autorités nationales et/ou provinciales pour mettre en place des systèmes alimentaires durables. L'Inspecteur territorial de l'agriculture de Walungu a déploré cette situation. Certes, des politiques nationales en faveur du monde rural existent, notamment le Plan National Stratégique de Développement « PNSD », la Politique de l'Agriculture Durable de la RDC « PAD » ... mais tous ces plans souffrent du manque d'application comme le déplore d'ailleurs le PAD en parlant du rôle de l'Etat, en ces termes « Au regard des missions qui leur sont assignées, l'action du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche et Elevage et du Développement Rural demeure à ce jour fort mitigée. Les capacités institutionnelles de ces différents Ministères sont faibles et plusieurs d'entre eux ne disposent pas de programme opérationnel et sont peu actifs sur le terrain. Les services techniques des Ministères ci-haut cités manquent de moyens de travail et d'appui financier de la part du trésor public, conduisant à une déperdition du personnel qualifié et, par la suite, à une situation d'abandon total par l'Etat de ses fonctions de régulation, d'orientation et de contrôle. Cette quasi-absence des services publics est évidente à en juger par la carence des services rendus aux producteurs agricoles, ... »³¹

Cependant, au niveau national, le ministère de l'agriculture, avec l'appui des partenaires multilatéraux, met en œuvre dans certaines provinces des programmes visant la promotion et la croissance de la production agricole en vue de garantir la sécurité alimentaire et le développement du milieu rural comme le Programme d'Appui au Développement Rural Inclusif et Résilient « PADRIR » mis en œuvre depuis 2020 en Provinces du Kasaï Central, Kasaï Oriental, Lomami et Maniema avec l'appui du Fond International de Développement Agricole « FIDA ».

2. Les avis et besoins des jeunes femmes sont pris en compte dans les plans de développement des ETD.

- Niveau de l'étude de base -
- Niveau de réalisation MTR 66,7%
- Cible MTR Progrès léger

³¹ Politique de l'Agriculture Durable, Novembre 2022, page 10

Les plans de développement locaux montés en territoire de Walungu et de Kabare ont pris en compte les besoins des (jeunes) femmes, mais pour le site de Lemera, les démarches sont en cours. Notons donc qu'il y a des similitudes entre le plan de développement des ETD (élaborés) et les réponses du programme DGD à la problématique de la pauvreté des femmes et la reconnaissance de leurs droits. A la chefferie de Ngweshe par exemple, les intervenants sont appelés à démontrer comment leurs programmes intègrent les priorités de cette ETD

3. Les services de l'Etat organisés au niveau territorial et provincial participent aux concertations visant la résolution des problèmes des communautés (niveau village et groupement)

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	80%
• Cible MTR	Progrès moyen

Les concertations ont régulièrement lieu avec les divisions des mines et de l'environnement en lien avec la sensibilisation des exploitants miniers sur les VBG et la protection de l'environnement. Les camps de Ntula/Kaniola et Mukungwe/ Mushinga dans le Walungu et de Luhihia dans le Kabare ont plus été ciblés par les séances de sensibilisation. Dans le Nyiragongo par contre, des concertations ont eu lieu avec les responsables du groupement Muja en rapport avec l'accueil et l'intégration des déplacés de Rutshuru et de Nyiragongo, leur accès aux champs, et la gestion des conflits liés au vol de récoltes.

4. Les campagnes de plaidoyer menées par la CONAPAC et l'alliance Agricongo autour de 6 dossiers développés conjointement au niveau national et provincial)

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	50%
• Cible MTR	Progrès léger

La CONAPAC et la FOPAC ont déposé une proposition d'édit à l'Assemblée Provincial du SK pour l'édit portant création, organisation et fonctionnement d'un fonds provincial d'appui à la promotion et au développement du secteur agricole dans la province du Sud-Kivu tel que prévu par la loi agricole. Le processus est toujours en cours.

Par ailleurs, la CONAPAC a travaillé avec la FOPAC SK sur le plan de plaidoyer de la CONAPAC, notamment sur les activités à intégrer dans ce programme opérationnel de plaidoyer de la CONAPAC pour l'année 2025. Ces activités portent sur les questions relatives au financement agricole, sur la problématique foncière, les infrastructures rurales liées à la loi agricole, du genre, jeunesse et personnes vulnérables, de l'environnement, de l'amélioration du climat des affaires, de la fiscalité, ...L'intégration de ces aspects facilitera la mise en œuvre du programme opérationnelle de la CONAPAC au niveau national et ainsi prendre en compte les questions des plaidoyers du niveau provincial.

5. Le réseau d'alliés de plaidoyer au-delà de la CONAPAC et de ses membres mobilisés au niveau national.

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	70%
• Cible MTR	Progrès léger

Au niveau local, le projet a mis en place des noyaux des plaidoyers qui s'emploient à la documentation des faits sur les violences basées sur le genre, le désenclavement des zones de forte production agricole, les allégements fiscaux, des investissements dans le secteur agricole, la protection et conservation de l'environnement, l'accès et sécurisation foncière, la commercialisation des produits agricoles (taxe et tracasseries fiscales), ...

Localement, ces noyaux, pour se doter de plus de forces dans les activités de plaidoyer, se réunissent mensuellement en réseaux locaux pour faire les points de leurs activités. Une dynamique très émergente et jouissant d'un grand soutien des membres de la communauté. Au niveau provincial, leurs efforts sont relayés par les FOPAC.

6. La capitalisation des meilleures pratiques, des apprentissages et des innovations faites de manière systématique par les partenaires

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	70%

- Cible MTR Progrès léger

Pour ASOP, des séances de capitalisation des meilleures pratiques et apprentissage se font au niveau de l'organisation, mais pas encore avec les autres organisations partenaires.

Pour la FOPAC NK, ils sont membres du Comité de capitalisation et de suivi « COCAS » à travers lequel ils ont eu deux réunions de capitalisation de meilleures pratiques dans lesquelles certaines OPA étaient conviées (COOPABU et SOPADEP). Par ailleurs, une brochure de capitalisation des meilleures pratiques d'apprentissage a été produite et vulgarisée par la FOPAC SK en plus d'une réunion COCAS national organisée à Kinshasa par la CONAPAC en vue de consolider les réunions de capitalisation réalisées en province par ses fédérations membres. Pour une large diffusion des meilleures pratiques, les réunions de COCAS seraient aussi étendues à d'autres membres du consortium dont ASOP. La production d'une brochure commune pour les trois organisations de mise en œuvre édifierait davantage toutes les parties impliquées dans l'action du projet.

7. % des femmes qui participent aux activités des plans de contingence et d'adaptation aux effets de changements climatique

- Niveau de l'étude de base
- Niveau de réalisation MTR 70%
- Cible MTR Progrès moyen

Les données de la figure suivante attestent que 70% des femmes participent aux activités des plans de contingence et d'adaptation aux effets de changement climatique. Les actions menées sont diversifiées suivant les partenaires, c'est notamment le drainage et irrigation effectué par ASOP à Lemera, l'agroforesterie, la lutte antiérosive, la lutte naturelle contre les maladies des cultures, effectuée par tous les partenaires, la sensibilisation sur la gestion des déchets par ASOP à Lemera et Walungu, ...La forte participation des femmes à ces activités des plans de contingence résulte de l'intérêt immédiat sur leurs activités de production, notamment l'amélioration du rendement agricole, la possibilité de pratiquer l'agriculture même à contre saison, l'amélioration du cadre de vie à travers un environnement assaini (débarrassé des plastics).

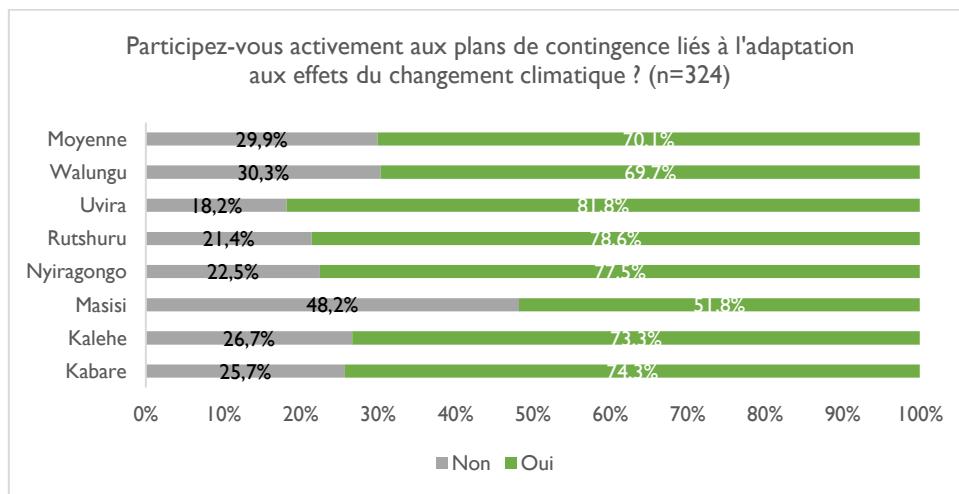


Figure 9. Taux de participation des femmes

8. % des femmes membres des organisations de producteur.trice.s qui travaillent en synergie pour la vente de leurs produits agricoles. Les PDI sont intégrés et participent aux organisations des producteur.trice.s.

- Niveau de l'étude de base
- Niveau de réalisation MTR 70%
- Cible MTR Progrès moyen

La vente groupée a eu lieu à Izege/Walungu pour deux saisons avec 45 membres dont 17 PDI ; et à Rubanga/Lemera cela n'a eu lieu qu'en une seule saison culturelle. Dans la zone de Kabare (Katana, Luhihhi, Mushweshwe, ...) les PDI sont engagés aux côtés des membres des communautés pour la production et la vente de leurs produits. Il en est de même dans la zone autour de Goma où la vente groupée ne concernait que la production du champ collectif. L'activité était cependant périodique et de faible ampleur (quantités écoulées).

L'activité de vente groupée est consécutive à l'ampleur de la production agricole ; une production qui dégage un surplus par rapport aux besoins vitaux du ménage. A cet effet, l'appui du projet en termes d'intrants rendus disponibles (semences améliorées, outils aratoires), accompagnement dans le stockage et la transformation des produits agricoles, cet appui donc est à améliorer en vue de la production d'une masse critique qui permet d'assurer une vente groupée conséquente, ouvrant la voie à une bonne négociation des prix. La vente groupée exige en outre que l'OP/Coopérative ait un petit fonds pouvant permettre aux membres d'accéder à une avance pour des besoins pressants du ménage en attendant le moment propice pour la vente ou de rachat des produits d'autres membres de la communauté afin de se constituer un stock important pour mieux mener les négociations sur le marché.

Pour la FOPAC NK, seule la production réalisée par les membres des OPA dans leurs champs collectifs est vendue en commun, entendu que la plupart des sites de production ont été désertés suite à la guerre. Si non certains membres comme la SOPADEP avait une riche expérience à partager avec les autres dans le domaine de la vente groupée. En effet, les membres de la SOPADEP s'étaient spécialisés dans la production de la pomme de terre à Karuba (Masisi). Avec l'appui du projet, ils ont reçu des semences appropriées en plus des formations techniques. Les membres ont développé des champs individuels et des champs collectifs de la pomme de terre et se sont organisés au sein de leur Association pour vendre en commun leur production. Ils ont pris à cet effet en location un entrepôt pour l'entreposage de leurs produits (des stocks importants de la pomme de terre) afin de bien négocier avec les commerçants venant de Goma. Les produits de la vente étaient répartis entre membres au prorata de la mise de chacun. Voilà comment la présidente de l'association a pu acquérir en une fois 2000 \$ qu'elle a pu affecter à l'achat de son champ. La guerre est venue mettre fin à cette dynamique quand les membres se sont retrouvés dans les camps de déplacés autour de Goma.

9. % des femmes membres des organisations des producteurs qui participent à la gestion des unités de transformation mises en place.

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	0%
• Cible MTR	Progrès léger

Une seule des OP visitées, la COOPTRAF, était dotée des machines de production de la farine de manioc à Katana, et ce, depuis 2018. Ces machines constituées d'un épulcheur, une machine de râpage, un bac de rouissage, une presse, un séchoir, un moulin, ont été obtenues avec l'appui de la PICAGEL. En plus de cet équipement, ce partenaire voulait appuyer la coopérative avec une usine moderne de production de la farine de manioc, mais à condition que la coopérative participe avec un montant de 11000\$us, soit l'équivalent de la construction des hangars pour les machines. C'est dans cette démarche que le fonds de roulement de l'activité de production de la farine de manioc avait été affecté à l'achat de la parcelle dans la cité de Katana sur la Route Nationale N° 2. Jusque ces jours, le paiement de la facture de la parcelle se poursuit par tranches, pendant que le partenaire PICAGEL se soit orienté ailleurs, chez les sœurs religieuses de la Paroisse de Moanda à Katana, qui ont été capables de réunir rapidement les 11000\$us. Voilà le contexte qui a prévalu pour l'arrêt des activités de transformation en plus des difficultés d'approvisionnement régulier en matières premières, les maniocs frais ; la production étant saisonnière. La relance de cette activité requiert donc un accompagnement de proximité en gestion (i) technique (circuit d'approvisionnement en matières premières et de production), (ii) financière (calcul du prix de revient, modalités d'amortissement des capitaux investis et fixation du prix de vente) (iii) commerciale (produire pour un marché connu).

10. % des femmes en lisrière des carrés miniers et des aires protégés sont des cheffes de ménages (absence d'un homme chef de ménage) et de ce fait elles développent des AGR et sont impliquées dans leur gestion.

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	77,3%
• Cible MTR	Progrès léger

77,3% des ménages enquêtés ont mis en place une AGR qu'ils gèrent directement.

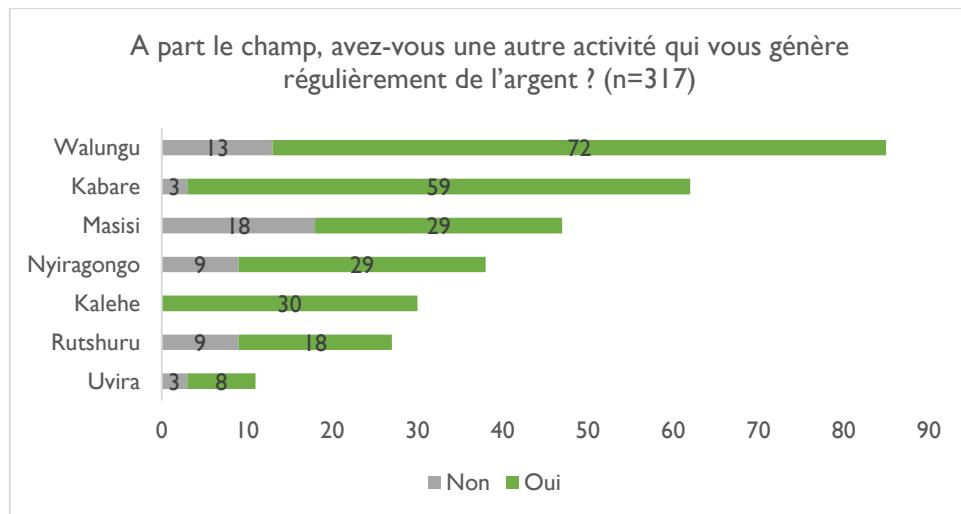


Figure 10. Nombre de répondants qui déclarent avoir une AGR en dehors du champ.

La plupart d'AGR développées sont dans le domaine du petit commerce avec un faible capital (de 5 à 60\$us). La durabilité financière de ces activités est faiblement garantie d'autant qu'elles constituent aussi un pilier important pour la survie des ménages. Vue la modicité des rentrées des fonds, la consommation des ménages s'étale même sur le capital. L'avantage ce qu'un ménage déjà initié à la gestion d'une AGR est souvent animé par cet esprit d'entrepreneuriat.

11. % des populations marginalisées qui prennent part aux espaces de dialogue communautaire

- Niveau de l'étude de base -
- Niveau de réalisation MTR 94,8%
- Cible MTR Progrès léger

94,8% des répondants déclarent prendre part aux espaces de dialogue communautaire organisés dans leurs sites, y compris les populations déplacées.

12. Un plan de renforcement des capacités organisationnelle et institutionnelle est mis en œuvre par chacune des organisations de mise en œuvre avec leurs OPA partenaires

- Niveau de l'étude de base -
- Niveau de réalisation MTR 70%
- Cible MTR Progrès moyen

Les OP ont été formés en gestion de leurs associations, gestion des ressources et gestion d'une coopérative. En outre, ASOP a adhéré, et a fait adhérer ses OP partenaires au réseau Kenyan appelé PELUM (Participatory Ecological Land Use Management), avec lequel ils collaborent et organisent des missions d'échange d'expérience en plus des appuis qu'ils y reçoivent dans le cadre du développement de leurs entreprises dans le domaine du commerce et de l'agriculture.

La mise en œuvre des actions du programme DGD a permis aux organisations de mise en œuvre, notamment l'amélioration de leur visibilité et leur crédibilité, et partant l'accroissement de leur notoriété. Pour les organisations paysannes, le projet a facilité (i) la mise en place des politiques et stratégies genre (ii) la révision et la mise en place de la politique safeguarding (iii) l'appui institutionnel (iv) la gestion comptable, financière et technique, ...

L'appui organisationnel et institutionnel a effectivement été effectué par les organisations de mise en œuvre auprès des OP/Coopératives partenaires. Ce travail a permis à certaines OP de mettre en place des organes opérationnels et inclusifs par rapport au genre. Certaines OP/Coopératives font preuve d'un niveau de maturité élevé avec des outils professionnels de gestion et de suivi (UWAKI, LSC). Sous réserve d'un diagnostic approfondi, d'autres organisations par contre nécessitent encore plus d'attention dans leur mode opératoire par rapport à leur cadre politique. En effet, certaines OP n'ont pas des textes de base, confondent membres et bénéficiaires, n'ont pas encore défini, de façon formelle, leur vision et la mission de l'organisation, les actions

menées sont de nature à résoudre un problème de la communauté, et non impulser un changement ultime à atteindre à long terme. Un changement qui devra être vécu par rapport (i) aux besoins de base des ménages appuyés (ii) aux situations d'inégalités au sein des ménages et/ou de la communauté.

Par rapport au cadre organisationnel, l'attention devra être portée sur (i) l'opérationnalité des organes (définition et exploitation des outils de gestion) (ii) la définition claire des rôles et responsabilités des instances (dans certaines OP/Coopérative, le comité directeur fait aussi office du comité exécutif) (iii) la régularité de la tenue des rencontres statutaires et leur documentation (iv) le mécanisme de contrôle fonctionnel (v) la structure exécutive (vi) le processus démocratique dans la mise en place et le fonctionnement des organes, ...

13. Nombre de concertations régulières organisées avec les autorités locales (coutumières/administratives)

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	80%
• Cible MTR	Progrès moyen

Les concertations ont régulièrement lieu avec les bureaux des groupements et des chefferies. D'autres ont eu lieu avec les Administrateurs des territoires dont celui de Kabare, concertations qui ont conduit à la prise des mesures suivantes (a) mesure portant réaffirmation des droits de la femme à la succession (b) mesure portant lutte contre les VBG ayant conduit à la mise en place d'une cellule de lutte contre VBG de manière informelle dans différents groupements avec comme but de briser le silence des survivantes (c) mesure obligeant les ménages du territoire de Kabare à planter au moins 3 à 4 arbres fruitiers afin de contribuer à l'amélioration de la nutrition (d) mesure portant interdiction des arrangements à l'amiable lorsqu'ils s'agit des viols et des mariages précoces et/ou forcés (e) mesure portant l'interdiction de vente des boissons fortement alcoolisées avant 12h sur toute l'étendue du territoire de Kabare. Aussi, grâce à ces concertations, le chef de la chefferie de Ngweshe au Sud-Kivu s'est personnellement impliqué dans la sensibilisation auprès des chefs des groupements et des villages pour la diffusion auprès de la population des droits des femmes à l'héritage de la terre.

14. Nbre de plans de leadership féminin développés en faveur des OPA

• Niveau de l'étude de base	-
• Niveau de réalisation MTR	85%
• Cible MTR	Progrès moyen

Certaines organisations comme ASOP ont déjà formalisé leur plan en vue d'identifier les compétences et les connaissances qui leur servent de base aux objectifs de développement du leadership féminin. Pour toutes les organisations, la promotion du leadership féminin à la base se fait à travers l'amélioration des compétences des femmes en gestion des micro-entreprises et la sensibilisation sur l'égalité des genres telles que définit par le programme DGD.

Des nombreux témoignages recueillis auprès des bénéficiaires du projet font état des avancées importantes dans l'expression des opinions des femmes lors de réunions-débats et de prises de décisions. La femme ne participe plus passivement aux rencontres, mais donne aussi des avis qui peuvent influencer une décision au sein d'une communauté ou lors de réunions de bureau ou de rencontres familiales à l'instar de ce témoignage recueilli auprès des femmes de la COOPABU à Nyiragongo au Nord-Kivu.

Lors de la tenue de l'Assemblée générale des déplacés du camp de Nyiragongo à Goma, une femme bénéficiaire pris la parole et s'adressa à l'Assemblée en ces termes « *Ici nous constatons que le chef du camp, les chefs de blocs, les chefs de sites, tous vous n'êtes que des hommes. Pensez-vous qu'une femme ne peut pas aussi être chef du camp, de bloc ou de site ? L'assemblée qui ne s'attendait pas à une question pareille s'agita, et un homme posa la question à la femme : comment pourras-tu être chef sans étude ? La femme répliqua « Je suis bien formée qu'aucun des chefs de blocs présents ici ne peut m'égaler ; je suis capable de bien diriger ». Tout le monde applaudit et un homme se précipita pour lui faire un cadeau ; quelques jours après, les femmes ont été désignées comme gestionnaires de bornes fontaines dans le camp en remplacement des hommes.*

En outre, le développement des AGR par les femmes leur a ouvert une voie pour exercer un commerce lucratif ; leur appartenance aux AVEC leur a donné un moyen d'accéder aux crédits, modestes soient-ils, pour financer leurs activités ou pour faire face à certains besoins du ménage. Le pouvoir économique acquis de ces activités lucratives renforcent ainsi la position sociale et économique des femmes dans la communauté et/ou le ménage.

Les formations suivies sur les droits de la femme, l'entreprenariat, la gestion des AGR, ...ont impacté sur l'élargissement de la vision de la femme qui entrevoit des rêves plus grands pour elles-mêmes, et mettre en pratique ce qu'elle a appris et de progresser. Voilà pourquoi une forte proportion des femmes consultées a attesté avoir accès à la terre (Point 3222), gérer directement leurs AGR (Point 3225) et participent activement à la prise de décision au sein de leurs ménages (Figure 7).

Dans le souci d'adresser un certain nombre de questions d'évaluation, nous avons couvert plusieurs autres points sous l'efficacité notamment :

3.2.2. Contribution du projet à l'autonomisation des femmes dans la zone de mise en œuvre.

3.2.2.1. Cadre normatif

L'impact des contraintes de genre à différents niveaux de la chaîne de valeur agricole sur *l'autonomisation de la femme* peut varier notamment selon que la femme est chef de ménage ou pas, ou si ledit ménage ne compte pas d'hommes adultes pouvant contribuer aux moyens d'existence³². Le niveau d'instruction, la vulnérabilité économique³³, ou encore les moyens de subsistance tels que la diversité des sources de revenu³⁴ et l'accès à la terre³⁵ impactent également l'autonomie de la femme intervenant sur une chaîne de valeur agricole déterminée. S'agissant particulièrement de l'accès des femmes à la terre, une étude de la Banque mondiale (2021) note le fait qu'en RDC, « les hommes possèdent trois quarts des parcelles agricoles. (...) le faible contrôle des agricultrices sur les terres influence leurs résultats en *les dissuadant d'investir dans la production agricole*. Le manque de droits fonciers pourrait constituer *un frein à l'accès des femmes au crédit, tout en affaiblissant davantage leur production et leurs efforts entrepreneuriaux* »³⁶. En fait, plusieurs **facteurs socio-économiques** déterminent l'autonomisation des femmes, particulièrement celles qui interviennent dans le secteur agricole en RDC.

De manière générale, l'évaluation de l'autonomisation de la femme se fait suivant une approche holistique, et sur la base d'indicateurs fondés sur la Convention des Nations Unies sur l'Elimination de toutes les Formes de Discriminations à l'égard des femmes (CEDEF)³⁷ et/ou le Protocole à la Charte africaine des droits de l'homme et des peuples relatif aux droits de la femme en Afrique (Protocole de Maputo)³⁸, dans le contexte africain. D'autre part, des organisations internationales et des institutions de recherche ont développé une diversité de cadres conceptuels et d'outils d'analyse genre (“Gender Analysis”³⁹), sur lesquels se fondent plusieurs études évaluant l'autonomisation des femmes. Cependant, il n'existe pas un système d'indicateurs uniformes permettant de mesurer l'autonomisation ; le choix se fait généralement en fonction notamment du domaine d'intervention, de la finalité recherchées par l'intervention, du contexte particulier de la zone d'intervention, tout en se conformant au cadre normatif international et/ou régional susmentionné ainsi qu'aux Objectifs de

³² PAM, Analyse des disparités de genre et sécurité alimentaire République Démocratique du Congo (Mars 2024) <https://fscluster.org/sites/default/files/2024-03/WFP-0000157361.pdf>

³³ “Dans le cas des ménages dirigés par des femmes, la proportion des dépenses alimentaires par rapport au total mensuel est plus élevée que celle des ménages dirigés par les hommes, soulignant une fois de plus la vulnérabilité accrue des femmes par rapport aux hommes.” PAM (2024) <https://fscluster.org/sites/default/files/2024-03/WFP-0000157361.pdf>

³⁴ “Le commerce et le travail journalier agricole rémunéré, que ce soit en espèce soit en nature, constituent plus fréquemment la principale source pour les ménages dirigés par des femmes (14 % et 7 %) par rapport aux ménages dirigés par des hommes (7 % et 4 %). Il convient de souligner qu'une proportion significative de ménages dirigés par les femmes, soit 39 %, déclare ne pas disposer d'une deuxième source de revenu, par rapport à une proportion moindre de ménages dirigés par des hommes, qui est de 29 %.” PAM (2024) <https://fscluster.org/sites/default/files/2024-03/WFP-0000157361.pdf>

³⁵ “Les ménages dirigés par des femmes ont moins accès à la terre cultivable par rapport à ceux dirigés par les hommes.” PAM (2024) <https://fscluster.org/sites/default/files/2024-03/WFP-0000157361.pdf>

³⁶ Banque Mondiale, *Diagnostic sur l'autonomisation économique des femmes en RDC : Obstacles et opportunités* : <https://openknowledge.worldbank.org/server/api/core/bitstreams/7d339ca8-334a-5917-b44d-aef89e79cb1e4/content>

³⁷ http://elibrary.arabwomen.org.org/Content/2505_Quantitative%20and%20Qualitative%20Indicators%20of%20the%20Convention%20on%20the%20Elimination%20of%20All%20Forms%20of%20Discrimination%20Against%20Women.pdf

³⁸ Union africaine, *Rapport d'Examen final de décennie de la Femme africaine sur l'Approche locale de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes 2010-2020* : https://au.int/sites/default/files/documents/41992-doc-AWD_report_French_f.pdf ; voir aussi <https://www.pulp.up.ac.za/pulp-commentaries/the-protocol-to-the-african-charter-on-human-and-peoples-rights-on-the-rights-of-women-in-africa-a-commentary>

³⁹ European Institute for Gender Analysis: https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/tools-methods/gender-analysis?language_content_entity=en

développement durable (ODD)⁴⁰ pertinents. Aux fins de la présente évaluation, l'analyse de l'autonomisation de la femme à différents niveaux de la chaîne de valeur agricole locale, s'articule notamment autour des facteurs suivants⁴¹ :

3.2.2.2. Accès des femmes à la terre.

Et s'il est établi que l'accès des femmes à la terre et à la propriété est essentiel à leur autonomisation, car la terre est généralement le bien le plus important des ménages pour soutenir la production alimentaire et la génération de revenus⁴², les démarches de promotion du bien-être du ménage doivent alors prendre en considération des actions de lutte contre ces normes sexistes. Ce à quoi le projet DGD s'est significativement employé.

En effet, dans tous les sites d'implémentation, le projet DGD a permis aux femmes, (surtout les femmes déplacées sans terre), l'accès aux champs des cultures en prenant des champs en location afin de leur permettre d'y mener leurs activités agricoles. Par ailleurs, les formations et sensibilisations suivies par les femmes sur leurs droits, les séances de plaidoyer menées auprès des chefs locaux, leur ont « ouvert les yeux » sur leurs capacités d'accès et de contrôle aux ressources foncières. Certaines femmes ont pu acheter des champs ou parcelles en leurs propres noms.

Voilà pourquoi une grande proportion de nos répondants soutient que les femmes accèdent de la même manière à la terre que les hommes, comme illustré par la figure suivante :

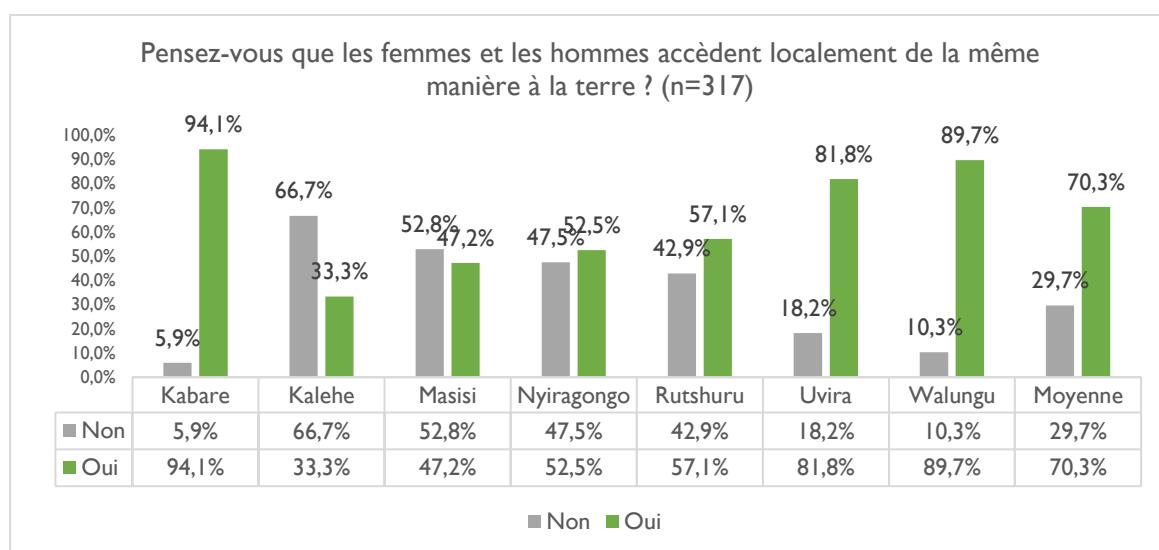


Figure 11. Perception des répondants sur les chances d'accès des femmes et des hommes à la terre

En dehors de Kalehe et Masisi, l'opinion des répondants est plus que favorable à l'accès des femmes à la terre de la même manière que l'homme.

En effet, les réalités foncières du territoire de Masisi et celle de Kalehe voisin présentent de grandes similitudes. Le Plan de développement local, inclusif et durable du Territoire de Masisi estime à 80% les terres cultivables qui appartiennent aux grands concessionnaires (moins d'une centaine). La grande partie du territoire est occupée par les pâturages pour des fins d'élevage. Cela pose énormément des problèmes entre les agriculteurs qui n'ont plus de terres arables pour leurs champs et les éleveurs qui ont transformé les terres arables en pâturage.

L'étude de base menée par ZOA dans la région de Kalehe pour son projet « Gestion du gouvernement, société civile et les communautés adressant le Root, causes de conflits dans les hauts plateaux de kalehe » soutient pour sa part que sur les hauts plateaux de Numbi, presque toutes les terres appartiennent aux grands propriétaires fonciers, qui sont des éleveurs de bétails, et qui jouissent de l'impunité parce qu'ils ont le soutien tacite des autorités politiques, des responsables de la justice et / ou des officiers militaires de haut niveau. Cela crée une frustration de la part des petits agriculteurs sans terre ou fermiers.

⁴⁰ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

⁴¹ CRDI, Mesure de l'autonomisation économique des femmes : de la recherche à la pratique : <https://idl-bnc-idrc.dspacedirect.org/server/api/core/bitstreams/6a576c78-abe1-4fb9-a0d7-4aa8ea0f65c9/content>

⁴² USAID.GOV, WOMEN FOR WOMEN INTERNATIONAL FINAL REPORT, 2022.

Dans pareils contextes de frustration et de conflits, les opinions de petits exploitants sans voix ni ressources ne peuvent qu'être réservée.

3.2.2.3. Autonomie à prendre des décisions.

Comme suffisamment décrit au point 1.1 en lien avec la pertinence des actions du projet, la participation de la femme (mariée ou pas) à la prise de décision au niveau du ménage devient de plus en plus un acquis. Qu'il s'agisse de l'affectation des ressources ou de l'ordonnancement des dépenses au niveau ménager, les femmes participent bel et bien, à une grande proportion, à la prise de décision.

La participation à la prise de décision dans le ménage a été évalué sous quatre dimensions notamment l'affectation des produits de la récolte ou de l'élevage, les petits achats, les grands achats et finalement la dépense de l'épargne dans le ménage. D'une manière globale, il s'est avéré que les deux conjoints prennent la majorité de ces décisions ensemble à 75% (y inclus les décisions que les parents prennent en associant leurs enfants). Pour les quatre types de dépenses, c'est en moyenne à 20% que la femme prend seule ces décisions contre une proportion de 4,3% pour le mari seul. Ces données attestent d'un vrai changement comportemental dans le processus de prise de décision au niveau du ménage. La femme est suffisamment impliquée et ce, grâce d'une part aux formations suivies qui ont permis l'amélioration de la confiance en soi et d'autre part, l'acquisition du pouvoir économique qui accroît sa considération sociale.

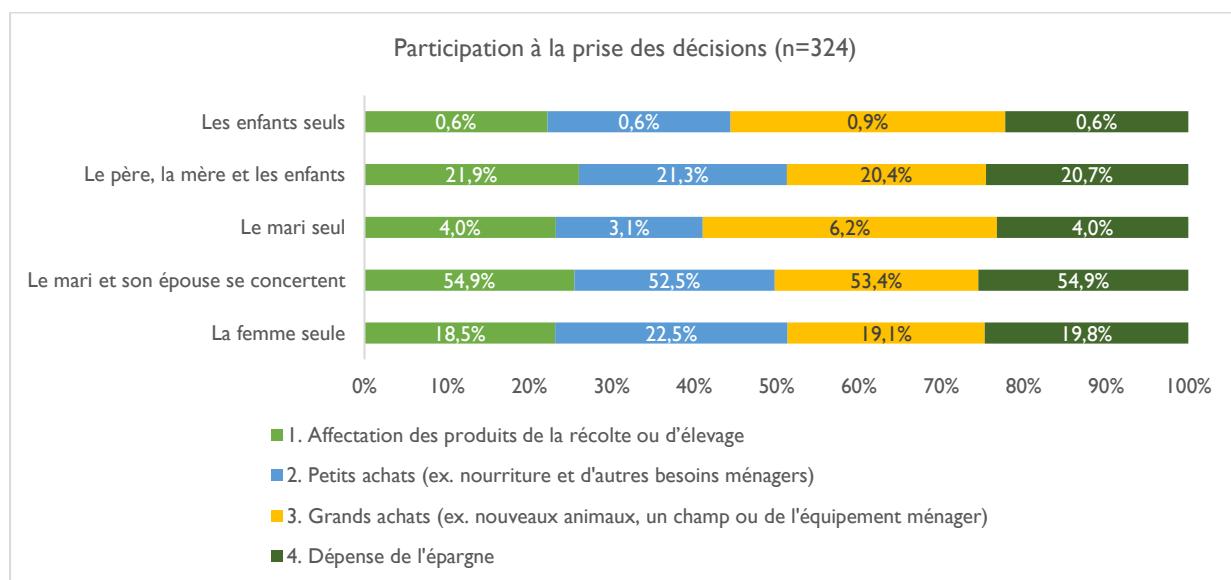


Figure 12. Perception des répondants par rapport à la prise des décisions

D'une manière spécifique, la décision de l'affectation des produits des récoltes et souvent prises par les deux conjoints, cependant, dans le territoire de Kalehe, les deux conjoints y associent leurs enfants (83.3%). Cette tendance à impliquer les enfants dans de telles décisions à Kalehe est observée même lorsqu'ils font de petits et de grands achats ou qu'ils choisissent de dépenser les économies du ménage. Cela crée une grande cohésion au niveau du ménage.

3.2.2.4. Participation socio-politique de la femme.

L'une des premières activités du projet a consisté en l'accompagnement des OP/Coopératives par les organisations de mise en œuvre à l'amélioration de leur gouvernance. A cet effet, la participation des femmes dans les organes clés des OP/Coopératives a été privilégiée. L'évolution est progressive, mais la proportion des femmes présidentes de ces OP/ Coopérative est déjà de l'ordre de 50%⁴³. Cependant, dans tous les organes clés de ces OP/Coopératives, les femmes ont des responsabilités à jouer, et elles les assument à la satisfaction des autres membres du groupe. Les formations acquises par les femmes ont permis à certaines de réclamer des responsabilités dans la communauté, notamment femme comme chef de site dans les camps de déplacés.

Par ailleurs, voir une femme comme chef du village n'est plus un tabou ; les membres de la communauté comprennent de plus en plus que les femmes peuvent aussi être chef. C'est ainsi qu'une femme membre de

⁴³ Nous avons contacté 14 OP/Coopératives : GAREB, FDE, Chinyabuguma, COOPAL, ACUEMA, SOPADEF, LSC, UWAKI, COOPABU, COOPARU, UFF, COOPTRAF et COOPIPEKA.

COOPARHU est chef du sous-village Cibanda Nyabilompwe du Groupement Bushumba et ce, après le décès de son mari, en attendant qu'elle cède ce fauteuil à son fils (déjà majeur, mais encore célibataire).

3.2.2.5. Employabilité et capacité d'épargne des femmes.

L'employabilité fait référence ici à la capacité d'une personne à créer /trouver du travail, à le conserver, à évoluer dans son parcours professionnel. D'une manière générale, elle fait référence à la capacité d'une personne à évoluer dans le monde du travail de manière autonome⁴⁴. Les formations suivies par les femmes sur l'entrepreneuriat féminin dans le cadre du projet DGD, leur regroupement au sein des AVEC pour l'accès au crédit à partir des épargnes collectées, a suscité en elles le goût de création de leurs propres micro entreprises pourvoyeuses de revenu. Petites soient-elles, ces entreprises sont minutieusement gardées par leurs initiatrices dans le cadre du développement de leur employabilité. Les femmes sont ainsi formées afin de maintenir leurs compétences à jour et s'adapter à l'évolution du contexte local⁴⁵. C'est ainsi que dans les villages comme Irambi et Mushweshwe, les femmes ont pu acquérir des biens de production comme l'unité de production des savons⁴⁶ en leur nom et soutenir leurs familles grâce aux revenus générés⁴⁷. Nombreuses sont des femmes qui participent désormais aux décisions économiques et familiales, bénéficiant de compétences accrues en gestion et de pouvoir de négociation accru dans la chaîne de valeur agroalimentaire. **77,3%** de répondants ont déclaré avoir une AGR en dehors du champ. 77% ont une seule AGR, 18% en ont deux et 5% seulement ont trois AGR comme illustré ci-dessous. La quasi-totalité des bénéficiaires du Nord-Kivu n'ont qu'une seule AGR ; ils sont principalement dans les camps des déplacés en dehors de leurs terroirs.

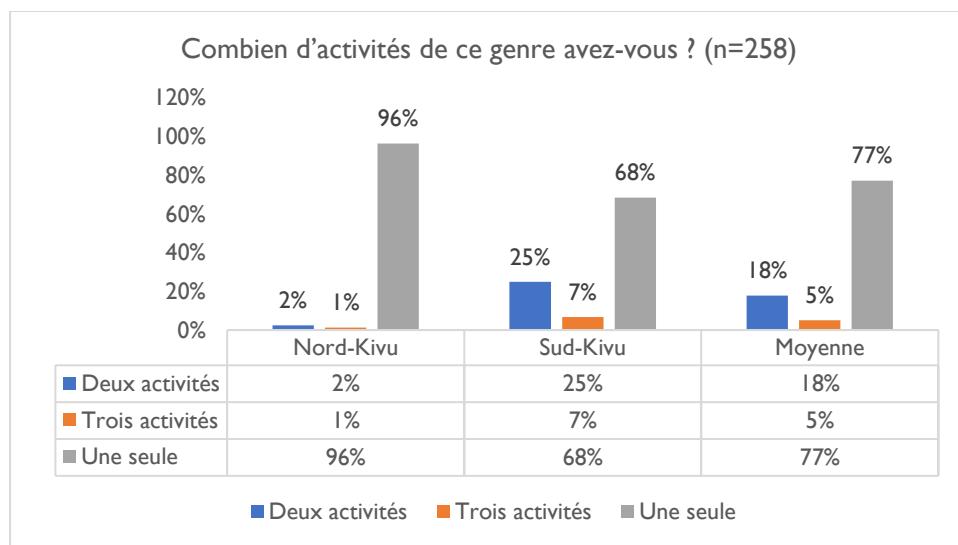


Figure 13. Nombre d'AGR détenues par les membres des OP/Coopératives

3.2.2.6. Attitudes à l'égard de la violence (physique, économique, etc.) commise contre les femmes

Les formations suivies aussi bien sur les VBG que sur les droits de la femme, ainsi que les sensibilisations aux lois et aux droits ont significativement impacté sur l'attitude, non seulement des femmes, mais aussi des membres de la communauté à l'égard de la violence contre les femmes. Les noyaux de plaidoyer mis en place par le projet servent de canaux de dénonciation de toutes sortes de violence à l'égard de la femme dans la communauté ; même les faits qui étaient tolérés dans la communauté comme les mariages forcés, les mariages des filles mineures, ...sont désormais décriés et poursuivis.

3.2.2.7. Niveau d'instruction (Education) des femmes.

La Déclaration mondiale sur l'Education pour tous, adoptée en 1990 à Jomtien (Thaïlande) soutient que « les 'acquis d'apprentissage' doivent être considérés dans un sens plus large, c'est-à-dire comme des valeurs, attitudes,

⁴⁴ L'équipe éditoriale d'Indeed, Développement personnel: Qu'est-ce que l'employabilité et pourquoi c'est important ?, octobre 2022.

⁴⁵ Ibidem

⁴⁶ Focus Groupe avec les membres de l'OPA COOPI-PEKA

⁴⁷ Focus groupe avec les membres de l'OPA COOPAL DE RUBANGA

connaissances et compétences à acquérir pour faire face aux défis des sociétés contemporaines. Il faut aussi donner aux adultes des possibilités d'apprentissage, puisque la finalité ultime de l'inclusion dans l'éducation est liée à la participation véritable d'un individu à la société et à sa capacité de réaliser la plénitude de son potentiel ».

Le niveau d'instruction des membres des OP/Coopératives n'est pas fameux comme illustré par les données de la figure 1 au début de ce rapport. 62% des répondants n'ont pas franchi le seuil du primaire, et par conséquent, doivent avoir de problèmes de lecture et écriture. Cette situation doit considérablement impacter leur participation à la vie de la société, et partant, jouer sur leur degré d'autonomie sur tous les plans.

Il ressort qu'au regard de ces quelques critères clés, que le degré d'autonomisation des femmes à partir de l'action du projet DGD a été jugé d'élévé, bien que des défis de taille restent à être adressés.

3.2.3. Renforcement des capacités des groupes locaux, CLD et les coopératives à influencer et à revendiquer leurs droits auprès des autorités traditionnelles et des organes politiques et administratifs à différents niveaux.

S'agissant de la capacité des femmes, mais aussi des groupes et coopératives, à influencer et à revendiquer leurs droits auprès des autorités traditionnelles et des organes politiques et administratifs à différents niveaux, l'évaluation s'est fondée sur des indicateurs classiques en matière des relations des pouvoirs, tout en tenant compte des instruments juridiques internationaux et régionaux relatifs aux droits de **participation citoyenne**. En effet, l'évaluation s'est faite ici suivant un cadre conceptuel sous-tendu par le postulat selon lequel la participation citoyenne s'apprécie en fonction du niveau ou degré d'implication des populations par les gouvernements, tant au niveau national que local. Ce postulat est illustré par une échelle de participation citoyenne développée par Arnstein⁴⁸, vulgarisée dans les milieux académiques et adaptée par les institutions étatiques selon les objectifs respectifs⁴⁹.

La petite enquête à laquelle nous avons procédé indique le type de relation suivants entre les détenteurs des droits et les porteurs d'obligations dans les sites de recherche.

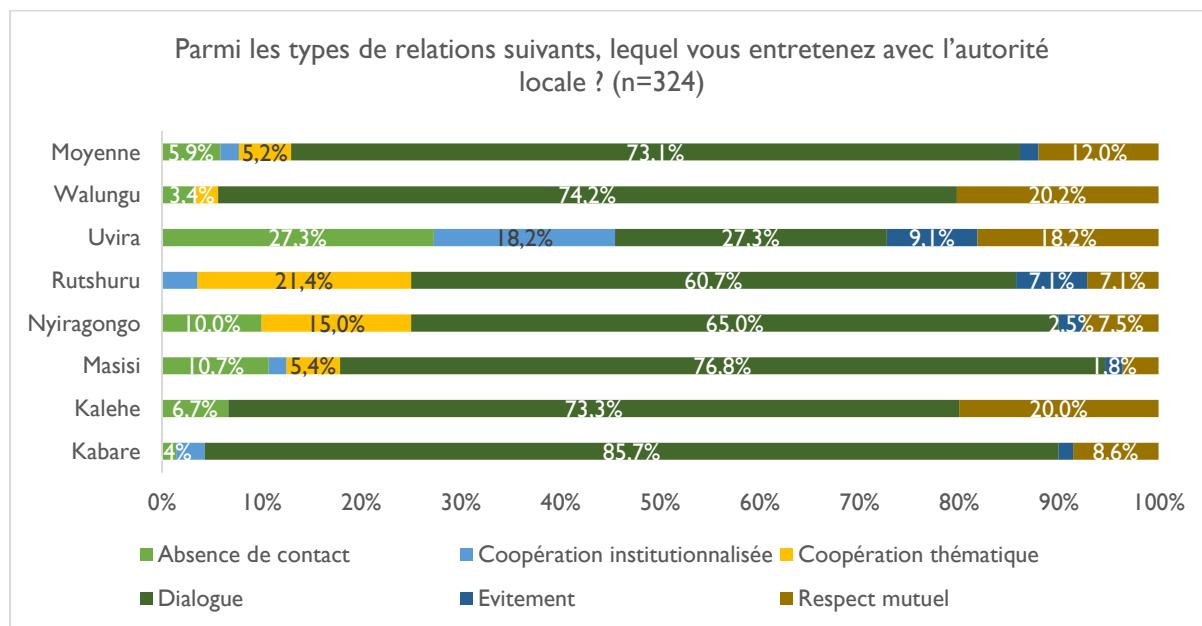


Figure 14. Relation de pouvoir entre les autorités et la population

Ces données sont corroborées par les réponses des membres des communautés aux questions suivantes relatives à l'espace sûr :

- a. Les membres de la communauté se sentent à même d'exprimer leurs points de vue devant les autorités locales ou les responsables de l'OPA sans peur de représailles

⁴⁸ Sherry R. Arnstein, A Ladder of Citizen Participation, *Journal of the American Institute of Planners*, (1969) 35:4, 216-226.

⁴⁹ J. Donzelot et R. Epstein, *Démocratie et participation : l'exemple de la rénovation urbaine*, publié dans Esprit (dossier « forces et faiblesses de la participation »), n° 326, 2006-pp.5-34.

- b. Les membres de la communauté adressent directement aux autorités locales ou les responsables de l'OPA les questions majeures dans la communauté sans peur de représailles
- c. Les autorités locales assurent la sécurité des personnes et de leurs biens dans notre village ou Groupement

Le tableau suivant en donne le condensé chiffré des opinions des répondants.

Tableau 6. Espace sûr

	Provinces		Groupe d'Âges			Genre		Type de bénéficiaire		Total (n=324)
	Nord-Kivu (n=124)	Sud-Kivu (n=200)	18-24 (n=20)	25-55 (n=241)	55+ (n=63)	Feminin (n=307)	Masculin (n=17)	Autochtone (n=140)	Déplacé (n=184)	
a.	3.82	3.96	3.75	3.93	3.87	3.91	3.76	3.96	3.86	3.90
b.	3.67	3.96	3.85	3.83	3.90	3.84	3.94	3.98	3.75	3.85
c.	3.48	3.85	3.60	3.73	3.68	3.72	3.59	3.84	3.61	3.71
Moyenne	3.66	3.92	3.73	3.83	3.82	3.82	3.76	3.93	3.74	3.82

Note : Une mise en forme conditionnelle vert-blanc-rouge a été appliquée aux résultats : rouge plus foncé = score inférieur ; vert plus foncé = score plus élevé.

L'action entreprise par le projet a permis le rapprochement des détenteurs des droits que sont les groupes des femmes parfois vulnérables, aux porteurs d'obligations, les autorités locales (le projet a plus interagi avec les Administrateurs des territoires, les chefs de chefferies et les chefs de groupements. Ces deux dernières catégories sont aussi des chefs coutumiers qui représentent l'Etat dans leurs entités).

Une grande dynamique sur le plaidoyer a été créée par le projet à travers les formations et accompagnements assurés par le projet aux groupements féminins. Ces activités ont considérablement influé sur le mode de gestion de la chose publique par l'autorité, notamment sur la taxation sans quittance⁵⁰, les tracasseries administratives, la gestion des fonds publics ayant conduit l'Administrateur du territoire de Nyiragongo à entreprendre l'aménagement des routes locales (Construction des ponts et caniveaux), la dotation du marché des toilettes hygiéniques (avec un agent permanent de nettoyage), ... En évoquant les effets de leur campagne financière réalisée, les femmes de la COOPIPEKA soutiennent « qu'aujourd'hui, on paye la taxe à l'étalage de notre marchandise avec quittance à l'appui contrairement aux anciennes pratiques où les agents taxateurs allaient arrêter les gens sur le parcours et ne remettaient aucun document comme preuve de paiement de ladite taxe »⁵¹. Dans plusieurs cas rencontrés, la collaboration entre les OP et les autorités locales a permis d'améliorer la capacité des partenaires à la base à influencer et à revendiquer leurs droits, c'est notamment le cas de la mesure prise par le chef de chefferie de Ngweshe qui accorde le droit de propriété foncière à la femme, et qui a permis à 6 femmes d'Izege de revendiquer et d'obtenir gain de cause sur leurs terres (champs) qui étaient en voie d'être ravis par leurs fils héritiers après le décès des papas⁵².

Aussi, en territoire de Kabare, par le biais des plaidoyers menés par les groupes locaux /OP/Coopératives dans le cadre du projet DGD, ces acteurs influencent désormais les autorités locales pour défendre les droits des femmes. C'est dans cette optique que les mesures suivantes ont été édictées par l'Administrateur du Territoire de Kabare⁵³ :

- Mesure portant réaffirmation des droits de la femme à la succession
- Mesure portant lutte contre les VBG ayant conduit à la mise en place d'une cellule de lutte contre VBG de manière informelle dans différents groupements avec comme but de briser le silence des victimes ;
- Mesure obligeant les ménages du territoire de Kabare à planter au moins 3 à 4 arbres fruitiers afin de contribuer à la nutrition et au changement climatique.
- Mesure portant interdiction des arrangements à l'amiable lorsqu'il s'agit des viols et des mariages précoce et ou forcés,
- Mesure portant l'interdiction de vente des boissons fortement alcoolisées avant 12h00 sur toute l'étendue du territoire de Kabare.

⁵⁰ Activité citée par les femmes de la COOPABU et de COPTRAF

⁵¹ Rapport d'entretien avec les femmes de la COOPIPEKA, Novembre 2024

⁵² Rapport d'entretien avec les staffs AZOP, Novembre 2024

⁵³ Entretien avec l'Administrateur de Territoire de KABARE et les Membres de COOPARU (Mushweshwe)

Pour favoriser la montée de l'échelle jusqu'au niveau du pouvoir effectif des citoyens (respect mutuel), l'action du projet doit davantage intensifier les actions promouvant les contacts réguliers entre acteurs locaux (autorité et membres de la communauté), mais aussi envisager comment soutenir l'amélioration des compétences des membres des comités des OPA/Coopératives.

3.2.4. Renforcement de la gouvernance, de la crédibilité et de la légitimité des groupes locaux, des CLD et des coopératives.

L'effort de l'action du projet dans la structuration des organisations paysannes impliquées dans le projet s'est plus focalisé sur le volet renforcement des capacités à travers diverses formations dispensées. Certaines coopératives sont reconnaissantes que c'est grâce au projet qu'elles ont maintenant une structure fonctionnelle avec une Assemblée Générale, un Conseil d'Administration, une Coordination exécutive, une commission de contrôle et des services spécialisés. Certes, beaucoup de choses restent à faire dans ce domaine car certaines coopératives fonctionnent sous les documents d'autres organisations (c'est notamment le cas de la COOPIPEKA à Katana qui fonctionne avec les textes de base du Centre d'Intégration, d'Encadrement des Jeunes, Adultes désœuvrés « CIEJAD » au point que l'on ne peut comprendre d'où est venue la COOPIPEKA), les outils minima de gestion aussi bien technique qu'administrative ne sont pas mis en place ou les sont de manière très lacunaire (ex : registre de suivi de la production considéré comme registre des membres), les documents de base (Statuts, Règlement Intérieur) non notariés, PV de l'Assemblée Générale constitutive non établi, ...).

Relevons néanmoins que le mode général de collaboration des organisations de mise en œuvre du projet avec les groupes locaux, les CLD et les coopératives n'est pas formalisé ; c'est-à-dire qu'il n'existe pas d'actes formels de collaboration précisant les devoirs et obligations des parties dans la mise en œuvre des actions. Il en ressort donc que la mise en œuvre est directement exécutée par les organisations de mise en œuvre sans une responsabilisation conséquente des groupes locaux. Ce qui a laissé dire à une responsable locale « nous leur avons montré nos bénéficiaires et c'est eux-mêmes qui travaillent avec eux ». La participation des groupes locaux dans l'implémentation des actions du projet serait une opportunité pour que ces derniers s'approprient les techniques rationnelles aussi bien de la mise en œuvre des actions par la définition d'un certain nombre d'outils de suivi (Plan de travail périodique, plan de suivi des actions entreprises) que de la gestion administrative et financière (initiation au respect des clauses de la convention de collaboration, mise en place et exploitation des outils de suivi financier à l'instar du livre de caisse, carnet de reçu, bon de sortie caisse, mise en place et respect des procédures minima de gestion,...).

Certes, ces organisations ne sont pas toutes au même niveau de structuration car il y en a qui manifestent un niveau de maturité élevé (dotées des outils de gestion tels que la planification stratégique, les plans périodiques, les évaluations techniques, les audits des comptes, des organes opérationnels, ...), mais d'autres seraient classées au niveau élémentaire (organes institués mais pas encore opérationnels, faible documentation des activités, confusion entre la notion de membre et celle des bénéficiaires, ...). Une catégorisation de ces structures par les organisations de mise en œuvre permettrait de bien définir le type d'appui dont elles ont besoin pour leur croissance et le type de collaboration à avoir avec elles suivant leur niveau de maturité.

3.2.5. Soutien des actions du projet à l'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil.

L'inclusion des personnes déplacées dans les communautés d'accueil requiert une attention particulière d'autant plus que les déplacements massifs des populations observés surtout au Nord-Kivu constituent une des conséquences principales des conflits armés dans la zone d'intervention du projet sous examen. En effet, « *l'intégration locale durable dans les zones où les personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays trouvent refuge (intégration locale)* » constitue l'une des trois solutions durables que propose l'Inter-Agency Standing Committee (IASC)⁵⁴. Cependant, IASC formule une série des principes fondamentaux qui doivent guider toute quête de solution durable à la situation des PDI. Il s'agit notamment des principes suivants : (a) « **Les droits, les besoins et les intérêts légitimes** des personnes déplacées internes doivent être les considérations premières guidant toutes les politiques et décisions relatives aux déplacements internes et aux solutions durables (b) Tous les acteurs concernés doivent respecter le droit des personnes déplacées internes à prendre une décision informée et volontaire quant à la solution durable qu'elles souhaitent mettre en œuvre (c) De même, les populations et

⁵⁴ IASC, Framework for Durable Solutions for Internally Displaced Persons (2010) :

<https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-03/IASC%20Framework%20on%20Durable%20Solutions%20for%20Internally%20Displaced%20Persons%2C%20April%202010.pdf>

les communautés qui (ré)intègrent les PDI et dont les besoins peuvent être comparables ne doivent pas être négligées (d) Les personnes déplacées ne doivent en aucun cas être encouragées ou contraintes à retourner ou à se réinstaller dans des zones où leur vie, leur sécurité, leur liberté ou leur santé seraient menacées. »⁵⁵

L'intervention du projet DGD a permis la facilitation des déplacées à l'accès, aussi bien aux champs qu'aux intrants agricoles pour leurs activités de production. Les sensibilisations faites dans la communauté pour l'intégration des déplacés au Sud-Kivu ont été couronnées de bons résultats. Le « vivre ensemble » se passe harmonieusement d'après les femmes déplacées contactées qui ont estimé que : « nous sommes bien intégrées dans la communauté ; avant on se sentait rejetée, très stressée ; mais actuellement nous ne sommes pas discriminées ; les membres de la communauté nous donnent le logement, nous puisions de l'eau dans leurs parcelles sans discrimination. Nous allons avec eux dans leurs champs, et ils nous servent à manger. Pour l'accès au champ, il suffit que l'on ait les frais à payer et l'on vous accorde le champ sans vous demander vos origines »⁵⁶. Les interventions du projet ont permis aux déplacés de retrouver une certaine stabilité économique et de mieux s'intégrer dans les communautés d'accueil. Ce soutien a aussi contribué à transformer les perceptions négatives des populations locales vis-à-vis des PDI, renforçant ainsi la solidarité et la cohabitation harmonieuse dans les villages d'accueil.

Les perceptions des répondants sur la problématique de l'inclusion des personnes déplacées dans la communauté ont été prélevées à base de quatre groupes de critères, notamment (i) le sentiment d'appartenance des déplacés aux communautés hôtes (ii) le degré d'acceptation des déplacés par les communautés hôtes (iii) la satisfaction générale des personnes déplacées par rapport à l'accueil dans la communauté hôte (iv) la perception de la communauté hôte par rapport aux populations déplacées. Le tableau ci-dessous en donne plus de détails :

⁵⁵ IASC, Framework for Durable Solutions for Internally Displaced Persons (2010) :

<https://interagencystandingcommittee.org/sites/default/files/migrated/2021-03/IASC%20Framework%20on%20Durable%20Solutions%20for%20Internally%20Displaced%20Persons%2C%20April%202010.pdf>

⁵⁶ Rapport d'entretien avec les femmes déplacées encadrées par la COOPIPEKA

Tableau 7. Perception des répondants sur l'inclusion des PDI dans la zone du projet.

Déclarations	Provinces		Groupe d'âges			Genre		Total
	Nord-Kivu	Sud-Kivu	18-24	25-55	55+	Feminin	Masculin	
1. Sentiment d'appartenance								
a. Je me sens intégré(e) dans la communauté hôte.	3.61	4.10	3.36	3.84	3.63	3.78	3.67	3.77
b. J'ai le sentiment d'appartenir à la communauté hôte.	3.50	4.12	3.36	3.78	3.48	3.70	3.78	3.70
c. Je me sens accepté(e) en tant que membre de la communauté hôte.	3.67	4.15	3.43	3.89	3.67	3.83	3.78	3.83
d. J'ai développé des relations solides avec les membres de la communauté hôte.	3.76	4.22	3.64	3.99	3.67	3.91	4.00	3.91
2. Acceptation par la communauté hôte								
a. Je pense que la communauté hôte m'accepte et respecte mon identité culturelle et sociale.	3.66	4.10	3.64	3.87	3.56	3.82	3.56	3.80
b. Je me sens bienvenu(e) dans les événements et activités communautaires organisés par la communauté hôte.	3.43	4.12	3.57	3.64	3.78	3.66	3.56	3.66
c. Les membres de la communauté hôte me traitent de manière équitable.	3.46	4.17	3.57	3.70	3.70	3.69	3.67	3.69
d. J'ai des opportunités de participer activement aux activités économiques et sociales de la communauté hôte.	3.33	3.87	3.29	3.49	3.74	3.51	3.56	3.51
3. Satisfaction générale								
a. Je suis satisfait(e) des services et des ressources mis à ma disposition par la communauté hôte.	3.42	4.13	3.71	3.65	3.67	3.65	3.78	3.66
b. La communauté hôte répond adéquatement à mes besoins et à ceux de ma famille.	3.10	4.02	3.36	3.37	3.59	3.41	3.22	3.40
c. Je me sens en sécurité dans la communauté hôte.	3.46	4.07	3.21	3.70	3.67	3.68	3.33	3.66
d. Je suis satisfait(e) des relations que j'ai établies avec les membres de la communauté hôte.	3.49	4.25	3.71	3.76	3.63	3.76	3.33	3.74
4. Perception de la communauté hôte par rapport aux PDI (seulement pour la communauté hôte)								
a. J'interagis souvent avec les PDI dans notre communauté	3.70	3.93	4.00	3.84	3.97	3.91	3.54	3.88
b. Je pense que les PDI respectent les normes et valeurs culturelles de notre communauté	3.43	3.85	3.80	3.80	3.64	3.79	3.38	3.76
c. Les PDI sont traitées avec le même niveau de respect que les autres membres de la communauté.	3.27	3.81	3.80	3.66	3.82	3.71	3.54	3.70
d. L'arrivée des PDI a eu un impact positif sur les services sociaux de notre communauté (e.g. écoles, soins de santé)	3.08	3.64	3.20	3.52	3.59	3.55	3.08	3.52
e. Je ne trouve aucun inconvénient que les PDI participent activement aux rencontres communautaires	3.46	3.84	3.70	3.73	3.90	3.79	3.38	3.76
f. Les PDI influent positivement sur l'économie locale	3.03	3.79	3.40	3.55	3.95	3.66	3.23	3.63
g. Je ne me sens pas menacé par la présence des PDI dans notre communauté.	3.30	3.81	3.80	3.60	4.03	3.76	3.08	3.71

Note : Une mise en forme conditionnelle vert-blanc-rouge a été appliquée aux résultats : rouge plus foncé = score inférieur ; vert plus foncé = score plus élevé.

Commentaires :

Les données du tableau font état d'une considération très réservée des membres de la communauté face aux populations déplacées au Nord-Kivu quant au Sud-Kivu l'intégration semble être harmonieuse. Presque tous les critères sont en rouge au Nord-Kivu. Les jeunes de 18-24 ans semblent plus sceptiques à la cohabitation comme les hommes les sont aussi par rapport aux femmes assez modérées dans leurs perceptions en rapport à l'intégration des PDI.

Dans les pages précédentes, nous avons évoqué ce principe qui sous-tend l'intégration locale durable des personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays selon lequel les populations et les communautés qui (ré)intègrent les PDI et dont les besoins peuvent être comparables ne doivent pas être négligées. Il s'avère que les membres de la communauté se sentent oubliés par rapport aux PDI auprès de qui toute l'attention semble être apportée par les humanitaires.

Les jeunes dont les perspectives d'avenir et les compétences d'auto-assistance font défaut, voient les PDI comme venant envahir le peu des ressources qu'ils ont dans leur communauté du fait que les PDI semblent avoir plus d'opportunités qu'eux. Ce qui a laissé les jeunes de Mushinga de déclarer « Nous les jeunes nous sommes sans occupation malgré les études faites, mais les autres reçoivent des AGR ».

Au Sud-Kivu, les PDI vivent dans la communauté d'accueil avec laquelle ils ont la même culture (Bashi) ; ce qui a poussé le chef de groupement de Kaniola de considérer tous les déplacés comme ses sujets.

Le fait que ces PDI n'ont plus d'assistance humanitaire, ils s'approchent des membres de la communauté pour des services dans les champs et autres travaux. Les membres de la communauté trouvent en eux une opportunité de main d'œuvre, et les PDI en tirent profit pour leur survie ; ils développent donc de relations gagnant-gagnant en plus de la cohésion renforcée.

Au Nord-Kivu par contre, les PDI sont dans les camps des déplacés ; l'interaction avec les membres de la communauté est réduite. Et lorsque les PDI se déplacent pour la recherche des moyens de survie dans la périphérie, ils sont souvent accusés de vols de récoltés dans les champs des membres de la communauté. Par ailleurs, les membres de la communauté, aussi vulnérables, ont parfois un regard envieux vis-à-vis des PDI supposés bénéficier de plus d'appuis des organisations humanitaires (eau, vivres, non vivres) au point que quelques membres de la communauté choisissent de faire passer comme des PDI et vont vivre dans les camps des déplacés.

3.2.6. Défis ou les obstacles rencontrés dans les efforts de plaidoyer (liés à l'efficacité des stratégies de plaidoyer et d'influence).

En dépit des succès réalisés, les efforts de plaidoyer entrepris par les groupes locaux font face à un certain nombre de défis, notamment la résistance socioculturelle pour des aspects liés à la tradition (certaines normes traditionnelles limitent encore l'accès des femmes à des droits fonciers, surtout dans les communautés rurales). Les ressources limitées des noyaux de plaidoyer font que les membres soient butés aux problèmes logistiques lors de leurs missions ou pendant leurs rencontres.

Les parties contactées sur terrain ont avancé d'autres défis dont les plus marquants sont :

- En territoire de Kabare, l'autorité territoriale a pris un train de mesures (reprises au point 2.1.2 ci-haut) en lien avec la promotion des droits de la femme dans son entité. Cependant, selon cette autorité, ces mesures souffrent de leur mise en application faute des moyens financiers pour accompagner leur vulgarisation et le suivi d'exécution.
- Pour les cas de VBG enregistrés, en cas de poursuite judiciaire, la partie plaignante n'a souvent pas des ressources pour les différents frais à engager dans ce processus ; elle finit par se résigner.
- Dans certaines communautés, il n'existe pas de services spécialisés de réintégration de la survivante des VBG dans la communauté ;
- Toujours pour les cas de VBG, au cas où le bourreau est référé au parquet, suite à la corruption qui gangrène le système judiciaire national, il est parfois libéré et à son retour dans le village, la crainte de représailles s'installe dans le camp de la survivante ;
- Suite à cette situation d'inefficacité de la justice, certains parents préfèrent s'en remettre aux arrangements à l'amiable en cas de VBG (mariage forcé, violence sexuelle, ...) plutôt que compter sur une justice malade.
- Prise en charge insuffisante des animateurs.trices des noyaux de plaidoyer appelés à effectuer des longues distances pour documenter certains faits ou pour participer aux réunions mensuelles des noyaux

3.2.7. Résultats négatifs et inattendus générés par les actions du projet.

Les bénéficiaires étaient sélectionnés dans un environnement de pauvreté généralisée ; cela a créé une sorte d'hostilité au point que les non bénéficiaires qui viennent prendre des crédits dans les AGR des bénéficiaires (*Huile, riz, Farine de Manioc ou Poissons salés, etc.*) ne remboursent pas ces crédits sous prétexte que les bénéficiaires ont reçus un don du PAM et ne devraient pas vendre ces articles pour en profiter seules, ce qui entretient des conflits entre les familles⁵⁷. La situation a fort heureusement été portée auprès des chefs de groupements respectifs qui en font un thème de leurs interventions dans les sensibilisations et autres tribunes⁵⁸.

3.2.8 Facteurs qui ont impacté l'efficacité des actions du projet

3.2.8.1. Facteurs contributifs

- Clarté des objectifs définis par le projet ;
- La pertinence des activités du projet par rapport aux besoins des groupes cibles.
- Efficacité des séances de sensibilisation des communautés pour l'adoption des thèmes techniques - cela a permis l'appropriation des techniques apprises et leur mise en application par les bénéficiaires et autres membres de la communauté ;
- Implication des autorités locales et autres leaders locaux dans la mise en œuvre des activités du projet ;
- L'engagement du personnel des organisations de mise en œuvre et leur savoir-faire qui ont permis une bonne coordination des actions sur le terrain ;
- Supervision assurée par les points focaux des organisations de mise en œuvre ;
- La disponibilité des ressources financières et matérielles.
- Réceptivité et complémentarité des approches innovantes de travail sur terrain (Plaidoyer, Promotion des droits de la femme, les champs paysans, AVEC, etc.) ;
- Disponibilité des intrants et des champs pour les bénéficiaires sans terre (Déplacés) ;
- Approche de travail axée sur le renforcement des capacités des groupes cibles.

3.2.8.2. Facteurs limitants

- Précarité de la situation sécuritaire, surtout au Nord-Kivu à la base du déplacement des bénéficiaires vers les villages/sites lointains dont le niveau de sécurité était estimé relativement bon ;
- Poids de la coutume sur les bénéficiaires : les femmes sont encore réticentes pour prendre le devant dans la gouvernance ou la gestion d'un groupe par rapport aux hommes (50% seulement sont présidentes des OP/Coopératives impliquées dans la mise en œuvre) ;
- Les résistances socioculturelles aux changements, en particulier dans les communautés rurales où les coutumes entravent souvent l'accès des femmes aux terres et aux responsabilités ;
- Retards dans la distribution des semences⁵⁹ qui ont parfois compromis les récoltes, suscitant des insatisfactions ;
- Absence très longue (près de huit mois) de certaines organisations de mise en œuvre aux côtés des bénéficiaires (FOPAC SK) ;
- Non harmonisation d'approches de travail entre les organisations de mise en œuvre ou au sein d'une même organisation (i) quant à la structuration des bénéficiaires (ceux-ci ont été efficacement regroupés autour des AVEC au Sud-Kivu quant au Nord-Kivu, l'approche se recherche encore en considérant tous les membres de ces OP, sans sélection aucune, comme bénéficiaires or certaines OP ont près de 200 membres. En plus les AVEC comme approche d'appui aux AGR ne sont pas développées) ; (ii) diversité de modalités d'appuis en AGR accordées aux membres des OP/Coopératives. Pour certaines organisations de mise en œuvre, les staffs achètent les articles (huile de palme, farine de froment, farine fine de maïs, riz, sucre) et vont les donner aux bénéficiaires comme leur AGR collective (4 ou 8 personnes pour 20 litres d'huile de palme ; à la réception,

⁵⁷ Rapport d'entretien avec les femmes de Izege et Mushinga, Walungu

⁵⁸ Entretiens avec le chef de groupement Mushinga, Mr KUREGAMUZMU le 02/11/2024 à son bureau.

⁵⁹ Cas de Rubanga où ils en sont encore aux premières semaines ; 22 femmes ont reçu chacune 20kgs de semences (10kgs de maïs et 10kgs d'haricots).

chaque bénéficiaire amène sa part dont la valeur devient très faible), ailleurs c'est un montant de 20\$ ou 60\$ qui est accordé individuellement aux bénéficiaires chanceux (5 bénéficiaires dans un groupe de 190 membres).

- La formation des femmes sur la promotion de leurs droits sans y impliquer les hommes limiterait les chances de changement par ces derniers qui peuvent ne pas croire en la restitution faite par leurs épouses ;
- Retard dans les transferts de fond aux partenaires de mise en œuvre⁶⁰,
- Les hommes réfractaires aux changements, attachés à leurs priviléges socioculturels négatifs,
- La perturbation climatique (retard des pluies) pour la saison culturelle,
- L'attente d'une rémunération pour des services rendus par certaines autorités administratives, services qui rentrent dans leur mandat officiel normal,
- Le projet n'a pas prévu distribuer des outils aratoires (houes, bêches, ...) aux PDI⁶¹,
- Le projet n'a rien prévu pour les familles d'accueil des PDI, ce qui a causé une fracture préjudiciable à l'entente au début (surtout au Sud-Kivu),
- Les routes d'approvisionnement dont la praticabilité est rendue difficile pendant les saisons pluvieuses ; cela influe sur les prix de transport (les femmes s'approvisionnent à Bukavu pour leurs AGR),
- La fluctuation du taux de change de la monnaie nationale par rapport au dollar, les femmes vendent à perte n'ayant pas un système d'information adéquat et ne pouvant pas adapter les prix automatiquement en milieu rural ; certes, ASOP a créé un groupe WhatsApp pour ses organisations partenaires à la base afin de partager pareilles informations, mais l'accès au téléphone n'est pas garanti à toutes les femmes ;
- Pour la mise en œuvre du programme DGD dans le territoire de Kalehe, à Kasheke et dans les sites autour de Goma, deux approches se confrontent : les projets d'urgences (distribution des vivres et autres par les ONGI humanitaires intervenant dans la zone) et le projet de développement de DGD. Certes, la ration alimentaire reçue des organisations humanitaires permet aux bénéficiaires ciblés par le projet DGD de survivre avant la récolte. Mais cette ration ne couvre pas non plus toute la période entre deux distributions ; pendant cette période, la survie du ménage dépend de ses AGR ou de la récolte réalisée. Les deux approches deviennent ainsi complémentaires au profit du bénéficiaire. Cependant, lors des distributions des vivres, le processus prend des jours où les bénéficiaires sont appelés à ne rien entreprendre comme autres activités et doivent passer des journées attendre son tour. Les autres activités du ménage en pâtissent ainsi.

3.2.9. Conclusion en lien avec l'efficacité des actions du projet

L'efficacité des actions du projet a été jugée de **très bonne**. La lecture du niveau d'atteinte des résultats (notamment les indicateurs de l'objectif global ainsi que les effets), révèle que les objectifs ont atteint les cibles fixées pour la période de mi-parcours. Ce qui a conduit les organisations partenaires d'estimer à 65% (60% FOPAC SK, 60% FOPAC NK et 75% ASOP) le degré d'atteinte des objectifs du projet par rapport aux cibles de 2026. Il en ressort donc que les activités du projet se déroulent normalement comme prévu, et que, toutes choses restant égales par ailleurs, l'atteinte des objectifs à la fin du projet ne sème donc aucun doute. Par ailleurs, tous les effets jusque-là récoltés des actions du projet, ses effets sont aussi bien avérés.

3.3. Corroboration des effets du projet

3.3.1. Choix des effets à corroborer

38 effets ont globalement été recensés auprès de trois organisations de mise en œuvre dont 17 effets pour la FOPAC Sud-Kivu, 10 effets pour l'ASOP et 11 effets pour la FOPAC Nord-Kivu. Le choix des effets à corroborer s'est fait sur base des critères de priorisation tels (i) l'impact direct (ii) la durabilité de l'effet (iii) l'échelle de réPLICATION et (iv) l'alignement stratégique. Un score a été attribué pour chaque effet selon ces critères, avant de ne considérer que 5 effets par organisation qui ont totalisé le score le plus élevé (cette analyse est tenue en annexe).

Cet exercice fait, les effets suivants ont été sélectionné pour corroboration par organisation.

⁶⁰ Rapport d'entretien avec les organisations de mise en œuvre

⁶¹ Entretien avec les femmes PDI à Kaniola en date du 1^{er} / 11/2024.

Tableau 8. Effets sélectionnés pour corroboration pour FOPAC Sud-Kivu

N°	Effets sélectionnés
1	Depuis aout 2023, 15 hommes de la chefferie de Kabare dans le groupement de Katana ont accepté qu'une femme membre de COOPTRAF à Katana hérite les biens de son mari défunt.
2	51 éleveurs des petits ruminants de Kabare dans les groupements de Bugorhe et Katana utilisent les muselières lors du déplacement de bétail afin de réduire la destruction des cultures par les bêtes.
3	Depuis le mois d'avril 2023, 6 femmes PDI en territoire de Kabare à Mushweshwe jadis professionnelles de sexe dans le carré minier de Luhihî sont devenues femmes de ménage stables socialement et sensibilisatrices et conseillères des femmes restées professionnelles de sexe.
4	Depuis début janvier 2024, 30 femmes productrices agricoles brisent le silence dans la dénonciation des violences basées sur le genre et participent activement aux actions de plaidoyer menées auprès de l'administrateur du territoire de Kabare, le chef de groupement de Bushumba
5	Depuis Juin 2024, le chef de groupement de Bushumba a pris une mesure interdisant le mariage forcé et arrangé

Tableau 9. Effets sélectionnés pour corroboration pour ASOP

N°	Effets sélectionnés
1	Depuis mars 2023, 42 femmes de Mushinga jadis professionnelles de sexe dans le carré minier de Mukungwe sont stables socialement et économiquement dans leurs familles, exercent des activités génératrices de revenu.
2	Depuis septembre 2023 grâce au revenu issus des AVEC et des activités génératrices de revenu, 32 femmes PDI de Kaniola assurent la scolarisation des enfants filles au même titre que les enfants garçons.
3	Depuis Juin 2023, 30 jeunes des ménages membres des OP de Mushinga font les travaux ménagers au même titre que leurs sœurs et ne s'adonnent plus au loisir seulement ni aux boissons fortement alcoolisées.
4	Depuis janvier 2023, 18 femmes de Lemera membres des AVEC et entrepreneuses ne dépendent plus totalement de leurs maris pour la satisfaction des besoins ménagers, leur apport est apprécié à juste valeur par leurs maris.*
5	93 femmes de Rubanga en territoire d'Uvira utilisent depuis avril 2023 des paniers faits à base des feuilles de palmier en lieu et place des sachets en plastique.

Tableau 10. Effets sélectionnés pour corroboration pour FOPAC Nord-Kivu.

N°	Effets sélectionnés
1	Depuis septembre 2023, les propriétaires terriens de Buhumba ont réduit la redevance de métayage à payer par les petits producteur.trice.s
2	66 hommes de Nyiragongo effectuent depuis juillet 2023 les travaux de champs et de ménage aux cotés de leurs épouses
3	Depuis aout 2023 en territoire de Nyiragongo 62 productrices et 35 PDI utilisent les biofertilisants pour augmenter leurs productions maraîchères.
4	Dans le souci d'améliorer l'alimentation au sein des ménages, 37 femmes PDI de l'OPA ACUEMA de Masisi et 25 femmes PDI de SOPADEP ont développé avec succès depuis Mars 2024 les techniques culturelles de la tomate.
5	Depuis Juillet 2024, 35 femmes membres de l'OPA COOPABU de Buhumba ont réinvesti leurs revenus issus des AVEC dans l'amélioration des AGR.

3.3.2. Corroboration des effets sélectionnés.

Le processus de corroboration des effets sélectionnés s'est fait avec les membres des communautés à travers des discussions en groupes. De manière générale, 86,7% des effets sélectionnés (13 effets sur 15) sont avérés dans la zone de mise en œuvre du projet. Un effet aurait dû être formulé autrement, et l'autre bien circonscrit dans le temps et l'espace. Les données détaillées sur ces effets sont reprises dans le tableau en annexe. Ci-dessous, nous en faisons l'économie.

3.3.2.1. Corroboration des Effets sélectionnés pour la FOPAC Sud-Kivu

N°	Effets sélectionnés	Commentaires
1	Depuis aout 2023, 15 hommes de la chefferie de Kabare dans le groupement de Katana ont accepté qu'une femme membre de COOPTRAF à Katana hérite les biens de son mari défunt.	Le chef coutumier du village Cibanda est mort en 2020 quand son garçon ainé n'avait pas encore l'âge de maturité afin qu'il soit intronisé à la place de son père. En attendant cet âge, les sages du village ont décidé d'introniser son épouse membre de COOPARHU cheffe du village, jusque ce jour. L'effet initialement libellé n'a pas été validé par les membres de COOPTRAF, mais plutôt par COOPARHU et ce, avant que le projet ne démarre, en 2020
2	51 éleveurs des petits ruminants de Kabare dans les groupements de Bugorhe et Katana utilisent les muselières lors du déplacement de bétail afin de réduire la destruction des cultures par les bêtes.	Plusieurs conflits liés à la destruction des cultures par les animaux d'élevage étaient reportés dans la zone. Pour réduire ces conflits, les membres des coopératives ont été formés par FOPAC SK sur comment éviter la destruction des cultures par les animaux en les faisant porter la muselière. Jusque-là ça marche. Cet effet est réel dans la communauté
3	Depuis le mois d'avril 2023, 6 femmes PDI en territoire de Kabare à Mushweshwe jadis professionnelles de sexe dans le carré minier de Luhihî sont devenues femmes de ménage stables socialement et sensibilisatrices et conseillères des femmes restées professionnelles de sexe.	Ces filles étaient connues comme des enfants dans le village, mais quand l'exploitation de l'or a commencé à Luhihî, les filles ont commencé à fréquenter ce lieu, y demeurer même, et certaines d'entre elles y revenaient avec les grossesses. On les surnommait en langue locale dans le village « BIRAKULORIRE », qui signifie « ma vie, ça ne te regarde pas ». Mais quand FOPAC SK a commencé ses activités dans la zone, les formations sur les VBG, accompagnées de l'appui en AGR et des activités champêtres, ces activités ont intéressé ces filles car plus rémunérées que la profession du sexe. Elles ont adhéré à la COOPARHU. Effet très réel dans la zone
4	Depuis début janvier 2024, 30 femmes productrices agricoles brisent le silence dans la dénonciation des violences basées sur le genre et participent activement aux actions de plaidoyer menées auprès de l'administrateur du territoire de Kabare, le chef de groupement de Bushumba	Le module sur la technique de plaidoyer et celui sur les VBG sont les plus cités par les femmes membres des coopératives qui les ont bien intériorisés. En cas de VBG, des dénonciations sont régulièrement faites auprès des chefs locaux qui aident à remonter l'information aux instances habilitées. Aussi, FOPAC a créé des noyaux de plaidoyer auquel on peut recourir. En cas de VBG, on prend contact avec des organisations spécialisées dans la zone, notamment Fondation Panzi, PAIF, RIO ou on utilise le numéro vert disponible. Effet bien avéré
5	Depuis Juin 2024, le chef de groupement de Bushumba a pris une mesure interdisant le mariage forcé et arrangé	Le chef de groupement de Bushumba qui prend l'acte de réaffirmer les règlements et lois qui condamnent le mariage forcé et arrangé dans son entité, les membres du noyau de plaidoyer de Mushweshwe qui ont mené la campagne de plaidoyer pour ouvrir les yeux des autorités locales et de la communauté. Effet bien avéré

3.3.2.2. Corroboration des Effets sélectionnés pour ASOP

N°	Effets sélectionnés	Commentaires
1	Depuis mars 2023, 42 femmes de Mushinga jadis professionnelles de sexe dans le carré minier de Mukungwe sont stables socialement et économiquement dans leurs familles, exercent des activités génératrices de revenu.	Les faits suivants ont influé sur ce changement : (i) Les formations assurées par le projet sur le VBG et autres droits des femmes, (ii) réalisation des AGR, (iii) Implication de nombreux leaders de la communauté dans la sensibilisation. Effet bien avéré
2	Depuis septembre 2023 grâce au revenu issus des AVEC's et des activités génératrices de revenu, 32 femmes PDI de Kaniola assurent la scolarisation des enfants filles au même titre que les enfants garçons.	Le revenu réalisé par les femmes à travers les AGR appuyées par les crédits des AVEC, ce revenu est affecté à la scolarisation des enfants, filles comme garçon sans plus les discriminer. Effet bien avéré

3	Depuis Juin 2023, 30 jeunes des ménages membres des OP de Mushinga font les travaux ménagers au même titre que leurs sœurs et ne s'adonnent plus au loisir seulement ni aux boissons fortement alcoolisées.	La prise de conscience des femmes à partir des formations suivies et qui ont restitué l'essentiel de ces formations à leurs maris. Effet bien avéré
4	Depuis janvier 2023, 18 femmes de Lemera membres des AVEC et entrepreneuses ne dépendent plus totalement de leurs maris pour la satisfaction des besoins ménagers, leur apport est apprécié à juste valeur par leurs maris.*	Les femmes épargnent régulièrement une somme de 1000 FC par semaine, ce qui leur donne accès au crédit. Grâce aux prêts, elles ont lancé des AGR comme l'agriculture et le commerce, renforçant ainsi leur autonomie économique. Désormais reconnues par leurs maris pour leur apport financier, elles occupent un rôle plus valorisé dans le foyer. Certaines, comme Mme Zawadi Maria, ont même investi dans l'immobilier. Leur détermination et résilience face aux normes sociales marquent un changement significatif dans leur statut communautaire. Effet bien avéré
5	93 femmes de Rubanga en territoire d'Uvira utilisent depuis avril 2023 des paniers faits à base des feuilles de palmier en lieu et place des sachets en plastique.	Le changement d'assainissement à Lemera est dû à une formation pratique sur la gestion des déchets plastiques, soutenue par le projet DGD. La stratégie utilisée inclut des ateliers d'éducation environnementale, renforçant la prise de conscience collective et l'engagement individuel. Cette approche, basée sur la formation et la responsabilisation, est réalisable et durable, car elle favorise une appropriation communautaire et des pratiques quotidiennes simples mais efficaces pour la gestion des déchets. L'approche se focalise sur la collecte et l'incinération au feu de ces déchets. Ce procédé n'est pas du tout durable car elle pollue l'atmosphère en émettant des gaz à effet de serre ; il faut donc envisager leur valorisation. Effet bien avéré

3.3.2.3. Corroboration des Effets sélectionnés pour la FOPAC NORD-KIVU

N°	Effets sélectionnés	Commentaires
1	Depuis septembre 2023, les propriétaires terriens de Buhumba ont réduit la redevance de métayage à payer par les petits producteur.trice.s	Les femmes de COOPABU avaient besoin d'un terrain pour les cultures et ont décidé de contacter l'autorité coutumière à ce sujet. Ainsi, ils ont constitué un petit comité des gens crédibles parmi eux pour aller rencontrer le chef de groupement de Buhumba en vue de faire le suivi de la lettre lui adressée à cet effet et restée sans suite pendant plus de deux mois. A la vue de cette délégation, le chef de groupement a accepté de leur accorder ce champ d'un hectare pour 520\$us pour trois saisons culturelles au lieu de 700\$us. Cet effet n'a concerné que la Coopérative et non les membres de la communauté
2	66 hommes de Nyiragongo effectuent depuis juillet 2023 les travaux de champs et de ménage aux cotés de leurs épouses	Les formations suivies ont permis aux femmes de comprendre que tout le monde peut travailler ; les hommes peuvent faire ce que les femmes font et vice-versa. Après les formations sur le genre, les femmes formées en restituent les grandes lignes à leurs maris, et ça porte des fruits. Une a témoigné qu'actuellement elle peut sortir et trouver à son retour que son mari a fait la cuisine pour ses enfants, et il lui réserve aussi de la nourriture. Effet bien avéré
3	Depuis aout 2023 en territoire de Nyiragongo 62 productrices et 35 PDI utilisent les biofertilisants pour augmenter leurs productions maraîchères.	Les membres des OP ont été formés par le projet DGD sur les techniques de conservation. Pour amender le sol pour leurs cultures, ils produisent le compost nettoyé des déchets plastique. Pour les soins aux plantes, ils utilisent les urées pour la pulvérisation et les biopesticides (tabac, eucalyptus blanc, Umuravumba). Pour la culture de la pomme de terre, elle est associée à la culture de l'Ail pour la protection contre les punaises verte de pousse (insectes), ennemis de cette culture. Effet bien avéré

4	<p>Dans le souci d'améliorer l'alimentation au sein des ménages, 37 femmes PDI de l'OPA ACUEMA de Masisi et 25 femmes PDI de SOPADEP ont développé avec succès depuis Mars 2024 les techniques culturelles de la tomate.</p>	<p>Après l'interruption, suite à la guerre, des actions du projet amorcées dans leurs villages, les femmes de ACUEMA ont merveilleusement été surprises par l'appel du FOPAC NK pour reprendre les activités. C'est ainsi que, après la formation sur les 5 piliers, elles ont choisi de pratiquer la culture de la tomate pour laquelle le projet leur a pris un champ d'un Ha en location pour 2 saisons ; tous les autres intrants et outils ont été pourvus par le projet. La production réalisée a généré près de 1000\$us en plus des quantités consommées. Effet bien avéré</p>
5	<p>Depuis Juillet 2024, 35 femmes membres de l'OPA COOPABU de Buhumba ont réinvesti leurs revenus issus des AVEC dans l'amélioration des AGR.</p>	<p>35 membres sur les 65 de la COOPABU ont effectivement reçu un appui en AGR. Les intrants d'équivalent 60\$ chacun. Ce qui a permis aux femmes de développer chacune une activité génératrice de revenu. Etant encore membre des AVEC, suivant la capacité de chacun, les AGR mises en place ont été renforcées par un crédit reçu des AVEC dont le montant varie de 60000 FC (21\$) à 100,000 FC (36\$). Effet bien avéré</p>

3.3.3. Analyse des effets retenus

Les effets récoltés permettent d'identifier les changements qui se sont réellement produits auprès de différents acteurs sociaux⁶² et d'estimer la contribution de l'intervention à ces changements. Le paragraphe précédent vient d'attester de la validité de la plupart d'effets échantillonnes. Le présent paragraphe veut sommairement examiner les facteurs à la base de ces facteurs dans la communauté. Examinés globalement, ces effets sont analysés à travers les critères suivants appréciés sur une échelle de 1 à 5 dont la clé est : 1 = Très faible ; 2= Faible ; 3= Moyen ; 4= Elevé ; 5= Très élevé.

Six groupes de critères en rapport avec (i) les facteurs liés à la communauté (ii) les facteurs liés à la conception et à la mise en œuvre du Projet (iii) l'influence des parties prenantes (iv) les facteurs environnementaux et externes (v) la dynamique Individuelle et familiale (vi) les défis logistiques et opérationnels ont été définis afin d'analyser les effets ainsi corroborés.

Tableau 11. Facteurs à la base des effets récoltés.

#	Facteurs	Description	Score (1-5)	Niveau d'Impact
A Facteurs liés à la Communauté				
1	Engagement Communautaire	Niveau de participation et d'appropriation par la communauté	5	Très élevé
2	Compatibilité Culturelle	Alignement avec la culture locale, les normes et les traditions	5	Très élevé
3	Soutien des Leaders Communautaires	Participation et soutien des leaders locaux influents	5	Très élevé
4	Structures Sociales Existantes	Présence de groupes sociaux pouvant soutenir les objectifs du projet	5	Très élevé
B Facteurs liés à la Conception et à la Mise en Œuvre du Projet				
5	Pertinence du Projet	Alignement du projet avec les besoins locaux	5	Très élevé
6	Durée du Projet	Adéquation de la durée du projet pour un impact durable	3	Moyen
7	Disponibilité des Ressources	Suffisance des ressources (financières, matérielles, personnelles)	4	Elevé
8	Suivi et Flexibilité	Adaptabilité et réactivité du projet face aux défis	4	Elevé
C Influence des Parties Prenantes				
9	Soutien du Gouvernement Local	Coopération et soutien des autorités locales	4	Elevé
10	Organisations Partenaires	Niveau de collaboration et synergie avec d'autres organisations	3	Moyen

⁶² Termes de référence de la présente évaluation mi-parcours

11	Attentes des Donateurs	Alignement des priorités des donateurs avec les besoins de la communauté	5	Très élevé
12	Engagement du Secteur Privé	Soutien des entreprises locales	5	Très élevé
D Facteurs Environnementaux et Externes				
13	Facteurs Environnementaux	Impact des conditions climatiques, saisonnières et naturelles	4	Elevé
14	Stabilité Politique	Impact de l'environnement politique et de la sécurité sur le projet	5	Très élevé
15	Conditions Économiques	Influence de l'économie locale, de la pauvreté, et de l'inflation	5	Très élevé
16	Crises Sanitaires	Influence des problèmes de santé actuelle sur l'efficacité du projet	1	Très faible
E Dynamique Individuelle et Familiale				
17	Caractéristiques des Bénéficiaires	Pertinence du projet pour les caractéristiques des bénéficiaires	5	Très élevé
18	Composition des Ménages	Influence de la structure familiale sur l'engagement dans le projet	5	Très élevé
19	Motivation Individuelle	Volonté et capacité des bénéficiaires à s'engager	4	Elevé
F Défis Logistiques et Opérationnels				
20	Infrastructure et Accessibilité	Accessibilité et adéquation des infrastructures locales	2	Faible
21	Fiabilité de la Chaîne d'Approvisionnement	Cohérence et rapidité de la disponibilité des matériaux et des fournitures	2	Faible
22	Capacité et Rotation du Personnel	Compétences et rétention du personnel du projet	4	Elevé

Commentaires :

Par rapport aux facteurs liés à la communauté d'insertion du projet, il ressort que les données de ce tableau montrent éloquemment le degré très élevé aussi bien de l'engagement communautaire, la compatibilité culturelle de l'action entreprise, le soutien sans faille des leaders communautaire à l'action du projet que l'existence dans la communauté des structures sociales susceptibles de piloter l'action du projet comme facteurs explicatifs des effets récoltés.

Les facteurs liés à la conception et à la mise en œuvre du Projet montrent de leur part un score élevé de l'alignement du projet aux besoins locaux, comme c'est aussi le cas avec la capacité d'adaptabilité et réactivité du projet face aux défis locaux ; l'adéquation de la durée du projet pour un impact durable a été jugée moyenne, surtout compte tenu du contexte local marqué par la précarité de la situation sécuritaire.

L'influence des parties prenantes est positivement perçue eu égard au degré très élevé de l'alignement des priorités des donateurs aux besoins de la communauté et du soutien des entreprises locales. Seul le niveau de collaboration et synergie avec d'autres organisations mérite d'être renforcé.

Par rapport aux facteurs environnementaux, l'impact de l'environnement sécuritaire sur le projet reste très déterminant. Les bénéficiaires qui étaient déjà à un certain niveau de vie dans leurs villages, sont retombés à un niveau trop bas lorsqu'ils sont obligés de se déplacer.

La dynamique Individuelle et familiale a été justifiée par la pertinence des actions du projet par rapport à la vie des bénéficiaires, mais aussi de la détermination, la volonté et l'engagement de ces derniers.

3.4. Efficiency des Actions du projet.

Ce critère ne sera pas pleinement exploité pour cette évaluation mi-parcours. Le chapitre décrira sommairement les stratégies utilisées pour la mise en œuvre du projet, avant d'examiner les aspects en rapport avec le partenariat et la capacité de gestion des acteurs engagés dans la mise en œuvre, plus particulièrement les organisations de mise en œuvre et leurs OPA partenaires.

3.4.1. Stratégies utilisées pour la mise en œuvre de l'action du projet.

Dans le souci de faciliter l'atteinte des objectifs du projet, et surtout pour garantir la pérennité des bénéfices générés, la conception du projet a défini un certain nombre d'approches de travail, du reste très complémentaires et très appréciées par les bénéficiaires.

Entre autres les approches utilisées par le projet, on a le « **Plaidoyer** », approche qui a permis l'organisation des campagnes de plaidoyer, des rencontres entre les femmes productrices agricoles et les autorités locales, la sensibilisation à travers le media sur le respect des droits humains.

Les semences rendues disponibles par le projet sont utilisées par les femmes agricultrices dans les « **champs Paysans** », gérés par les OPA et servant de cadre d'échange et d'apprentissage entre productrices. L'approche « **Renforcement des capacités** » axée sur la formation des membres des OPA en différents modules, cette approche a visé à capaciter les membres des OP/Coopératives et de la communauté à transformer les situations d'injustice dans les rapports d'égalité du genre de manière durable et holistique à travers des séances de formation et de sensibilisation des groupes des femmes.

Le milieu paysan est globalement géré par le droit coutumier ; il n'est un secret pour personne que ce droit comporte des germes de violence à l'égard de la femme, et fonctionne sur base des normes de genre néfastes. De ce fait, il ne permet pas facilement le développement des initiatives inclusives de lutte contre la pauvreté au niveau du ménage. Pour réduire le degré de violence au sein des ménages et renforcer l'harmonie entre conjoints pour l'atteinte des objectifs de développement du ménage, le projet a développé et mis en œuvre l'approche consistant à « **Transformer la masculinité** » visant l'amélioration du leadership transformateur pour les droits des femmes.

Par ailleurs, la lutte contre la vulnérabilité des bénéficiaires a poussé le projet, non seulement à les amener à diversifier leur alimentation par la promotion des cultures à cycle court et l'éducation nutritionnelle, mais aussi à diversifier leurs sources de revenu. A cet effet, l'initiation des ménages à la culture de l'épargne et de crédit a été intégrée aux activités du projet à travers la mise en place des « **Associations Villageoises d'Epargne et de Crédit : AVEC** », des véritables banques paysannes dont la gestion est assurée par les membres eux-mêmes. A travers les crédits reçus de ces structures, les ménages développent des initiatives économiques génératrices de revenu qui améliorent leurs niveaux de revenu, et partant, la consommation des ménages, donc leur bien-être. Les AGR octroyées s'inscrivent dans le cadre de ce renforcement économique des ménages.

3.4.2. Développement du partenariat entre acteurs de mise en œuvre.

3.4.2.1. Partenariat Oxfam et les Organisations de mise en œuvre

Toutes les organisations de mise en œuvre attestent de l'existence d'un contrat des services entre elles et Oxfam. Aucune plainte n'a été enregistrée quant au niveau de l'exécution desdits contrats entre parties, si ce n'est que celles liées au retard dans les transferts des fonds. La suspension momentanée de la coopération entre Oxfam et FOPAC Sud-Kivu a cependant mis un coup de glace dans leur partenariat. Certaines sources dans les OP ont estimé à près de 8 mois la durée de cette suspension et ce, jusqu'à notre passage en fin Octobre 2024, mais les staffs de la FOPAC reconnaissent cette suspension à partir du 15 Juillet pour seulement deux mois. Les mois supplémentaires correspondent aux mois d'attente du virement des fonds par Oxfam.

Les avantages de ce partenariat ont été témoignés par toutes les organisations de mise en œuvre en termes du renforcement de leurs (i) visibilités sur terrain, (ii) capacité de gestion opérationnelle (iii) stabilité institutionnelle pour certaines, ...

3.4.2.2. Partenariat entre les Organisations de mise en œuvre et les OP/Coopératives

La collaboration entre les organisations de mise en œuvre (ASOP, FOPAC Sud-Kivu et FOPAC Nord-Kivu) et les Organisations Paysannes/Coopératives à la base, cette collaboration est assez étroite et effective. Les partenariats

ainsi noués permettent d'ancrer le projet dans les réalités locales, facilitant l'accès du projet aux bénéficiaires et renforçant la légitimité des interventions.

Il s'avère cependant que dans le cadre du projet DGD, les partenariats entre les structures de mise en œuvre et les OP/Coopératives fonctionnent sur une base informelle ; il n'existe aucun acte formel qui régit leurs partenariats ; aucune convention décrivant les rôles et responsabilités des parties dans leur coopération. Du coup, cela génère parfois des frustrations de nature à ne pas se reconnaître dans l'action entreprise⁶³.

Cette façon de faire ne permet pas non plus le transfert aisément des connaissances/compétences des organisations de mise en œuvre qui sont bien outillées sur le plan des capacités aux OP/Coopératives dont les besoins en renforcement des capacités sont encore énormes. Notons aussi le fait que la plupart d'opérations passées entre les organisations de mise en œuvre et les OPA n'ont pas des traces dans les administrations de ces dernières ; aucun document attestant que l'argent a été remis aux AVEC, les intrants et autres matériels sont remis sans une copie des bordereaux pour les OP/Coopératives, ... au point que dans une OPA les membres ne pouvaient s'entendre sur le montant d'appui reçu par leur AVEC, les uns déclarant un montant de 100\$ quand d'autres soutenaient que c'est 200\$. Aucun moyen de vérification à l'interne. C'est aussi le cas d'un malentendu qui persiste entre le comité de COOPIPEKA et de COOPTRAF à Katana relatif au don des 20 chaises plastiques reçues de la FOPAC SK et dont la première organisation revendique la propriété exclusive ; aucun document du classement des OPA permet d'émettre un avis sur ce fait.

Il ressort de ces illustrations que le partenariat entre les structures de mise en œuvre et les OP/Coopératives ait été crucial pour mobiliser les membres de la communauté et la coordination des actions sur terrain ; un ajustement dans le type de coopération entre ces deux parties s'avère cependant nécessaire afin d'améliorer la communication, et partant, l'équilibre dans les relations. Le fait que les OPA soient membres des organisations (sur le plan institutionnel) ne permettrait pas aux organisations de mise en œuvre de privilégier la relation du « Père au Fils » entre elles et les OPA.

3.4.3. Capacité de gestion des organisations de mise en œuvre.

Les organisations de mise en œuvre disposent des bureaux spacieux et bien équipés dans la commune d'Ibanda en ville de Bukavu et commune de Goma en ville de Goma. La Coordination, les services administratifs et financiers sont bien séquencés et fonctionnels. Les services techniques sont composés de plusieurs agronomes de terrain et des animateurs communautaires expérimentés ainsi que des superviseurs. L'équilibre du genre semble y être suffisamment pris en compte dans les effectifs. Les staffs de terrain disposent des motos tout terrains, adaptés à l'accompagnement des bénéficiaires.

Certaines organisations disposent des bureaux sur terrain (à Walungu notamment) bien équipés pour l'accompagnement des bénéficiaires et la supervision des activités sur terrain. Le personnel y est affecté selon les activités à réaliser du programme.

Les Organisations de mise en œuvre ont certes des compétences requises pour mener à bien les activités du projet. Pour plus d'efficacité, il importe de responsabiliser davantage les responsables exécutifs de ces trois organisations dans la mise en œuvre des actions du projet DGD. Que les actions des points focaux désignés par ces organisations soient bien suivies par les coordinations respectives.

Comme aussi décrit précédemment, l'intervention du projet ne permet pas encore la mise en place et l'exploitation des outils minima de gestion au niveau des OP/Coopératives. Par conséquent, l'effet du projet sur le degré de maturité des OP/Coopératives est moins significatif.

L'action du projet a été conduite, au niveau des organisations de mise en œuvre, par 23 staffs répartis comme suit : ASOP : 6 staffs dont 2 femmes, FOPAC SK : 10 staffs dont 3 femmes et FOPAC NK : 7 staffs dont 2 femmes. 30,4%

⁶³ Dans une OP, les dirigeants n'ont pas voulu nous recevoir car, dit-on, nous vous avons déjà envoyé vos bénéficiaires. Dans une autre, les responsables nous ont confié « notre rôle se limite à leur permettre l'accès à nos bénéficiaires ; ce qu'ils font ensemble ne nous intéresse plus ».

des staffs sont donc des femmes. Seuls les staffs de FOPAC SK ont connu des mouvements de nature à ralentir l'action du projet.

Nous affirmons donc que les organisations disposent des ressources nécessaires pour répondre aux exigences et attentes du programme.

3.4.4. Conclusion sur l'efficience des actions du projet.

Au regard de trois aspects développés ci-haut, il en découle que les partenariats noués avec les organisations à la base ont permis une bonne appropriation des actions du projet par les membres de la communauté. Ces partenariats devront cependant être améliorés afin qu'ils soient davantage bénéfiques aux OPA sur le plan de leur gestion technique, organisationnelle et institutionnelle. En dépit des disparités internes, les organisations de mise en œuvre ont par ailleurs fait preuve d'une bonne capacité de conduite des affaires ayant conduit à la réalisation des résultats escomptés du projet dans le temps imparti et dans un contexte très fragile.

IV. Conclusion générale et recommandations.

4.1. Conclusion générale.

Globalement le projet « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires » est venu apporter une réponse aux besoins réels existants dans les communautés cibles. La problématique a été pertinemment identifiée et posée. Le projet « Lutter avec les femmes contre les inégalités et pour la justice socio-économique dans les systèmes alimentaires » a parfaitement atteint ses objectifs définis à mi-parcours. La quasi-totalité des résultats prévus ont été atteints et l'impact de ses actions dans la communauté est très significatif. Toutes choses restant égales par ailleurs, le niveau d'atteinte des objectifs mi-parcours rassure de l'atteinte des objectifs fin projet pour cette deuxième moitié du projet.

Suivant les différents témoignages faits par les bénéficiaires et les effets récoltés par les organisations de mise en œuvre lors du monitoring du projet, il ressort que les actions du projet ont contribué à donner aux femmes une voix audible dans les ménages, améliorant ainsi leur position et considération dans la communauté. On peut considérer cette démarche du projet comme des actions de cheminement vers une justice économique durable dans la communauté. Sur le plan alimentaire, l'action du projet a permis aux groupes cibles, surtout les ménages déplacés, à accéder à la nourriture de façon autonome à travers (i) la production agricole réalisée par l'appui du projet (ii) la gestion des AGR qui procuraient aux ménages, tant soit peu, un revenu susceptible d'améliorer leur alimentation comme décrit au point 3211 à l'indicateur en rapport avec le score de consommation

Les formations assurées aux membres des OP/Coopératives, les appuis fournis en termes d'intrants et de mise en relation avec l'autorité publique, etc., étaient bien alignés sur les besoins des groupes cibles et les réalités locales, permettant ainsi de répondre efficacement aux défis socioculturels et économiques rencontrés par les femmes.

Des actions de plaidoyer menées surtout au niveau local, ont permis l'implication active des autorités publiques et coutumières dans le solutionnement de certains problèmes communautaires, garantissant l'intégration et l'appropriation des actions du projet dans la communauté.

L'adaptation de l'action du projet à l'évolution du contexte local tel que décrit au point 3.1.6 dans le rapport, contexte marqué par la recrudescence de l'insécurité, a été bien apprécié ; le projet a ainsi fortement contribué à la réintégration des populations déplacées dans les communautés d'accueil, mais aussi à l'amélioration de leurs moyens de subsistance.

4.2. Leçons apprises de la mise en œuvre du projet DGD.

Nous résumons dans le tableau ci-dessous quelques leçons tirées (à mi-parcours) de la mise en œuvre du projet DGD :

Leçons apprises (Positives) – à continuer

Garantie de l'acceptation et de l'appropriation du projet par la communauté : L'implication des leaders locaux, coutumiers et administratifs dans la mise en œuvre des actions du projet contribue significativement à garantir l'acceptation et l'appropriation des actions posées dans la communauté.

La Trilogie AVEC-AGR-AGRICULTURE : Après l'appui du projet en AGR des bénéficiaires, les femmes regroupées dans des groupes de travail de 25-30 personnes, sous l'impulsion du projet, ont intégré les activités d'épargne et de crédit dans leur groupe afin de se faire des crédits à partir des épargnes collectées. Les crédits obtenus venaient renforcer le fonds de roulement de l'activité génératrice de revenu mise en place par le ménage pour plus de rentabilité. Par ailleurs, les membres étaient engagés dans les activités de production à travers les champs loués par l'appui du projet. Les recettes provenant de l'AGR ou de l'Agriculture servent à renforcer encore une fois ses épargnes dans l'AVEC, épargnes qui conditionnent la valeur du crédit auquel on aspire (car la valeur du crédit à obtenir de son AVEC est proportionnelle à l'importance de ses épargnes). Celui-ci, le crédit donc, a deux fonctions : (i) renforcer les AGR en cas de perte ou de l'accroissement de l'activité, (ii) louer des champs pour intensifier ses activités agricoles pour une ou deux saisons culturelles. Une partie de la récolte du champ est vendue et le produit de vente sert soit à renforcer l'AGR (augmentation du fond de roulement) ou à rembourser le crédit contracté de l'AVEC ; une autre partie de la récolte sert de stock de nourriture à la maison.

L'intégration sociale des PDI et des ex-Professionnelles de sexe : Le choix de ces catégories des bénéficiaires a été judicieux car elles se distinguent par un engagement passionné et une détermination à toute épreuve. Sensibilisées pour abandonner les milieux très violents et de précarité, ces femmes se retrouvent propriétaires de micro-entreprises rentables qui garantissent leur acceptation aux seins de leurs communautés où elles échangent d'égale à égale avec leurs co-membres, qu'elles arrivent à faire étudier leurs enfants et à participer aux rencontres communautaires, sont des éléments contributifs de leur dignité retrouvée et dont elles sont reconnaissantes envers le projet.

Restauration du dialogue dans les ménages : A l'instar de la femme d'Izege dont l'AGR a été appuyée par le projet et qui a intégré une AVEC du milieu. Sa participation prépondérante aux dépenses du ménage a fait que son mari change d'attitude envers elle, avec plus de considération. A la fin du cycle de l'AVEC elle a reçu un montant qu'elle est venue montrer à son mari pour décision commune sur son affectation. Ce qui a suscité une grande admiration du mari qui ne cachait plus sa satisfaction. Plusieurs femmes mariées ont témoigné d'un retour d'affection et de dialogue dans le foyer consécutif à leur nouveau pouvoir économique et financier, acquis par les femmes indépendamment des maris.

Action de plaidoyer comme force de changement : Certaines situations qui restreignent le bien-être de la population perdurent dans la communauté du fait qu'elles ne sont pas portées à la connaissance des décideurs. Mais lorsque des actions intentionnelles sont méthodiquement prises à base des évidences par certains acteurs dans la communauté visant à influencer un changement, ils finissent par obtenir ces changements, soit au niveau des institutions et organisations, soit au niveau individuels, communautaires (comportement, attitudes, pratiques). Voilà comment les actions du projet, tel que développé au point 3.2.1.3, 2ème paragraphe relatif à la capacité des groupes locaux, CLD et les coopératives à influencer et à revendiquer leurs droits, ont pu obtenir l'allègement de la surcharge de la femme, l'assouplissement des taxes auxquelles étaient assujettis les producteurs.trices agricoles, la promotion et le respect des droits de la femme à l'héritage et autres transactions foncières, les mesures de lutte contre les violences basées sur le genre, la baisse des tracasseries fiscales dans différents marchés,...

Leçons apprises – à améliorer

Les activités de changement de comportement en rapport avec la justice du genre : Le changement des us et pratiques sociales est un processus laborieux qui nécessite du temps avant d'observer un changement significatif et une appropriation globale.

De ce fait, les activités y relatifs nécessitent aussi de se focaliser sur des groupes bien précis en travaillant à la fois sur les groupes « d'influence » (autorités coutumières, éducateurs des enfants à bas âge, etc.) et les groupes « prioritaires » (hommes réfractaires au changement)

Les sensibilisations communautaires relatives aux préoccupations environnementales : Les membres de la communauté ont été formés sur la gestion des déchets plastiques, une action significative en matière de protection de l'environnement et de santé publique. Cette initiative a introduit une nouvelle pratique de collecte et de gestion des déchets plastiques dans les villages, permettant de maintenir un environnement plus propre et d'encourager les pratiques écologiques. L'approche se focalise sur la collecte et l'incinération de ces déchets⁶⁴, pratique qui pollue encore l'atmosphère en émettant des gaz à effet de serre au lieu d'en envisager la valorisation dans le tissage ou la confection des objets d'art (Panier, Sac, Bijoux, etc.)

4.3. Bonnes pratiques issues des actions du projet.

En plus de ces quelques leçons apprises de l'action du projet à mi-parcours, la mise en œuvre du projet a permis de mettre en évidence plusieurs bonnes pratiques qui pourront être capitalisées dans ce projet ou dans des projets similaires à l'avenir. Ceux-ci sont décrits dans la section ci-dessous.

Bonne pratique 1	Implication des acteurs locaux dans la mise en œuvre des activités du projet
	La mise en œuvre des activités du projet, tel que décrit notamment au point 3.3 du rapport, a impliqué divers acteurs de la communauté, notamment les autorités publiques, les autorités coutumières, les services techniques de l'État, les organisations de la société civile, les propriétaires fonciers, etc., impliquant les femmes et les filles, les hommes et les garçons, les personnes vivant avec handicap. Cette approche a contribué à une plus grande appropriation communautaire des actions du projet.
Bonne pratique 2	L'auto-organisation des bénéficiaires dans des dynamiques communautaires spécialisées (Noyaux de plaidoyer, AVEC).
	Afin de stimuler un niveau élevé de participation des membres à la vie de leurs communautés, le projet a mis un accent particulier sur la formation sur des thèmes techniques : Gestion, Plaidoyer, VBG, Entrepreneuriat, ... Cela a permis une forte appropriation des actions de développement des ménages et de la communauté afin que les femmes s'engagent conséquemment dans le domaine de génération du revenu et de défense de leurs droits en se préservant des violences de toutes sortes. Les structures ainsi créées (AVEC, Noyaux) visent à pérenniser les bénéfices tirés du projet au-delà de la fermeture de ses activités.
Bonne pratique 3	Amélioration des compétences des membres de la communauté en matière de la masculinité positive
	Considérant que les constructions sociales basées sur le genre jouent un rôle décisif dans tous les domaines de la vie quotidienne des hommes, des femmes, des garçons et des filles dans les communautés cibles, le projet a guidé les membres de la communauté, à travers une série de formations et d'activités de sensibilisation qui les encouragent à adopter une attitude positive envers les femmes et les filles (scolarisation des enfants sans discrimination fondée sur le sexe ou le handicap).
Bonne pratique 4	Approches intégrées des interventions
	Pour atteindre les objectifs énoncés du projet, une approche d'intervention intégrée a été mise en place, plutôt que de se concentrer sur des activités isolées. C'est à cet égard que le projet, en plus de l'améliorer les connaissances des femmes par la formation sur différents thèmes promouvant les droits de la femme, s'est également investi dans des activités visant l'intégration des personnes déplacées au sein des communautés d'accueil en les soutenant par des activités économiques pourvoyeuses de revenu stable, en plus d'action de protection de l'environnement et de plaidoyer.

⁶⁴ Idem

4.4. Recommandations.

Sur la base de ces résultats et des analyses effectuées, les principales recommandations suivantes sont formulées :

4.4.1. Recommandations formulées par les acteurs locaux (Membres des OPA)

À Oxfam et au donneur

Bien que les membres de la communauté soient très reconnaissants à Oxfam et ses partenaires pour les activités mises en œuvre dans leur zone, ils ont cependant émis les souhaits suivants :

Recommandation n°1 : Les membres de la communauté recommandent que le projet DGD soit reconduit après 2026 en vue de la consolidation des actions amorcées.

Aux responsables du projet

- Plaidoyer pour le retour de la paix afin que les personnes déplacées puissent retourner chez eux ;
- Doter un nombre suffisant des membres des OPA d'une AGR (si pas tous les membres de l'OPA) ;
- Renouveler la location des champs en faveur des membres des OPA sans terre ;
- Renforcer le fonds de crédit de l'AVEC afin de servir à temps plus des membres et pour les besoins ressentis
- Associer aussi les maris (époux) dans les formations sur le Genre car parfois les femmes ont des difficultés pour bien restituer la matière et se faire comprendre
- Doter les coopératives des machines de transformation des produits agricoles, notamment pour la conservation des produits de pêche (congélateur, chambre froide), transformation de manioc, production du lait de soja,
- Accompagner les OPA dans la démarche d'obtention des documents légaux pour leur fonctionnement ;
- Accompagner les animateurs des coopératives lors des séances de restitution pour plus d'efficacité ;
- Avoir une convention écrite avec les OPA ;
- Prévoir un appui institutionnel aux OPA pour le suivi à assurer aux bénéficiaires

4.4.2. Recommandations formulées par l'équipe d'évaluation

Aux responsables du projet pour la phase en cours

Recommandation n°2 : Elargissement de l'assiette des bénéficiaires des AGR pour que la zone d'influence négative soit inférieure à la zone d'influence positive au sein de l'OPA, (par exemple, au sein d'une OPA, 5 membres seulement sur 190 sont bénéficiaires de l'appui en AGR ; quels que soient les critères de sélection utilisés, la tension entre membres (tous vulnérables) est inévitable etc.).

- Rendre davantage le processus de sélection des bénéficiaires participatif, transparent et le documenter au niveau des OPA ;
- Définir conséquemment les effectifs des bénéficiaires des AGR à couvrir au sein d'une OPA afin que la zone d'influence négative soit inférieure à la zone d'influence positive ;
- Certes, les besoins sont énormes au Nord-Kivu, mais pour le temps restant, l'approche utilisée par la FOPAC Nord-Kivu dans la gestion des bénéficiaires devra être améliorée afin de couvrir les effectifs prévus. Pourquoi ne pas procéder comme les deux organisations du Sud-Kivu qui, après sélection, regroupent les bénéficiaires en des groupes de travail de 25-30 membres par site et organiser, à travers ce groupe, les activités du projet. L'avantage ici est que les bénéficiaires sont bien identifiés, et eux-mêmes se connaissent aussi plutôt que de considérer tous les membres de l'OPA (100, 150 ou 200 membres) comme bénéficiaires et ne pas être à mesure de les localiser.

Recommandation n°3 : Maximiser l'impact des approches de travail adoptées.

Tout en promouvant une approche intégrée aux actions entreprises, il serait préférable de veiller à :

- Augmentation de la fréquence et de la portée des formations sur la gestion des AGR, les AVEC, et l'agroforesterie en faveurs des membres des OPA.
- Vulgariser des mesures légales soutenant les droits des femmes à la succession et à l'héritage, en collaboration avec les autorités locales au niveau des territoires ;
- Fournir des outils et intrants agricoles à temps pour améliorer la productivité, notamment des semences adaptées au sol local et aux habitudes alimentaires ainsi que des équipements aratoires dans les zones ciblées,
- Faire précéder l'appui en AGR aux membres des OPA par une étude sommaire des filières rentables dans les différentes communautés et éviter ainsi de les amener des produits non adaptés aux habitudes locales de consommation (Ex : farine de maïs à Mushweshwe non consommée comme pâte dans le milieu ; les bénéficiaires en ont fait usage dans la production de la bière locale, etc.)
- Harmoniser la valeur de l'appui d'une AGR au sein d'une zone ; au sein d'une OPA, certains reçoivent 20\$ d'autres 60\$, ailleurs ils ont 3 ou 5 litres d'huile de palme ou 10 Kg de farine de maïs ;
- Repenser l'approche d'appui en AGR collective car après réception, les bénéficiaires s'en répartissaient pour des AGR individuelles qui malheureusement devenaient moins pertinentes en termes de valeur ;
- En plus des exploitations collectives (champ de légume), encourager la promotion des exploitations agricoles individuelles susceptibles de répondre, de façon autonome, aux besoins du ménage
- Vulgariser davantage les techniques de bio fertilisation du sol et les techniques de production de bio insecticides. Le temps restant du projet devrait s'employer à la consolidation de ces pratiques encore insuffisamment vulgarisées ;
- Faire un suivi systématique sur l'évolution des pratiques nutritionnelles des bénéficiaires (par moment elles témoignent avoir accès aux repas réguliers, il faudra dès lors s'assurer des pratiques nutritionnelles en place dans les ménages) ;
- .

Recommandation n°4 : Travailler davantage pour le développement du niveau de maturité des OPA partenaires.

Certaines OPA se recherchent encore sur le plan organisationnel et institutionnel. La valeur ajoutée qu'elles peuvent tirer de la mise en œuvre du projet DGD, c'est l'amélioration de leurs capacités de gestion pouvant leur permettre de s'ouvrir à d'autres partenaires. Le travail fait par ASOP à ce sujet est louable, et devra inspirer à ce que :

- Les OPA soient davantage impliquées dans la mise en œuvre en tant qu'organisation à la base et non seulement travailler avec leurs bénéficiaires ; à cet effet, une convention claire de collaboration entre les organisations de mise en œuvre et les OPA partenaires devra définir leurs responsabilités dans la mise en œuvre des actions (il semble que les points focaux marchent dans les platebandes des OPA ; ils accomplissent certaines activités qui auraient dû être effectuées par les OPA ou en les associant. C'est notamment le cas d'achat des Kits d'appui en AGR, l'identification des bénéficiaires d'intrants ou AGR, ...). Toujours à cet effet, il nous a semblé que les Coordinateurs des Organisations d'appui, partenaires à Oxfam, ne soient pas suffisamment impliqués dans la mise en œuvre et laissent les staffs désignés comme Points focaux du projet au sein de leurs organisations, conduire les activités sans une supervision directe.
- Pour les actions menées conjointement, les appuyer dans la définition des outils minima de gestion et de suivi, et s'assurer de leur exploitation rationnelle (par des formations sur le tas) ; c'est le cas de leur gestion financière qui doit être soutenue par un livre de caisse, des bons de sorties, des reçus, ...des outils qui imposent l'application des procédures définies ;
- Pour leur capacité organisationnelle et institutionnelle, suivre le fonctionnement de différents organes institués à base des outils appropriés qui documentent leurs actions ; bien archiver ces outils
- Procéder à une catégorisation des OPA/Coopératives par les organisations de mise en œuvre afin de bien définir le type d'appui dont elles ont besoin pour leur croissance et le type de collaboration à avoir avec elles suivant leur niveau de maturité ;
- Encourager des synergies intégratrices entre les OPA par leur mise en réseau ; un système d'information pourrait être mis en place dans ces réseaux afin de permettre aux producteurs.trices d'accéder aux informations sur l'évolution des prix des produits agricoles dans les centres de consommation ou sur l'évolution du taux de change sur le marché afin de ne pas continuer à vendre à perte

Recommandation n°5 : Renforcer les activités de plaidoyer et de lutte contre les VBG.

- A côté du plaidoyer sur le cantonnage et l'entretien des routes sur le tronçon Walungu-Bukavu, développer un autre plaidoyer vers les grands commerçants pour qu'ils ouvrent des magasins de gros dans la contrée afin d'alléger les charges des femmes ;
- Les sensibilisations sur certaines matières du code de la famille, notamment le droit des filles à la succession de leur père, ne sont pas systématisés dans les communautés bénéficiaires, ce qui donne assez d'espace à ceux qui véhiculent des pratiques et us préjudiciables à la femme et la fille,
- Mener des réflexions avec les noyaux de plaidoyer mis en place pour la prise en charge, de façon durable, des frais inhérents à leur fonctionnement ;
- Afin d'inverser la tendance dans la configuration actuelle sur les valeurs traditionnelles néfastes au progrès de la femme, examiner la possibilité d'élargir les actions à d'autres femmes et impliquer les hommes dans la lutte ;

3. Aux responsables du projet pour la phase après 2026**Recommandation n°6 : Montrer son engagement à capitaliser sur les réalisations du projet DGD 22-26.**

- Organiser, à la fin du programme en cours, un atelier de capitalisation des bonnes pratiques de la phase finissante, et voir comment y bâtir un nouveau programme ;
- S'interroger sur le rayon couvert par le projet ; n'est-il pas très vaste par rapport aux exigences logistiques et d'appui technique fourni ?
- Une grande proportion des femmes cibles par le projet (62% de l'échantillon) doit avoir des problèmes de lecture et d'écriture bien qu'elles puissent manipuler quelques chiffres (compter) ; ceci est perçu comme un frein dans le processus d'émancipation. La prise en compte de l'alphabétisation pourra optimiser les retombées positives des apports du projet.
- Le projet DGD est un même projet bien qu'implémenté par trois partenaires différents ; les approches définies par le projet doivent alors être harmonisées auprès des partenaires comme les objectifs poursuivis sont les mêmes (Ex : AGR collectives pour les uns, et pour les autres AGR individuelles, et pour des valeurs différentes) ;
- Prévoir, à côté des appuis apportés aux PDI, un soutien aux ménages d'accueil afin d'éviter des frustrations susceptibles à dégénérer à de conflits.
- Prévoir qu'après 2026, qu'on observe déjà un mouvement retour des personnes déplacées dans leurs villages ; les besoins de réhabilitation et de réinstallation pourront être envisagés.

V. Annexes

Annexe A. Analyse des données

A.1. Marge d'erreur

Groupes démographiques		Taille de l'échantillon	Marge d'erreur
Territoires	Kabare	70	4.5%
	Kalehe	30	3.2%
	Uvira	11	2.0%
	Walungu	89	4.9%
	Masisi	56	4.1%
	Nyiragongo	40	3.6%
	Rutshuru	28	3.1%
Groupe d'Ages	18-24	20	2.6%
	25-55	241	4.8%
	55+	63	4.3%
Genre	Féminin	307	2.4%
	Masculin	17	2.4%
Type de bénéficiaire	Autochtone	140	5.4%
	Déplacé	184	5.4%

Marge d'erreur = $1.96(\sqrt{pq/n})$

Comparaison entre deux régions = $\sqrt{(marge d'erreur_1)^2 + (marge d'erreur_2)^2}$

« p » représente une proportion donnée de répondants répondant à une question d'une manière particulière, et « q » = (1-p). « n » fait référence à la taille de l'échantillon. La marge d'erreur est simplement l'erreur-type multipliée par 1,96, ce qui donne un intervalle de confiance de 95 %. « p » et « q » sont supposés être égaux à 0,5. Cela se produirait si 50 % des répondants étaient d'accord avec une affirmation et 50 % étaient en désaccord. Il s'agit d'une estimation prudente, car une variation égale moindre entraînerait des erreurs-types plus faibles.

A.2. Base des données et Analyse question par question



OXFAM DGD 22-26
 Midline Data Analysis.

A.3. Autres résultats de tests statistiques

i. Test ANOVA : Score de Consommation Alimentaire et Province

Descriptives

Score de Consommation Alimentaire

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	Borne inférieure	Borne supérieure	Minimum	Maximum
Nord-Kivu	124	23.919	11.9982	1.0775	21.787	26.052	2.5	48.0	
Sud-Kivu	200	35.673	15.0025	1.0608	33.581	37.764	10.0	112.0	
Total	324	31.174	15.0407	.8356	29.530	32.818	2.5	112.0	

ANOVA

Score de Consommation Alimentaire

	Somme des carrés	df	Carré moyen	F	Sig.
Entre groupes	10573.405	1	10573.405	54.477	<.001
Intra-groupes	62496.492	322	194.088		
Total	73069.897	323			

ii. Test ANOVA : Score de Consommation Alimentaire et Territoire

Descriptives

Score de Consommation Alimentaire

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	Borne inférieure	Borne supérieure	Minimum	Maximum
Kabare	70	39.757	17.1939	2.0551	35.657	43.857	10.0	112.0	
Kalehe	30	26.750	10.8451	1.9800	22.700	30.800	11.5	52.0	
Uvira	11	39.455	9.4033	2.8352	33.137	45.772	27.5	60.0	
Walungu	89	35.000	13.6276	1.4445	32.129	37.871	12.5	74.0	
Masisi	56	26.982	13.2043	1.7645	23.446	30.518	2.5	48.0	
Nyiragongo	40	22.513	10.4914	1.6588	19.157	25.868	4.0	46.5	
Rutshuru	28	19.804	10.0842	1.9057	15.893	23.714	6.0	45.5	
Total	324	31.174	15.0407	.8356	29.530	32.818	2.5	112.0	

ANOVA

Score de Consommation Alimentaire

	Somme des carrés	df	Carré moyen	F	Sig.
Entre groupes	15406.028	6	2567.671	14.115	<.001
Intra-groupes	57663.869	317	181.905		
Total	73069.897	323			

iii. Test ANOVA : Score de Consommation Alimentaire et Type de bénéficiaire

Descriptives

Score de Consommation Alimentaire

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	Borne inférieure	Borne supérieure	Minimum	Maximum
Déplacé	184	26.965	13.0837	.9645	25.062	28.868	2.5	67.5	
Autochtone	140	36.707	15.6851	1.3256	34.086	39.328	10.0	112.0	
Total	324	31.174	15.0407	.8356	29.530	32.818	2.5	112.0	

ANOVA

Score de Consommation Alimentaire

	Somme des carrés	df	Carré moyen	F	Sig.
Entre groupes	7546.384	1	7546.384	37.085	<.001
Intra-groupes	65523.513	322	203.489		
Total	73069.897	323			

iv. Test ANOVA : Indice de stratégie d'adaptation réduite et Territoire

Descriptives

rCSI

	N	Moyenne	Ecart type	Erreur standard	Intervalle de confiance à 95 % pour la moyenne	Borne inférieure	Borne supérieure	Minimum	Maximum
Kabare	70	18.00	15.766	1.884	14.24	21.76	0	56	
Kalehe	30	40.40	11.352	2.073	36.16	44.64	14	56	
Uvira	11	22.73	8.979	2.707	16.70	28.76	12	41	
Walungu	89	17.70	11.910	1.262	15.19	20.21	0	49	
Masisi	56	30.41	11.181	1.494	27.42	33.40	9	56	
Nyiragongo	40	29.68	12.731	2.013	25.60	33.75	6	56	
Rutshuru	28	31.82	12.643	2.389	26.92	36.72	0	46	
Total	324	24.93	14.811	.823	23.31	26.55	0	56	

ANOVA

rCSI

	Somme des carrés	df	Carré moyen	F	Sig.
Entre groupes	19163.880	6	3193.980	19.588	<.001
Intra-groupes	51690.627	317	163.062		
Total	70854.506	323			

Annexe B. Termes de Référence



Oxfam_TdR_Eval_mid
term_International_DC

Annexe C. Rapport d'Inception



OXFAM_Xantonn -
Final Inception Report

Annexe D. Questionnaire de l'enquête



Questionnaire
Individuel_Oxfam

Annexe E. Guides de questions



Guide d'entretien
avec les membres des



Guide d'entretien
avec les Staffs des Or



Guide d'entretien les
Autorités et Leaders le

Annexe F. Autres outils



Plan de
l'échantillonage Focus



Détails sur les effets
sélectionnés.docx

Annexe H : Images supplémentaires de la visite du site

Description de l'activité/du processus observé

Séance d'induction de l'équipe d'évaluation avec OXFAM et les partenaires d'exécution



Focus Groupe Avec La SOPADEP Karuba

Focus groupe avec les membres de COOPARU à Mushweshwe



Femme Chef D'un Sous-Village De Mushweshwe Ayant Hérité Le Pouvoir De Son Mari



Entretien avec les membres de COOPTRAF Katana



Germoir D'arbres Fruitiers Implémenté à Katana par FOPAC Sud-Kivu pour la distribution aux Bénéficiaires



Femme (Membre De COOPI-Peka/Irambi) ayant entrepris une Savonnerie grâce à ses épargnes dans L'AVEC.



Les membres de la COOPABU dans leur champ communautaire



Bénéficiaires dans le champ communautaire de Mushinga



Pratique des Potager des PDI de COOPABU dans le Camps de Déplacés de Don Bosco



Intronisation des filles dans leurs héritage à Mushweshwe



Bénéficiaires après la distribution dans le Walungu



Annexe I : Signataire WEP

XANTONN GROUP s'engage à promouvoir l'égalité des genres et l'autonomisation des femmes sur le lieu de travail et à partir de 2023, nous sommes signataires des Principes d'autonomisation des femmes (WEP), une initiative créée par le Pacte mondial des Nations Unies et ONU Femmes.

Notre profil peut être consulté ici : [XANTONN GROUP | WEPs](#)

In support of

WOMEN'S EMPOWERMENT PRINCIPLES

Established by UN Women and the
UN Global Compact Office